REVUE AFRICAINE

VOLUME 78 ANNÉE 1936

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU JOURNAL

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1936

1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
alainspenatto@orange.fr
ou
spenatto@algerie-ancienne.com

Cornil De La Vallée

Tome LXXVIII — 1er et 2e Trimestres 1936

REVUE AFRICAINE

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié par la

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Quatre-vingt-unième Année

ALGER

au Siège de la Société : 12, RUE EMILE-MAUPAS.

REVUE AFRICAINE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1936

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur :

M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Président d'honneur :

M. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres d'Honneur :

MM. A. Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Charles Bémont, membre de l'Institut, directeur de *la Revue Historique.*

Bosch y Gimpera, professeur à l'Université de Barcelone.

Americo Castro, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.

Abbé Chabot, membre de l'Institut.

Alfred Coville, membre de l'Institut.

Halvdan Koht, professeur à l'Université d'Oslo.

Marcel Marion, membre de l'Institut.

Hugo Obermaier, professeur à l'Université de Madrid.

Comte Pellati, inspecteur général des Antiquités à Rome.

Puig y Cadafalch, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.

Georges Smets, professeur à l'Université de Bruxelles.

G. P. Stevens, directeur de l'Académie américaine de Rome.

G. Susta, professeur à l'Université de Prague.

V. Ussani, professeur à l'Université de Rome.

Th. Wiegand, directeur du Musée archéologique de Berlin.

Membres honoraires :

MM. E. Albertini, professeur au Collège de France, 4, rue de Louvois, Paris (IIe).

J. Carcopino, membre de l'Institut, 13, rue Marié-Davy, Paris (XIVe).

H. Massé, professeur à l'Ecole des langues orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).

BUREAU

Président : M. Gustave Mercier, délégué financier.

Vice-présidents MM. G. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
G. Marçais, directeur du Musée des Antiquités algériennes.

Secrétaire général : M. G. Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire : M. Brunschvig, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. Berque, administrateur principal de commune mixte, détaché à la direction générale des Affaires Indigènes.

Membres MM. Chevreux, directeur du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie.
Général Meynier, directeur honoraire au Gouvernement général.
Alazard, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
Lespès, docteur ès lettres, professeur honoraire au Lycée d'Alger.
Larnaude, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Leschi, directeur des Antiquités de l'Algérie.
Viard, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
A. Basset, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Th. Fayolle, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
Ibnou Zekri, professeur à la Médersa d'Alger.

Membre correspondant : M. Martial Douël, inspecteur général des Finances.

MEMBRES A VIE

MM. Le Général Azan, 37, rue Général-Foy, Paris (VIIIe).

Boulogne, conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIII[e]).

Herber (D[r]), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).

Joleaud (L.), professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 75, rue Denfert-Rochereau, Paris (XV[e]).

Monchicourt (Ch.), docteur ès lettres, boulevard Front de Mer, La Goulette (Tunisie).

Pallary (Paul), naturaliste, 1, rue Marie-Feuillet, Eckmühl (Oran).

Poinssot, directeur des Antiquités Tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

Ricard (Robert), directeur d'Études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Sergent (Docteur Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.

Serres (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

MEMBRES

MM. Abd El Wahab, caïd de Mahdia (Tunisie).

Aboudou, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

Alazard (Jean), directeur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin-d'Essai), Alger. *Membre du bureau.*

Alcocer (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).

Mlle Allais, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

MM Amady Soalihy M'koudou, commerçant-libraire à Tanambao, Diego-Suarez (Madagascar).

Archives départementales, Constantine.

Archives départementales, Oran.

Archives et Bibliothèque municipales d'Arles en Provence (Bouches-du-Rhône).

Asher, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

Averseng (Pierre), El-Affroun (Alger).

Aymard (A.), professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.

Barbès (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.

Basset (André), professeur à la Faculté des Lettres, 58, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*

Bataillon (Marcel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 47, avenue Eugène-Etienne, Alger.

Baudouin (Robert), administrateur adjoint, M'Sila (Constantine).

Becker, administrateur principal de commune mixte à la Préfecture d'Alger.

Bel (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur honoraire de la Médersa, Tlemcen (Oran).

Bel (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

Bergé (A.), directeur d'Ecole, 14 ter, rue Rochambeau, Alger.

Bernard (Augustin), professeur honoraire à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Berque (Augustin), administrateur principal de commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger, *Trésorier.*

Berthier (André), archiviste départemental, conservateur du Musée, Constantine.

Bertrand (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.

Bessière (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Alger.

Bibliothèque populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

Bibliothèque de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques, Aïn-Temouchent (Oran).

Bibliothèque municipale, rue Général Boissonnet, Alger.

Bibliothèque Nationale, rue Emile Maupas, Alger.

Bibliothèque de l'Université, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Beni-Saf (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Blida (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Boufarik (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE publique, Bou-Sfer (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Burdeau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Canrobert (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Chateaudun-du-Rhummel (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Coléa (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire du Belezma, Corneille (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Damiette (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Descartes (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Douéra (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Duperré (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, El-Biar (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, El-Milia (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Fontaine du Génie (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Fort-de-l'Eau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Fort-National (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Frenda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Guelma (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Inkermann (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Khenchela (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lourmel (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique du Djurdjura, Michelet (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Mouzaïaville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue du Chéliff, Orléansville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Palikao (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Prudhon (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Rivoli (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Saint-Cloud (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Taher (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Touggourt (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Trumelet (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Uzès-le-Duc (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Valée (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VII[e]).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, 65, rue d'Ulm, Paris (V[e]).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, La Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V[e]).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence générale de France, Tunis.

MM. BOBÉRIÉTHER, professeur au Collège, Blida (Alger).
BOSSOUTROT, interprète judiciaire, 28, rue d'Italie, Tunis.
BOUDEVILLE (A.) ingénieur, 122, rue Michelet, Alger.
BOUJOL, administrateur-adjoint de la commune mixte, Aflou (Oran).
BOULAMENA (Mohammed), instituteur, le Kef, près Loverdo (Alger).

M[me] BOURGAREL-MUSSO, parc Gatliff, Alger.

MM. BOURLON (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Orléansville (Alger).
BRAUDEL, professeur à l'Université de Sao Paulo (Brésil).
BRENTANO'S, libraire, 37, avenue de l'Opéra, Paris (VIII[e]).
BRITISH MUSEUM, Londres (Angleterre).
BRUNOT (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.
BRUNSCHVIG, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 20, rue Auber, Alger. *Secrétaire.*
BUREAU des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).

M. BRYÈRE, capitaine au 15[e] régiment de Tirailleurs Algériens, Fez (Maroc).

Cabinet civil du Résident Général de France, Rabat (Maroc).

R. P. Callens (Maurice), des Pères Blancs, Ouadhias (Alger).

MM. Canard (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 104, Boulevard Saint-Saens, Alger. *Membre du bureau.*

Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres, 155, Télemly, Alger.

Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).

Cardonne (P.), ingénieur agronome, Tlemcen (Oran).

Cassard (Dr), 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cathrin, 14, rue Lamoricière, Hussein-Dey, Alger.

Cauro, administrateur de commune mixte, Port-Gueydon (Alger).

Cauvet, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger)

Cavazza (Conte professore Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.

Cazenave (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

Ceccaldi (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).

Cercle militaire, Fort-National (Alger).

Chambre de Commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Champion (Edouard), éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

Charles (Raymond), substitut du Procureur de la République, Sidi-bel-Abbès (Oran).

Charléty (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.

Chef du Service Sociologique des Affaires indigènes, Safi (Maroc).

Chef du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale de France, Tunis.

Chemoul, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).

Chevreux, directeur du Cabinet du Gouverneur Général, Palais d'Eté, Alger. *Membre du bureau.*

Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.

Mlle Clerre, libraire, 37, rue Michelet, Alger.

MM. Cobb (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.)

Cochain (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).

Cockenpot, inspecteur d'Académie, Cahors (Lot).

Coco (J.), 23, rue Duc des Cars, Alger.

Cognard, 4, place des Vosges, Paris (IVe).

Mlles Cohen-Bacrie (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.

Colle, professeur au lycée de Jeunes Filles, Alger.

Collège de garçons, Blida (Alger).

Collège de garçons, Bône (Constantine).

Collège de jeunes filles, Bône (Constantine).

Collège de garçons, Mostaganem (Oran).

Collège de garçons, Philippeville (Constantine).

Collège de garçons, Sétif (Constantine)

COLLÈGE de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc)
COMMUNE d'El-Biar (Alger).
COMMUNE d'Er-Rahel (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-M'lila (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Aurès, Arris (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Bélezma, Corneille (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE des Bibans, La Medjana (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Châteaudun du-Rhummel (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Cheliff, Orléansville (Alger)
COMMUNE MIXTE du Djurdjura, Michelet (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Edough, Bône (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fedj-Medzala (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).
COMMUNE MIXTE de Géryville (Oran).
COMMUNE MIXTE de Guergour (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Mina (Oran).
COMMUNE MIXTE des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Morsott, Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Nedroma (Oran).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Cherf (Constantine).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Marsa (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).
COMMUNE MIXTE de Sebdou (Oran).
COMMUNE MIXTE de Sedrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
CONSUL GÉNÉRAL de Grande-Bretagne, boulevard Carnot, Alger.
M. CONTENCIN, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis)
CONTROLE CIVIL de Béja (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Bizerte (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Djerba (Tunisie)
CONTROLE CIVIL de Gabès (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Gafsa (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Grombalia (Tunisie).

Controle civil de Kairouan (Tunisie).

Controle civil Le Kef (Tunisie).

Controle civil de Medjez-el-Bab (Tunisie).

Controle civil de Mactar (Tunisie).

Controle civil de Sfax (Tunisie).

Controle civil de Souk-el-Arba (Tunisie).

Controle civil de Sousse (Tunisie).

Controle civil de Tabarka (Tunisie).

Controle civil de Teboursouk (Tunisie).

Controle civil de Thala (Tunisie).

Controle civil de Tozeur (Tunisie).

Controle civil de Tunis (Tunisie).

Controle civil de Zaghouan (Tunisie).

MM. Counilhon, professeur agrégé, 14, rue Rochambeau, Alger.

Cour, docteur ès lettres, place Négrier, Constantine.

Cours secondaire de jeunes filles, Blida (Alger).

Cours secondaire de jeunes filles, Philippeville (Constantine).

Mlle Cuvelier, étudiante à la Faculté des Lettres, 22, rue Mogador, Alger.

MM. Dalet, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Darbéda, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.

Darimont, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).

Deny (G.), professeur à l'Ecole des langues orientales, 88, boulevard St-Michel, Paris (VIe).

Derendinger (Colonel), 20, quai de Passy, Paris (XVIe).

Desparmet (J.), professeur agrégé d'arabe au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.

Despois, docteur ès lettres, professeur au Lycée Carnot, 24, rue de Cronstadt, Tunis.

Dessus-Lamare, conservateur au Musée des Antiquités algériennes, rue Fontaine-Bleue, Alger.

Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 61, rue de Chalons, L'Hay-les-Roses (Seine).

Di Luccio, professeur à l'Ecole Normale, 27, rue Emile-Alaux, Alger.

Directeur de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VIIe).

Mme La Directrice du Cours professionnel des institutrices, Jardin-d'Essai, Alger.

MM. Dolcemascolo (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).

Douël (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (XVIe). *Membre correspondant.*

Dournon (A.), directeur de la Médersa, Constantine.

Dournon (R.), secrétaire de la Rédaction de *La Presse Libre*, 9, rue Trollier, Alger.

Dubosq (Abbé), curé de Tipaza (Alger).

Dumas (Charles), inspecteur général de l'Enseignement des Indigènes, Alger.

MM. Durget, ingénieur-conseil, 1, boulevard Victor-Hugo, Alger.

Ecole normale, Bouzaréa (Alger).

Ecole normale de jeunes filles, Constantine.

Ecole normale de jeunes filles, Miliana.

Ecole normale d'instituteurs, Oran.

Ecole normale de jeunes filles, Oran.

Ecole régionale berbère, Azrou (Maroc).

Eisenbeth, grand rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.

Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger. *Secrétaire général.*

Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).

Estaunié, secrétaire de commune mixte, La Mekerra, Sidi-bel-Abbès (Oran).

Fabregoule, Directeur des Services Economiques au Gouvernement Général.

Fabry (de), inspecteur général des Finances, au Trésor, Alger.

Favreau, professeur agrégé d'histoire au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Fayolle (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*

Franc (J.), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 9, rue Enfantin, Alger.

Froger (Amédée), délégué financier, 108, rue Michelet, Alger.

Garoby, professeur agrégé au Lycée, 29, rue Auber, Alger.

Garteiser (Commandant), 113, quai d'Orsay, Paris (VIIe).

Gasser (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VIe).

Gaudissart, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (XVIe).

Mme Gaudry-Boaglio, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.

MM. Gauthier (Docteur), 39, rue d'Isly, Alger.

Gauthier, administrateur adjoint, Sidi-Aïch (Alger).

Gautier (E.-F.) professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Institut de Géographie, Alger.

Gerbier, administrateur principal de la commune mixte, Cherchell (Alger).

Gernet, doyen de la Faculté des Lettres, Dar el Coudia (parc Gatlif), Alger.

Giacobetti (R. P.), des Pères Blancs, Saint-Cyprien (Alger).

Glénat (Jean), conservateur au Musée des Antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.

Mlle Graf, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Constantine.

MM. Grandchamp (Pierre), chef de service honoraire à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.

Grellet (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

Grenier, professeur agrégé de philosophie au Lycée, Alger.

MM. HARVARD Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).

HEURGON, chargé de cours à la Faculté des Lettres, villa Henri, chemin Beaurepaire, Alger.

HILBERT, vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

HOGNON, Lieutenant-Colonel au 3e régiment de Spahis, Batna (Constantine).

HORLUC, vice-recteur de l'Académie, rue Michelet, Alger.

HOUEL, chef des services municipaux, Casablanca (Maroc).

HOWARD (E. L.), Hôtel Beauséjour, Alger.

IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger, *Membre du bureau.*

IMMARIGEON, proviseur du Lycée Gouraud, Rabat (Maroc).

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE, Palais Azem, Damas (Syrie).

ISNARD (H.), professeur à l'Ecole primaire supér., Maison-Carrée (Alger).

JOGERST, antiquaire, 91, rue Michelet, Alger.

JULIEN (Ch.-André), professeur agrégé d'histoire au Lycée Montaigne, 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).

KEHL, avocat, 10, rue Pélissier, Oran.

KEST (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

KONGELIGE BIBLIOTHEK, Copenhague (Danemark).

KÜNTZ, capitaine de Zouaves, Fort-National (Alger).

LABANDE, archiviste départemental, à la Préfecture, Alger.

LACOSTE, administrateur en chef de l'Inscription maritime, à l'Amirauté, Alger.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe).

LAHERRE, professeur agrégé des lettres au Lycée, Alger.

R.P. LAPEYRE, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

MM. LARNAUDE (Marcel), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 144, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*

LAURENS (Docteur), Aïn-Bessem, Alger.

LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LEMOINE, Conseiller de Gouvernement honoraire, 121, rue Michelet, Alger.

LESCHI (L.), Directeur des Antiquités de l'Algérie, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*

LESPÈS (René), docteur ès lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

LESTRADE-CARBONEL, administrateur de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

LEVÉ (Général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

LÉVI-PROVENÇAL (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 146, Télemly, Alger.

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

MM. LIARAS (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.

LLABADOR (Francis), docteur en pharmacie, Nemours (Oran).

LORION, 5, rue de Constantine, Alger.

LOVICHI, préfet honoraire, 2, rue Altairac, Alger.

MM. Lung (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue du Laurier, Alger.

Luthereau, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).

Lycée de garçons, Alger.

Lycée de garçons, Constantine.

Lycée de garçons, Oran.

Lycée de jeunes filles, Alger.

Lycée de jeunes filles, Constantine.

Lycée de jeunes filles, Oran.

Maglione et Strini, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

Mahdi Sadok, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).

Marçais (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*

Marçais (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

Marcy, directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes marocaines, Rabat (Maroc).

Martin, professeur au Lycée, Constantine.

Martino (Pierre), recteur de l'Académie, Poitiers (Vienne).

Massiéra, principal du Collège, Sétif (Constantine).

Massignon, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).

Massoutier (Jacques), 111, rue Michelet, Alger.

Mathieu, professeur agrégé des Lettres au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Maury (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

Maury (F.), conseiller de Gouvernement honoraire, 3, rue Berlioz, Alger.

Mégnin (Dr), médecin de colonisation, Sidi-Aïssa (Alger).

Mercier (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier (parc Gatlif, Alger). *Président.*

Merlin (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.

Mersiol, professeur agrégé d'allemand au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Meunier (Wladimir), inspecteur général honoraire de l'Assistance publique, 1, rue Tirman, Alger.

Meynier (général), directeur honoraire au Gouvernement Général, Dar el Saïdji, Miramar, Saint-Eugène (Alger).

Michal, contrôleur civil à Moktar (Tunisie).

Migon, secrétaire de commune mixte détaché au Gouvernement général, Alger.

Millon (Gabriel), missionnaire protestant, El-Biar (Alger).

Mirante (J.), directeur honoraire au Gouvernement Général, Alger.

Montaland (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

Montanié (Jean), 29, boulevard Carnot, Alger.

Musée Demaeght, Oran.

Musée des Antiquités algériennes, rue Michelet, Alger.

Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.

MM. Nessler, boulevard de l'Industrie, Oran.

Nick, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture, Bône (Constantine).

Mme Olivier, Haouch el Bey, Rouïba (Alger).

MM. Oppetit, sous-préfet, Orléansville (Alger).

Parker (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).

Pères Blancs de l'Institut des Belles-Lettres Arabes, 12, rue Djmaa El Haoua, Tunis.

Pérès, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 175, Télemly, Alger.

Perrin, avocat à la Cour d'appel, 77, rue Michelet, Alger.

Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).

Piédallu (lieutenant-colonel pharmacien), parc d'Hydra (Alger).

Pignon, professeur au Lycée Carnot, rue du Capitaine Guynemer, Tunis.

Pitaud, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran)

Poullet, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

Publ. bibl. Ka. SSS. R. W. I. Lenine, Mochawaja, 3, Moscou (U.R.S.).

Rahmani Slimane, instituteur, 2e groupe H. B. M., lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.

Rattier, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (xvie).

Ravenet, Djenan es Skina, chemin Buknal, El-Biar (Alger).

Rémy, huissier, Aïn-M'lila (Constantine).

Le Résident général de la République Française, Rabat (Maroc).

Rey (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, le Bardo, rue Michelet, Alger.

Ricome (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.

Roffo (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).

Rohrbacher, administrateur de commune mixte, Nédroma (Oran).

Rolland (Edouard), avocat, 66, avenue Derb-Zemmouri, Meknès (Maroc).

Rols (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

Romanelli (Dr Prof. Pietro), 2, Viole Tito Lisio, Rome (Italie).

Roussier-Théaux, agrégé à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée Reclus, Alger.

Rouvier (Paul), professeur à la Médersa, Tlemcen (Oran).

Rozis (A.), Maire d'Alger.

Sabatier (J.), secrétaire général du Crédit municipal, 16, rue des Blancs Manteaux, Paris (ive).

Sabatié (P.), inspecteur de l'Enseignement primaire, Alger.

Sagot (François), docteur ès lettres, 26, rue Pasteur, Dijon (Côte-d'Or).

MM. Saint-Calbre (Charles), directeur honoraire de Médersa, 4, traverse Cas, Blancarde, Marseille.

Saleng, ancien directeur du Collège musulman de Fès, 44, rue Dumanoir, Oran.

Samboeuf (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

Saurel (Jules), avoué, conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

Schveitzer, professeur agrégé d'histoire au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Section historique du Maroc, 4, rue de Lille Paris (VIIe).

Service des affaires indigènes et du personnel militaire, Gouvernement général, Alger.

Simon, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saens, Alger.

Simoni (L.), drogman à la Résidence générale, Tunis.

Slaouti, directeur d'Ecole, Saint-Arnaud (Constantine).

Socard (Tony). architecte de la Régie foncière de la Ville d'Alger.

Société des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

Soualah (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Steckert, libraire, 16, rue de Condé, Paris (VIe).

Supérieur de la Société des Missionnaires d'Afrique, Maison Carrée, Alger.

Syndicat agricole et viticole, Tlemcen.

Tailliart (Charles), recteur de l'Académie, Montpellier (Hérault).

Mlle Teboul (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

MM. Teissier, trésorier payeur général, Basse-Terre (Guadeloupe).

Torki (général), chef adjoint du protocole de S. A. R. le Bey de Tunis.

Torrès Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

Trouilleur (G.), 4, rue Arago, Alger.

Truillot, secrétaire honoraire de commune mixte, 19, rue du Lieutenant Navarre, Hussein-Dey (Alger).

Valat (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Valet (René), sous-chef de bureau, Service du contentieux, Gouvernement général, Alger.

Vallois, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

Viard, professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

Mme Vincent, 14, boulevard Sébastopol, Oran.

MM. Vonderheyden (Maurice), docteur ès lettres, directeur de la Médersa, Tlemcen.

Yver (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 19 Janvier 1936

La Société Historique Algérienne a tenu son Assemblée Générale annuelle le dimanche 19 janvier 1936, à la Bibliothèque du Gouvernement Général de l'Algérie.

M. Gustave MERCIER qui présidait, assisté des membres du Bureau, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, mes chers Confrères,

« L'année qui s'achève a marqué, pour notre Société, une période d'intense activité. Notre vénérable publication, *La Revue Africaine*, y a repris sa périodicité régulièrement trimestrielle. Elle a publié au cours de 1935 ses quatre fascicules brochés, formant au total un beau volume de 540 pages, enrichi de nombreuses illustrations, dont le caractère artistique ajoute une réelle valeur à l'intérêt documentaire. Ce 75e volume de notre collection a permis de publier des travaux et des études signés de MM. Alazard, Albertini, Bérard, Mme Bourgarel-Musso, MM. Capot-Rey, Desparmet, Fayolle, Hardy, Jouin, Lapeyre, Laurens, Lespès, dont plusieurs fort importants ajoutent une contribution précieuse à nos connaissances sur l'Afrique ancienne et moderne. De nombreux comptes rendus bibliographiques, une revue des périodiques, une chronique archéologique viennent compléter cet ensemble en y apportant l'agrément de leur diversité. Votre Président ne remplira qu'un devoir strict en soulignant que ce remarquable développement de notre activité est dû, pour une large part, au dévoue-

ment de notre Secrétaire général, M. Gabriel Esquer, dont le talent d'organisateur et la compétence reconnue ont su promouvoir notre chère Revue, et lui infuser une nouvelle jeunesse.

« La Société Historique Algérienne n'a d'ailleurs point limité son activité à la publication de *La Revue Africaine*. Elle s'est associée à la création, sur l'initiative de notre Vice-Président d'honneur, M. le Recteur Hardy, de l'Institut d'Etudes Orientales, fondé par la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger. Dans ce Maghreb, pays d'Occident que l'Orient a si fortement marqué de ses prestiges, la place d'un tel Institut était en quelque sorte imposée. Immédiatement, ses collaborateurs, MM. Marçais, E. F. Gautier, Brunschvig, Lévi-Provençal, Canard, Basset, Bel, Cour, Pérès, Yver, Reygasse, H. Massé, Larnaude, Lambert, Noiville, Milliot et Cantineau, ont affirmé, par la publication d'un volume substantiel, quelle place il saurait occuper dans l'ensemble des études orientales. *La Revue Africaine* lui a prêté son modeste concours pour la publication d'un Bulletin relatant les actes de la Société.

« Une autre création, dans l'ordre intellectuel, a marquée l'année 1935, création dont la Société Historique peut revendiquer l'entier parrainage, et notre Vice-Président d'honneur, déjà nommé, l'heureuse initiative. Les Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, y compris celles de Tunisie et du Maroc, se sont unies en une Fédération qui a tenu son premier Congrès, organisé par notre Secrétaire général et tous nos collaborateurs du Bureau, Présidents des sections, à Alger même, du 9 au 12 juin. S'il y avait quelque hardiesse à vouloir étoffer un Congrès de Compagnies Savantes avec les seules Sociétés Africaines, il nous est agréable de constater que cette hardiesse fut couronnée d'un plein succès. Le nombre même des Sociétés participantes fut une surprise pour beaucoup. Il constituait la preuve tangible qu'un mou-

vement intellectuel purement désintéressé existe depuis longtemps et s'intensifie en Afrique du Nord, et que de plus en plus, dans un élan spontané, ce pays veut s'intégrer par ses élites dans la pensée française, où il doit tenir une place très honorable, comme ses travailleurs veulent s'intégrer dans l'économie métropolitaine. Cette impression fut confirmée par le nombre et la valeur des communications présentées, et qui intéressent les diverses disciplines représentées au Congrès par des sections. De cet ensemble important de travaux neufs, prudemment établis, et fort heureusement inspirés, je ne dirai rien de plus, sinon qu'il fait l'objet d'un fort volume issu des presses de la maison Carbonel, qu'il constitue plusieurs fascicules de *La Revue Africaine*, et que vous pourrez le juger incessamment.

« Le Congrès annuel des Sociétés Savantes Africaines est désormais institué. Votre bureau était désireux, autant dans un but de décentralisation que pour bien marquer le caractère intercolonial de cette manifestation des activités de la France africaine, de voir tenir le prochain Congrès à Rabat. Ses espoirs ont été déçus. Nombreuses sont les adhésions individuelles qui nous sont venues du Maghreb, et plus encore que nombreuses, remarquables par leur qualité. Celles-là ne nous feront pas défaut. Mais il manque à ces élans isolés une conviction d'ensemble, une solidarité, et pour tout dire, un appui officiel. Appui moral, précisons-le, car le Congrès, tel qu'il fut organisé, n'a demandé d'aide à personne qu'à ses participants. Mais nous vivons une époque singulière, où les initiatives éveillent dans certaines sphères d'autant plus d'appréhension qu'elles sont plus désintéressées. Admettons donc simplement qu'on n'a pas compris. Et consolons-nous en pensant que le Congrès aura lieu dans cette perle de l'Orient moghrebien qu'est Tlemcen, et qu'il sera organisé et présidé par un des meilleurs d'entre nous, M. Bel.

« J'en aurais fini, si je n'avais réservé toute une série de devoirs agréables à remplir. D'abord, souhaiter la bienvenue à notre excellent collègue honoraire, M. Albertini, professeur au Collège de France, où il est le digne continuateur de notre maître regretté, Stéphane Gsell. Nous avons toujours une joie sincère à voir l'inspection générale des antiquités et des musées le ramener parmi nous.

« Egalement, vous présenter, en leur souhaitant la bienvenue, les nouveaux membres de notre Bureau qui sont au membre de trois :

« M. le Préfet Chevreux, directeur du Cabinet de M. le Gouverneur Général Le Beau. M. le Préfet Chevreux est un chartiste éminent, auteur de plusieurs monographies et de diverses études de sociologie. Il appartient depuis déjà des années à l'Afrique du Nord. C'est dire combien son adhésion nous est précieuse et combien nous l'en remercions.

« M. Viard, professeur à la Faculté de Droit, directeur et fondateur d'une intéressante revue juridique publiée à Alger, dont les conseils nous seront d'un grand prix en toute occasion, et M. André Basset, professeur à la Faculté des Lettres, berbérisant éminent dans une lignée qui a tracé dans les études de linguistique africaine un magistral sillon

« Enfin, j'ai la satisfaction profonde d'adresser en votre nom à tous des félicitations très amicales à deux de nos confrères qui ont été nommés ou promus dans la Légion d'Honneur. En premier lieu à M. Lespès, promu officier, dont la rosette vient couronner toute une carrière entièrement consacrée à l'instruction publique et à la science, ainsi que des travaux historiques et sociologiques hautement appréciés ; à M. Milliot, naguère Doyen de la Faculté de Droit, aujourd'hui directeur général des Affaires Indigènes et des Territoires du Sud, nommé chevalier. La Société Historique Algérienne sait

tout ce qu'elle doit à M. Milliot et à son collaborateur, M. Berque, notre trésorier, aussi applaudit-elle de tout cœur à la distinction que lui ont value ses services militaires en attendant que ses éminents services civils soient à leur tour reconnus ; à M. Gernet, Doyen de la Faculté des Lettres, helléniste et historien délicieux. Que tous trois veuillent bien agréer nos félicitations les plus cordiales, et croire à la satisfaction profonde qu'ont éprouvée tous nos confrères à voir leurs mérites ainsi reconnus ».

Dans son rapport, M. Esquer, Secrétaire Général, a rendu hommage à la mémoire de M. Henri Pirenne, membre d'honneur de la Société Historique, décédé après la dernière Assemblée Générale.

« M. Henri Pirenne occupait une place éminente parmi les historiens les plus réputés de tous les pays. Toutes les questions qu'il a étudiées, il les a renouvelées : études d'histoire économique et urbaine médéviale, conséquences de l'invasion arabe dans laquelle il a su voir la coupure effective entre l'antiquité et le moyen-âge. Il a, dans toutes les voies qu'il a explorées, ouvert des horizons nouveaux. Son *Histoire de Belgique* est un des sommets de l'histoire, une leçon de science, de maîtrise, de style, de probité.

« Il a toujours poursuivi la recherche du vrai avec une sérénité que les épreuves n'ont jamais obscurcie. M. Pirenne était un homme qui faisait honneur à l'homme et sa mort ne met pas seulement en deuil son pays, mais toute l'humanité qui pense et qui travaille.

« En 1931, Alger a eu l'honneur de le recevoir. Dans les leçons qu'il a professées à la Faculté des Lettres et auxquelles se sont pressées les étudiants, les professeurs et le grand public, dans les entretiens familiers que nous avons eus avec lui, l'autorité de sa parole, sa cordialité, sa bienveillance, le rayonnement et la vie qui

émanaient de sa personne, nous ont laissé un souvenir inoubliable.

« M. Pirenne avait bien voulu accepter de prendre place parmi les membres d'honneur de notre Société. Bien souvent il s'était donné la peine de m'écrire pour m'exprimer l'intérêt qu'il avait pris à la lecture de tel article de *La Revue Africaine*. Et il ne manquait jamais l'occasion de rappeler l'accueil qu'il avait reçu à Alger et dont on voyait qu'il restait sincèrement touché. »

Le Secrétaire Général, après avoir marqué la part de la Société Historique au premier Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, donne des précisions sur le second Congrès.

« Nous espérions qu'il se tiendrait cette année à Rabat. Mais nos confrères du Maroc ont éprouvé, à en préparer l'organisation, des difficultés telles que nous avons dû renoncer à cette idée, du moins pour cette année.

« Le second Congrès de la Fédération aura donc lieu dans la semaine qui suivra Pâques, à Tlemcen. Nous avons choisi cette ville afin de bien montrer que malgré tout, nous entendons maintenir une liaison étroite avec le Maroc.

« Conformément aux statuts, la présidence de la Fédération pour 1936 et celle du Congrès sera exercée par M. Alfred Bel, Président de la Société des Amis du Vieux Tlemcen. M. Paris, Secrétaire Général de cette Société, assurera le secrétariat du Congrès, lequel est indépendant du secrétariat général de la Fédération.

« Le Secrétaire Général de la Société Historique serait très obligé aux membres de la Société qui désirent prendre part à ce Congrès, auquel les dames sont admises, de s'inscrire d'urgence et de faire connaître les sujets des communications qu'ils se proposent de faire. »

En terminant, le Secrétaire Général fait part à ses confrères de ses préoccupations sur la situation de la Société Historique : « Celle-ci a fait, pour améliorer la

présentation de *La Revue Africaine,* un gros effort qui s'est traduit par une augmentation des dépenses. Le plus solide des recettes est constitué par les subventions du Gouvernement Général et du Conseil de l'Université. Mais par l'effet d'un décret-loi, toutes les subventions sont automatiquement réduites de 10 %. De là un trou dans notre modeste budget et dont on s'inquiéterait peu si l'on était assuré qu'il ne dût pas s'agrandir. De cela, l'on est loin d'être assuré.

« Votre Bureau aura en conséquence à envisager un plan d'économies qui lui sera présenté. »

M. Berque, Trésorier Général, présente le compte rendu de la siuation financière au 31 décembre 1935 :

RECETTES

Excédent de l'exercice 1934	52.455 80
Subvention du Gouvernement Général (exercice 1935)	15.000 »
Subvention de l'Université d'Alger (exercice 1935)	4.500 »
Cotisations	1.678 75
Total des recettes	73.634 55

DEPENSES

Frais d'impression de la *Revue Africaine*	35.221 00
Dépenses d'administration. Confection de clichés. Frais d'envoi des fascicules de la *Revue Africaine* et de correspondance	3.458 10
Total des dépenses	38.679 10

Excédent de l'actif : 34.955 fr. 45 du compte chèque postal auquel s'ajoutent 510 francs déposés au Crédit Lyonnais, 77 fr. 29 à la Caisse d'Epargne, et 271 fr. 50 au compte caisse et les éléments de notre portefeuille déposés au Crédit Lyonnais d'Alger, dont la valeur boursière au 8 janvier est de 9.642 francs. Ce qui donne pour l'actif un total de 45.456 fr. 24.

« Je ferai ici une double remarque. D'une part, notre portefeuille, dont le total atteignait l'an dernier 11.080 frs, n'est plus aujourd'hui que de 9.642 francs, soit une diminution de 1.438 francs due au fléchissement général des valeurs boursières.

« D'autre part, nous avons, comme les années précédentes, mais dans une proportion plus élevée, un grand nombre de cotisations qui n'ont pas encore été soldées. Dans sa dernière séance du mois de décembre dernier, le Bureau m'a donné mission d'en poursuivre le recouvrement, au moyen de rappels individuels qui seront adressés aux intéressés. Ceux-ci vont recevoir incessamment, avec un relevé des sommes qu'ils restent devoir, une formule de chèque postal au nom de la Société Historique. Ceux d'entre eux qui sont redevables de plusieurs cotisations en retard, pourront s'acquitter par acomptes, l'essentiel étant qu'ils aient régularisé complètement leur situation avant la fin de l'année en cours ».

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

***

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau pour 1936. Sont élus :

Président : M. Gustave MERCIER.

Vice-Présidents : MM. G. YVER et Georges MARÇAIS.

Secrétaire Général : M. ESQUER.

Secrétaire : M. BRUNSCHVIG.

Trésorier : M. A. BERQUE.

Membres : MM. Charles CHEVREUX, Général MEYNIER, ALAZARD, LESPÈS, LARNAUDE, CANARD, LESCHI, VIARD, A. BASSET, FAYOLLE, Ibnou ZEKRI.

Membre correspondant : M. DOUËL.

Basilique et Cimetière donatistes de Numidie (Aïn-Ghorab)

Au Sud-Ouest de Tébessa s'étend une vaste plaine qui porte deux noms : l'outa Gassès au Nord, l'outa Guert au Sud. C'est la plus occidentale des trois cuvettes qui forment la région si caractéristique des Nemencha (1). Je l'ai visitée, il y a quelques années, assez en détail, y faisant même un séjour de quelques semaines. C'était au printemps, en avril, et elle était presque déserte. Elle ne se peuple guère qu'en été lorsque les nomades remontent de la région de Négrine où ils passent l'hiver. Dans l'antiquité, par contre, le pays était habité par une population sédentaire comme le prouvent les nombreuses ruines qui le parsèment. On y vivait de la culture de l'olivier, mais le centre des cuvettes devait être assez peu fertile. Il n'y pousse, encore aujourd'hui, que de maigres moissons de blé ou d'orge et non pas tous les ans. Au contraire, au pied des hauteurs calcaires de deux à trois cents mètres qui font à ces cuvettes une ceinture continue, jaillissent des sources assez abondantes pour

(1) J. Blayac. *Le pays des Nemenchas à l'Est des Monts Aurès.* (*Annales de Géographie*, VIII, 1899, p. 144-159). — Aug. Bernard et Ficheur. *Les régions naturelles de l'Algérie.* (*Ann. de Géogr.* 1902, p. 433).

permettre quelques cultures, un peu de jardinage. Les ruines antiques, comme il est naturel, sont, en général, à proximité de ces sources. C'est dans un de ces sites que j'ai effectué des recherches qui ont obtenu un résultat intéressant.

L'endroit s'appelle Aïn Ghorab, la source du Corbeau. Il est désigné dans l'*Atlas archéologique* de Gsell (feuille n° 39) par le n° 112.

Masqueray (1) et Bosredon (2) l'ont visité. De Rossi (3), Gsell (4), M. Monceaux (5) ont étudié des inscriptions trouvées là-bas. L'une d'elles, qui figure au *Corpus* (6), a été reconstituée par de Rossi. Elle reproduit une inscription métrique de Saint-Pierre-aux-Liens à Rome. Le commandant Guénin, qui a visité la ruine en dernier lieu, a relevé également une inscription et signalé l'état de dévastation où les édifices ont été mis par la construction d'un fortin byzantin (7).

M. Gsell m'avait signalé l'intérêt de l'endroit. Grâce au bienveillant concours de M. Battistini, administrateur principal de la commune mixte de Tébessa, et à l'aide efficace de M. Laout, architecte de la commune mixte, j'ai pu camper en ce lieu et j'y ai fait des fouilles pendant dix jours. L'amoncellement de pierres du fort byzantin était difficile à explorer. Il eût fallu des appareils de levage. J'ai installé mon équipe à une centaine

---

(1) *Rev. Africaine*, XXII, 1878, p. 463-467.

(2) *Recueil de Constantine*, XVIII, 1876-1877, p. 378-380.

(3) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1878, p. 7 et suiv.

(4) *Mon. Ant. de l'Algérie*, II, p. 159-160, n° 4.

(5) *Rec. de Constantine*, XLII, p. 195, n° 1. — *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique* : Mémoires présentés à l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres, t. XII, 1re partie, p. 229 (p. 69 du tirage à part).

(6) *Corpus Inscr. latinarum*, VIII, 10707 : 17615.

(7) *Inventaire archéologique du Cercle de Tébessa* (*Nlles Archives des Missions scientifiques*, t. XVII, p. 192 (p. 118 du tirage à part).

de mètres environ au Sud des ruines du fortin. Quelques bases de colonnes affleuraient dans un champ d'orge. Ahmed ben Mohammed, caïd de Stah, à qui appartenait la récolte, voulut bien en sacrifier une partie et je lui suis reconnaissant de l'aide amicale qu'il m'a prêtée et de sa fidèle compagnie.

Dès les premiers coups de pioche, il fallut se rendre à l'évidence. Les bases de colonnes n'étaient pas en place, mais avaient été utilisées dans une maçonnerie grossière. On se trouvait en présence de constructions faites avec des débris d'édifices antérieurs. Sans entrer dans le détail des découvertes, en peu de temps on reconnut deux murs, l'un Nord-Sud, l'autre Est-Ouest, se joignant à angle droit. Le premier, dans lequel des bases de colonnes et même des chapiteaux non ornés tenaient lieu de chaînage, est de construction hâtive et grossière. Le deuxième, au contraire, est formé de belles assises de pierres taillées régulièrement. Trois assises ont été dégagées, la plus haute était bouchardée. Pour ne pas gâter toute la récolte, je n'ai pas poussé mes recherches au delà de ce mur vers le Nord. Vers l'Ouest, à 7 m. 50 environ du mur Nord-Sud subsistaient quelques traces de murs informes. Vers le Sud, un cimetière musulman a limité mes sondages à une quinzaine de mètres du beau mur. L'aire ainsi délimitée a été explorée de fond en comble. Elle a fourni les documents que nous allons étudier.

*
* *

Presque à fleur de terre gisaient des fûts de colonnes, huit en tout. Leur diamètre varie de 0 m. 37 à 0 m. 42. Leur longueur de 2 m. à 1 m. 85. Par leurs dimensions, elles pouvaient correspondre aux bases signalées plus haut. Tout cela provenait du même édifice, mais tout était dans un extrême désordre et semblait même avoir été charrié par les eaux de ruissellement. Auprès du mur

grossier différents débris architecturaux étaient enfouis dans le sol : deux sommiers en pierre, dont les dimensions s'accordent avec celles des colonnes (hauteur o m. 38, largeur au sommet : o m. 62 ; à la base : o m. 33) ; un sommier d'angle de o m. 62 de large et de o m. 36 de haut ; et surtout, documents plus intéressants, une série de dosserets de dimensions à peu près égales et en rapport étroit avec les sommiers et les colonnes, selon un mode de construction que Gavault a signalé et étudié dans sa remarquable étude de la basilique de Tigzirt (1).

Mais à Tigzirt, la face antérieure des dosserets est plane, tandis qu'à Aïn-Ghorab, elle est incurvée.

Cinq dosserets ont été retrouvés.

Leurs dimensions respectives sont de :

Hauteur : o m. 38 ; o m. 35 ; o m. 34 ; o m. 35 ; o m. 34.
Largeur : o m. 33 ; o m. 33 ; o m. 33 ; o m. 33 ; o m. 33.
Longueur du haut : o m. 57 ; o m. 60 ; o m. 58 ; o m. 57; o m. 58.
Longueur du bas : o m. 38 ; o m. 38 ; o m. 38 ; o m. 39 ; o m. 38.

Deux dimensions sont égales : la largeur et la longueur du bas. On comprend cela si l'on songe que, dans les églises, ces dosserets servent de support aux sommiers sur lesquels repose le départ des arcs qui relient la colonnade des nefs. Si, au contraire, la hauteur est variable le fait s'explique par l'utilisation dans les édifices de basse époque de matériaux de remploi qui n'ont pas toujours des dimensions égales et dont il fallait racheter l'inégalité. La partie supérieure de ces dosserets est entaillée par deux encoches de profondeur variable (o m. 07 en moyenne) et qui semblent destinées à recevoir les extrémités de poutres. La partie antérieure, celle

(1) P. Gavault. *Etude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 255 et suiv.

qu'on voyait de la nef et qui est incurvée de façon concave, présente sur chacun d'eux un aspect caractéristique.

Deux ont une décoration géométrique :

a) Dans un double cadre quadrangulaire, deux cercles inscrits. Ces cercles, concentriques, mesurent respectivement o m. 12 et o m. 15 de diamètre.

b) Rosace à six branches de o m. 27 de diamètre, inscrite dans un hexagone régulier et dans un cercle qui passe par les pointes de la rosace.

Les trois autres dosserets étaient destinés à recevoir ou ont reçu des inscriptions.

1° La face antérieure a été préparée pour recevoir une inscription. Elle a été polie et elle offre une raie horizontale destinée à guider le lapicide et deux raies verticales qui, à droite et à gauche, délimitent un champ épigraphique resté vierge.

2° La face antérieure a été préparée de la même façon. Mais ici huit traits horizontaux guident quatre lignes écrites.

BONIS BENE VI
VAS OPTATE
CVM OMNI
CLERO TVO

Les lettres, irrégulières, mesurent en moyenne o m. o5. La gravure est médiocre. A la quatrième ligne le graveur avait omis l'E de *Clero*. Il l'a regravé sur un R.

3° Le cinquième dosseret, épigraphique lui aussi, a été trouvé à quelque distance du champ de fouilles. Il était à fleur de terre et avait dû être abandonné au cours d'un transport vers quelque utilisation moderne. Dans le voisinage, en effet, la coupole qui abrite le marabout défunt Sidi Srir est construite en pierres romaines. Elle date d'une trentaine d'années.

Ce dosseret a plus souffert que les autres. Ses arêtes ont été usées au détriment de l'inscription qu'il porte.

BASILICA ED
IFICATA EX IN
ANTIA OPTATI I
RB FIIICITER

A la fin de la deuxième ligne, la pierre a éclaté suivant la ligne d'un S. Il faut lire *in[st]antia*. L. 3-4. Rétablir *PRB* [*Pr(es)b(yteri)*] *F(el)iciter :*

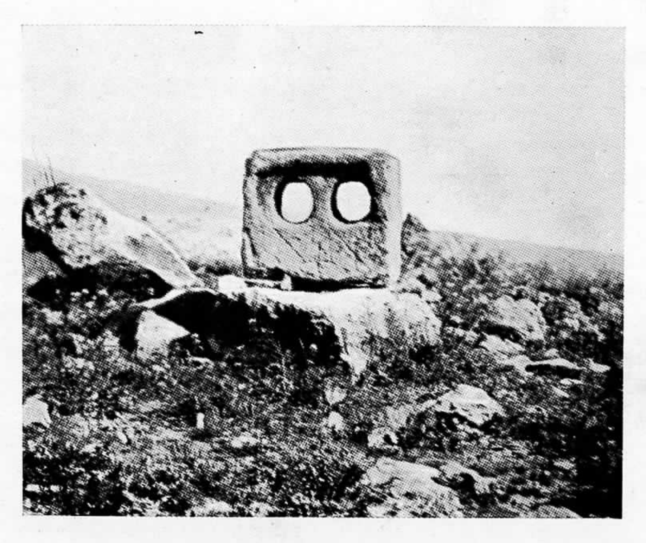
Basilica (a)edificata ex in[st]antia Optati pr(es)b(yteri), feliciter !

Enfin sur la tranche de ce dernier dosseret figure l'inscription : *Deo laudes*, en lettres irrégulières, mal alignées. L'U est arrondi. La gravure est légère. Ces mots ont-ils été martelés ?

Ces trois inscriptions confirment que les débris architecturaux recueillis proviennent bien d'un édifice religieux, une basilique. Mais le désordre dans lequel ils ont été trouvés laisse supposer que ces vestiges ont été dispersés et qu'ils ne sont plus que les restes des matériaux utilisés dans le fortin voisin.

Une autre pierre trouvée dans la fouille mérite une mention particulière.

Il s'agit d'un bloc de 0 m. 37 de largeur, de 0 m. 30 de hauteur et de 0 m. 18 d'épaisseur, qui gisait avec les dosserets au pied du mur grossier. Il est percé de deux ouvertures assez régulières, légèrement ovales et symétriques. Elles mesurent 0 m. 11 d'axe vertical, 0 m. 10 d'axe horizontal. La face antérieure de la pierre est ornée de dessins géométriques qui encadrent les deux ouvertures. La face postérieure est creusée et offre une cavité de 0 m. 27 de largeur, de 0 m. 22 de hauteur, de 0 m. 06 de profondeur. Cette pierre, déposée à l'heure actuelle au Musée de Tébessa, est, sans aucun doute, une « *fenestella confessionis* », c'est-à-dire une fenêtre destinée à



« Fenestella confessionis ».

laisser voir ou même atteindre le tombeau d'un saint personnage ou un reliquaire (1). Elle était située, en général, dans le voisinage de l'autel. L'endroit où elle a été trouvée prouve bien qu'elle avait été déplacée et que, trop petite pour être utilisée comme pierre de remploi, elle a été abandonnée. (Fig.).

Peut-on savoir de quel édifice proviennent les fragments que nous venons d'étudier ?

Des trouvailles épigraphiques antérieures avaient révélé l'existence à Aïn-Ghorab de plusieurs églises chrétiennes :

La basilique de la Martyre Casta (2),

L'église consacrée à Saint Pierre et à Saint Paul (3).

La *memoria* du martyr appelé *Emeritus Dei Consultus* (4).

Les inscriptions nouvelles ne proviennent pas du deuxième édifice, car le prêtre qui l'a construit s'appelle Probantius. Restent les deux autres : L'inscription de *Casta* se trouve vers la source, très loin des vestiges que nous avons étudiés. Elle est si volumineuse et si lourde que nous avons dû renoncer à la faire transporter au Musée de Tébessa. Elle n'a jamais dû être beaucoup

---

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, art. *fenestella* (H. Leclercq). — Le Louvre possède une « fenestella » à double arcade qui provient d'Aïn-Fakroun, dans la région d'Aïn-Beïda, et qui porte une inscription tirée des psaumes : *In Deo sperabo, non timebo, quid mi[c]hi faciat homo ?* ». — Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, p. 13, Pl. XVIII, fig. 4. C.I.L. VIII, 18742. Les dimensions sont sensiblement les mêmes que celles de la fenêtre d'Aïn-Ghorab.

(2) Guénin. *Inventaire archéol.*, p. 193. Inscription mentionnant un « *tribunal basilicae Dominae Castae Sanctae ac venerand(a)e martyri* ». — P. Monceaux. *Revue Philologique*, 1909, p. 327.

(3) *C.I.L.*, VIII, 10707. — Bosredon. *Rec. de Const.*, 1876-1877, p. 379. — De Rossi. *Bull. di Arch. crist.*, 1878, p. 14 et suiv.

(4) *C.I.L.*, VIII, 2220=17614. — Poulle. *Rec. de Constantine*, 1871-72, p. 421. — Bosredon. *Rec. de Constantine*, 1876-77, p. 378. — Masqueray. *Revue Africaine*, 1878, p. 466. — De Rossi. *Bull. di Arch. crist.*, 1878, p. 8.

déplacée. Dans son voisinage sont des ruines. Elle en provient vraisemblablement.

L'inscription dédicatoire du troisième édifice a été étudiée par M. Monceaux (1). Voici sa lecture :

Hic Domus Dei nostri Christi. Hic a(b)itatio Spiritus Sancti [Paracleti].

Hic memoria beati martiris Dei Consulti Emeriti.

Hic exaudietur omnis qui invocat nomen Domini Dei omnipotentis.

Cur homo miraris ? Deo ju(v)ante meliora vide(b)is.

Ce martyr Emeritus, avocat de Dieu, *Dei consultus*, est sans doute un des martyrs d'Abitina, martyrisé à Carthage le 12 février 304. Il figure sur une autre inscription de Kenchela (2).

M. Monceaux voit dans l'inscription d'Emeritus une inspiration donatiste. L'église schismatique, en effet, semble avoir eu une dévotion particulière pour les martyrs d'Abitina.

Or, dans les inscriptions que nous publions ici, on reconnaît nettement l'inspiration donatiste.

Le *Deo laudes*, à lui seul, est très caractéristique. C'est le cri de guerre des schismatiques, qui s'opposait au *Deo gratias* des catholiques.

La formule *Bonis bene* par laquelle débute une des inscriptions est aussi en usage chez les Donatistes. D'origine païenne, « elle a été adoptée par les chrétiens, surtout les dissidents, dont elle traduisait bien les prétentions intransigeantes » (2). Le rapprochement sur deux pierres provenant du même édifice de *Bonis bene* et de

---

(1) P. Monceaux. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, p. 468, et *Enquête sur l'Epigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1907, t. XII, 1re partie, p. 161. — P. Monceaux, *Rev. Philologique*, 1909, p. 144, et P. Monceaux, *Enquête*, p. 75, du tirage à part.

(2) P. Monceaux. *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. IV, p. 436.

Deo laudes est une confirmation formelle de l'interprétation de M. Monceaux (1).

Le souhait de vie adressé à Optatus et à tout son clergé, *vivas optate cum omni clero tuo,* se retrouve à peu près le même sur une mosaïque provenant des Beni-Rached (14 km. au Nord-Est d'Oued-Fodda) et actuellement au Musée d'Alger (2). Mutilée malheureusement, elle porte encore ces mots qui s'adressent à un prêtre ou à un évêque : *Cum clero tuo floreas !*

Une autre inscription de même provenance prouve que cette église était catholique.

Par contre, il nous paraît certain que les débris de l'église d'Aïn-Ghorab proviennent d'une église donatiste, et il nous semble très plausible que cette église ait été celle du martyr Emeritus, dont la pierre de dédicace a été utilisée à une centaine de mètres de là, dans le fortin byzantin, et dont les dosserets moins utilisables sont restés sur place. Cette basilique a été construite par les soins « *ex instantia* » du prêtre Optatus. Le titre que porte ce personnage nous interdit de voir en lui le fameux évêque Optatus de Thamugadi, dont l'influence s'est étendue à travers toute la Numidie, dans les dernières années du IV[e] siècle (3). Au surplus, ce barbare mitré, selon l'expression de M. Monceaux, s'est plus soucié, sans doute, de détruire et de piller les églises des catholiques que d'en bâtir pour les donatistes. Optatus est plus modestement le prêtre de la communauté donatiste de l'endroit. A une époque qui ne peut être antérieure au IV[e] siècle

---

(1) Le rapprochement se voit également sur une inscription d'Henchir-bou-Saïd (*Bullet. des Antiq. de France*, 1909, p. 210).

(2) J. Carcopino : *C. R. Académie des Inscr.*, 1913, p. 663. — Sur une inscription chrétienne de Tocqueville (*Thamallula*) a été relevée une formule qui combine les deux phrases d'Aïn Ghorab : « *Bono presbitero Fausto suo, cujus instantia ecclesia fabricata est.* » — Gsell : *Bullet. archéol. Comité*, 1908, p. CCXVI.

(3) P. Monceaux : *Hist. litt. Afrique chrétienne*, t. IV, p. 65 ; *Timgad chrétien*.

finissant, il a construit l'église dont nous n'avons retrouvé que des débris dispersés.

***

En poursuivant la fouille de l'espace compris entre les murs décrits plus haut, nous avons fait d'autres découvertes dont il importe de dire quelques mots.

Le long du mur en beaux matériaux, à 2 m. 60 du point de rencontre avec le mur de construction grossière, est apparu tout d'abord un grand sarcophage. Il mesure 2 m. 20 de longueur à l'extérieur, 0 m. 46 de largeur vers la tête, 0 m. 38 vers les pieds. Il était recouvert d'un couvercle fait d'une seule pierre taillée à sa mesure et plus ou moins polie à sa partie supérieure. Dans le sarcophage gisait un squelette d'homme, la tête à l'Ouest, les pieds à l'Est. C'était un homme âgé, presque édenté, mais d'une puissante carrure à en juger par le volume de ses os. A la hauteur de la tête on a retrouvé quelques débris de bois carbonisé, mais aucun objet n'avait été déposé dans la tombe avec le défunt.

Ce sarcophage reposait lui-même sur deux petits sarcophages d'enfants qui n'ont pu être explorés à cause du poids considérable du sarcophage supérieur. En avant du grand sarcophage et au niveau de sa base s'étendait une sorte de pavement, fait de briques cuites de coloration très rouge et de chaux et reposant sur un lit de chaux. En perçant ce pavement, nous avons trouvé une sorte de caveau maçonné. Le couvercle en était fait de grandes pierres plates irrégulières mais bien disposées pour former couverture. La plus grande mesurait 2 m. 28 sur 1 m. 10. Sous ces dalles étaient alignés côte à côte et perpendiculairement au grand sarcophage, trois sarcophages en pierre. En commençant par l'Ouest, le premier, de 1 m. 76 de long et de 0 m. 43 de large, était fait d'une auge cassée et complétée sur les côtés par des

pierres dressées et au fond par des tuiles. Il ne renfermait qu'un seul corps. Le deuxième mesure 1 m. 80 de longueur et 0 m. 41 de largeur. Il contenait trois corps, dont les ossements étaient en désordre. Deux crânes étaient à l'extrémité Sud, le troisième au tiers du sarcophage vers le Nord. Le troisième sarcophage, de 1 m. 80 de longueur et de 0 m. 14 de largeur, renfermait un fouillis d'ossements. On a pu également y reconnaître trois crânes, mais les squelettes sont mêlés et on a l'impression d'un ossuaire plutôt que d'une tombe. Les six crânes sont ceux d'hommes jeunes à la dentition intacte. (Fig. 1, Pl. I).

Le sarcophage brisé est orné sur une de ses faces de stries régulières qu'on ne saurait mieux comparer qu'à un motif de vannerie. Au dessus court une sorte de bandeau orné de triangles combinés. Au centre de ce bandeau figure un dessin géométrique fait de trois carrés inscrits les uns dans les autres. Les autres cuves sont sans ornements.

Au même niveau que ces trois tombes, il y avait deux autres sarcophages. L'un, du côté du Sud, était perpendiculaire à elles : il renfermait un corps.

Presque dans le prolongement de cette dernière tombe, en allant vers l'Ouest, a été retrouvé un autre sarcophage. Couvert par deux grandes dalles, il était formé de deux auges mises bout à bout et contenait un corps, disposé la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est. La cuve ainsi formée mesurait 2 m. 09 à l'intérieur. Outre un squelette d'homme admirablement conservé, il renfermait quatorze lampes. Sept étaient disposées en deux piles auprès de la tête. Six se trouvaient aux pieds et la dernière était dans la main gauche du défunt.

Sauf une, d'ailleurs grossière, qui a été retrouvée brisée, toutes ces lampes, qui avaient servi à en juger par la coloration de leur bec, étaient dans un état de conservation remarquable.

Elles sont de deux formes :

Cinq sont des lampes rondes, sans décor, avec une grande ouverture centrale circulaire et une anse non percée. Les neuf autres ont une forme allongée, avec anse non percée. Toutes celles-ci ont deux trous à la partie supérieure. Elles n'ont aucune marque et sont décorées de sujets variés :

1° Monogramme du Christ, avec la boucle du R tournée vers la gauche. Encadrement de losanges et de rosaces alternés.

2° Monogramme du Christ, avec la boucle du R tournée vers la droite. Les branches sont ornées de motifs décoratifs carrés, losanges, feuilles. Encadrement de triangles, ornés de points en relief et de motifs en fer de lance (1).

3° Petite lampe qui était placée dans la main gauche du défunt. Coq à droite. Encadrement de segments de cercles concentriques. L'anse est cassée.

4° Coq stylisé à gauche. Il semble becqueter un objet peu distinct (grappe ?) placé presque à la hauteur de son bec. Encadrement de feuilles de lierre, triangles, motifs en forme de fer à cheval.

5° Le motif central est une rosace à six branches inscrite dans un grand motif dont les huit pointes se terminent chacune par une fleur stylisée. Encadrement de fleurs alternant avec des motifs en forme de cœur.

6° Lion bondissant vers la droite. Encadrement de feuilles et de fleurs stylisées.

Trois autres lampes représentent des scènes à plusieurs personnages.

---

(1) Le meilleur répertoire des lampes chrétiennes classées par sujets est fourni par les articles du P. Delattre : *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1891. Les lampes ornées du monogramme du Christ gemmé ou rehaussé de grenetis figurent dans cet article aux pages 299 et 300.

7° Deux hommes nus portent une énorme grappe suspendue à un bâton qui repose sur leurs épaules. Encadrement de rinceaux de vigne avec grappes et feuilles. Cette lampe illustre le récit biblique : « Moïse envoya des hommes pour considérer le pays de Chanaan et il leur dit : « Montez par le midi... Soyez courageux et apportez-nous des fruits du pays. » Or c'était alors le temps auquel on pouvait manger les premiers raisins. Ces hommes... coupèrent une branche de vigne avec la grappe que deux hommes portèrent au moyen d'une perche (*Livre des Nombres*, XIII, 18-25). » (Fig. 2, Pl. I).

Le sujet a été assez fréquemment représenté sur des lampes chrétiennes, d'autant plus que l'on en donnait une explication symbolique. La grappe représentait le Christ pendu à l'arbre de la croix. Des exégètes, allant plus loin, voyaient dans les porteurs la représentation du peuple juif, en avant, et du peuple chrétien, en arrière (1). Sur certaines lampes le monogramme du Christ surmonte la grappe, mais ce n'est pas le cas ici. Encadrement de rinceaux de vigne avec grappes et feuilles.

8° Nabuchodonosor assis sur un trône veut forcer les trois Hébreux debout devant lui à adorer son image. Le sujet est assez fréquemment reproduit sur des lampes chrétiennes (2). Parfois avec des variantes. Au Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage le sujet figure sur

(1) Voir sur ce sujet, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, art. *Chanaan*. [Dom Leclercq]. Saint Augustin interprète l'épisode de façon symbolique : *Ipse est botrus qui pependit in ligno. Contra Faustum.* XII, 42. *Patr. lat.*, t. XLII, col 276. — Voir également *Catalogue du Musée Alaoui.* Suppléments, p. 241, n° 1399. — P. Delattre, dans l'article cité plus haut, p. 134, n° 670.

(2) *Catalogue du Musée Alaoui.* Suppl., p. 241, n° 1401, pl. XCVII, 8. La lampe est absolument semblable à celle d'Aïn-Ghorab. — P. Delattre, *loc. cit.* p. 133, n° 668, mais la lampe ne provient peut-être pas de Carthage.

une lampe, mais il ne comprend que quatre personnages, de plus les Hébreux sont nimbés, semble-t-il (1). Ici, comme sur une lampe du Musée Alaoui, un personnage représenté de taille plus petite, accompagne les Hébreux. Peut-être est-ce un officier du Roi. Quant à la coiffure des Hébreux c'est nettement un sorte de bonnet phrygien. Encadrement semblable à celui de la lampe du Musée Alaoui : motifs cordiformes et motifs en fer de lance alternés. (Fig. 1, Pl. II).

9° Un personnage jouant de la flûte est assis sur la porte d'une cabane juchée sur un arbre. Un coq est perché sur le toit de l'édicule. Un personnage qui tient dans la Bouche une grappe de raisin est suspendu à la cabane par la ceinture. A droite, devant l'arbre qui supporte l'édicule, un chien poursuit un lièvre. Le sujet a déjà été rencontré sur des lampes chrétiennes, mais assez rarement, semble-t-il. De plus les descriptions varient (2). La plus conforme à notre lampe et à la réalité est celle que donnent MM. Merlin et Lantier d'une lampe du Musée Alaoui (3). Ils voient cependant dans le personnage assis dans la hutte « un chasseur sonnant de la trompe ». Nous n'y verrons pas un ascète perché sur son arbre comme les dendrites des premiers âges chrétiens (4),

---

(1) P. Delattre. Musée Lavigerie, 1899, III, p. 32, pl. VIII, fig. 2

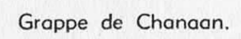
(2) P. Delattre : *Revue de l'art chrétien*. Lampes chrétiennes de Carthage, 1891, p. 137, nos 709-714. (Personnage assis dans une hutte dressée sur un arbre. Un second personnage grimpe à l'arbre, cherchant à le rejoindre). — Gsell. *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. CLXI. (Lampe découverte à Sidi-Ferruch.)

(3) *Musée Alaoui*. 2e Supplément. Céramique, p. 265, no 2749. — Voir aussi Merlin, *Revue Tunisienne*, 1916, p. 55, no 324. Dans le premier supplément du *Catalogue du Musée Alaoui* (no 1404), la lampe est signalée comme représentant Orphée sur un arbre jouant de la flûte, deux animaux en bas.

(4) Cette interprétation, sans être acceptée formellement par Dom Leclercq, est suggérée par le fait qu'il reproduit une lampe de ce genre comme illustration de l'article Dendrites du *Dictionnaire d'arch. chrét. et de lit.*, t. IV, col. 583, fig. 3696.

Sarcophages-ossuaires de l'étage moyen.





Grappe de Chanaan.

Planche 2



Nabuchodonosor et les hébreux.



Le Gardien Vigilant.

mais plutôt un gardien de récoltes, peut-être de vignobles. Le personnage pendu avec une grappe à la bouche serait un maraudeur capturé, et le chien pourchasse un lièvre surpris également dans la vigne. L'idée de surveillance, de vigilance me paraît soulignée en outre par le coq perché sur la cabane. Cette petite scène réaliste n'a sa raison d'être sur une lampe chrétienne que si on l'interprète au point de vue symbolique.

Encadrement de rinceaux de vigne semblable à celui de la lampe à la grappe de Chanaan. (Fig. 2, Pl. II).

En continuant à fouiller sous les sarcophages précédents nous avons trouvé au-dessous de 0 m. 20 de terre meuble un nouvel étage de tombes. Quatre au moins ont été reconnues. Deux d'entre elles étaient orientées Est-Ouest. Elles sont plus grossières que les premières. Les bords en sont faits avec des tuiles de coloration plus jaune que celle des tuiles trouvées aux étages supérieurs. Dans une des tombes un bloc de pierre de 0 m. 46 sur 0 m. 38 et épais de 0 m. 20 avait été entré à force et avait sans doute écrasé le milieu du squelette du défunt. Ce bloc semble avoir été placé là lorsqu'on a édifié le caveau supérieur qui contenait les sarcophages à plusieurs corps, pour servir de support à un sarcophage. Sans cette précaution les sarcophages supérieurs en pierre n'auraient pas manqué d'écraser sous leur poids les tombes de l'étage inférieur. Aucun objet n'a été trouvé dans celles-ci, et les squelettes y étaient d'ailleurs en mauvais état.

*
* *

Pour récapituler, nous avons trouvé dans un espace relativement restreint et entouré de trois côtés au moins par des murs, dans une *area*, un amoncellement de sépultures formant trois étages. Dans certaines de ces tombes des ossements provenant de plusieurs corps

avaient été entassés pêle-mêle, laissant supposer qu'il y avait eu là des réinhumations faites sans doute à une même époque puisque ces tombes ont été recouvertes ensuite par une maçonnerie. Deux tombes, par contre, n'ont jamais été rouvertes et ne renfermaient qu'un seul corps : la tombe aux lampes et la tombe décrite en premier lieu. Celle-ci occupe une position surélevée par rapport à toutes les autres.

Il s'agit là d'une partie d'une nécropole établie *ad sanctos*, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de la basilique construite par Optatus en l'honneur du saint martyr Emeritus. Les vestiges de celle-ci doivent s'étendre au Nord de l'emplacement fouillé. Qu'en reste-t-il ? Le voisinage du fort byzantin a dû lui être funeste. Seules les tombes, plus profondément enfouies et inutilisables comme matériaux de construction, ont été conservées intactes.

Louis LESCHI.

L'HABITATION
DE L'INDIGÈNE ALGÉRIEN

Nous étudierons, dans ce travail, l'habitation de l'indigène algérien :

— en fonction des grandes lois naturelles, géographiques, économiques, sociales ;
— en fonction des initiatives administratives ou privées qui l'ont transformée (1).



I

Placée dans son cadre général, l'habitation est étroitement conditionnée par la géologie, l'orographie, l'hydrographie, le climat, sans compter un puissant complexe de facteurs économiques et sociaux. « La maison, écrivait Brunhes, est comme une végétation naturelle » (2).

(1) Les illustrations insérées dans ce travail proviennent du Service photographique du Gouvernement général de l'Algérie, sauf celles dont nous indiquons les auteurs. — Ajoutons que l'essentiel de ce travail a été exposé dans une conférence de l'auteur, au *Centre de Colonisation comparée*, à Alger, février 1936.

(2) Brunhes, *La Géographie Humaine*, 2e édit. 92. Il examine tout le problème de l'habitat, du point de vue de la géographie humaine (89 et s.). — *Bibliographie Générale*, 91 et 92.

Il est à peine besoin d'ajouter que la géographie humaine ne pose plus aujourd'hui d'inflexibles nécessités. Le facteur géographique, surtout important dans le passé, est moins actif au fur et à mesure que l'homme domine le milieu. L'action de la terre « ne se dégage pas directement des choses, mais de l'esprit des hommes par rapport à ces choses ». (Simian, cité par R. Bastide, *Eléments de sociologie religieuse*, 123). Cf. G. Hardy, *Mon frère le loup*, L'Avenir et la Géographie humaine.

Elle sera en bois, à proximité des grands peuplements forestiers ; en terre sèche, en torchis, quand dans la steppe elle remplace la tente ; en pierres quand le sol est rocheux. « Le climat se traduit principalement par la forme du toit » (1). Celui-ci sera de déclivité rapide, pour faciliter l'écoulement de la pluie et des neiges, et nous trouvons la maison basse, comme recroquevillée sur le sol, dans les zones de grands vents. La demeure humaine peut sans doute accueillir la fantaisie : son substrat est le milieu géographique.

L'habitation indigène algérienne reste soumise aux mêmes conditions. La proximité des pins d'Alep engendre le gourbi. Là où il n'y a pas de forêt, la hutte est en diss et il est des points où l'on emploie encore la tente, parce qu'il n'y existe ni bois, ni diss, ni pierre à bâtir. Les vents trop âpres des sommets emportent-ils les tuiles ? On construira dès lors une terrasse. Et dans les régions troublées, la terrasse sert aussi de lieu de réunion, d'observatoire, de guet. En zone d'arboriculture, on l'utilise pour la dessication des fruits. La steppe algérienne est prodigue en génevriers bas et tordus, qui ne sauraient fournir l'ossature d'une longue charpente. Qu'à cela ne tienne. On y suppléera par un aménagement spécial et des pieux verticaux qui soutiennent l'ensemble. La maison du Souf s'explique par la proximité du sulfate de chaux : celle du M'Zab, par le *timchemt,* chaux hydraulique naturelle d'une remarquable cohésion (2). Allons plus loin encore : l'architecture maghrébine, l'art musulman algérien, procèdent de conditions locales, telles que la rareté du bois d'œuvre, l'abondance de pierre tendre de petit appareil, la richesse en gypse et en argiles. La coupole ou *koubba* est née dans les régions dépourvues de végétations arbustives,

(1) Brunhes, 103, note 3.
(2) Cf. Brunhes, 115, 467, 484.

où le plâtre demeure l'unique ressource de la construction (1). Voilà les lois générales, éternelles, qui, dans tous les climats, s'imposent au gîte des hommes.

D'autres facteurs encore interviennent en Algérie, parmi lesquels, le nomadisme et la sédentarisation de l'autochtone. Remarquons, d'abord, que les Berbères ne sont pas tous des sédentaires, pas plus que les Arabes ne sont tous des nomades. L'origine raciale n'est pas ici cause prépondérante. Comme le fait observer M. Augustin Bernard : « La carte de la répartition des sédentaires et des nomades se superpose exactement à la carte des pluies » (2). « En somme, l'homme suit la pluie », écrit M. Georges Hardy (3). D'autre part, si tous les nomades habitent la tente, il est aussi de nombreux sédentaires qui vivent sous la tente.

Mais la maison et la tente sont en connexion étroite avec le régime de vie de l'indigène. D'une manière générale, le sédentaire sera l'habitant de la maison ou du gourbi le nomade usant de l'habitat mobile qu'est la tente.

Dans leur ouvrage, témoin d'un puissant intérêt sur l'évolution de la société algérienne, *l'Evolution du Nomadisme* (4), MM. Augustin Bernard et N. Lacroix ont étudié les modalités du nomadisme et de la sédentarisation en Algérie, au début du XXe siècle. Nous ne pouvons que résumer ici les conclusions de cette grande enquête. MM. Bernard et Lacroix établissent, d'abord,

---

(1) Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, 99, 108. — G. Marçais, *L'art en Algérie*, *Manuel d'art musulman*, notamment I, 362 et s. II, 586 et s., 825 et s.

(2) A. Bernard, *L'Algérie*, 368.

(3) Hardy, *Géographie et Colonisation*, 139.

(4) Augustin Bernard et N. Lacroix, *L'Evolution du nomadisme en Algérie*, Paris, 1906). — Cf. aussi Masqueray, *Formation des cités chez les indigènes sédentaires de l'Algérie*. — Lehuraux, *Le nomadisme et la colonisation dans les Hauts-Plateaux de l'Algégérie.*

une classification du nomadisme algérien (1) : *quasi-sédentaires*, qui ne se déplacent que de quelques centaines de mètres, souvent pour fumer le sol ou échapper aux parasites ; *nomades* à parcours *restreint*, dont la migration, subordonnée à l'état des pâturages, atteint de 20 à 25 kilomètres ; *nomades à campements distincts*, d'été et d'hiver, la mechta restant, près du centre de culture, l'établissement principal ; nomades du Sud à *estivage tellien* et *Sahariens*. A la suite de diverses circonstances, politiques, économiques, sociales, que MM. Augustin Bernard et Lacroix mettent en lumière, le nomadisme, depuis 1830, diminue d'amplitude. Le développement de la colonisation, notamment, restreint chaque jour l'aire de la transhumance (2). Les groupes se dissocient. « L'individu tend à se dégager de la famille, « comme la famille tend à se dégager de la tribu... Les « indigènes tendent à se fixer au sol, à remplacer la « tente par le gourbi, le gourbi par la maison » (3). Autre facteur : les transformations du statut foncier. « La construction d'une maison est la plupart du temps « la manifestation d'une évolution dans le régime de la « propriété » (4).

Entrant plus profondément encore au cœur du sujet, M. A. Bernard a publié, en 1921, son *Enquête sur l'habitation rurale* d'après des éléments recueillis en 1911 (5). Il lie l'habitation au nomadisme, à la sédentarisation, et, en même temps, aux données géographiques, économiques et sociales. Il nous montre minutieusement,

---

(1) P. 76 et s.

(2) « Le passage de la vie pastorale à la vie agricole est, soit un effort vers plus de bien-être, vers une existence plus tranquille, soit une déchéance au moins temporaire, à laquelle doivent se résigner les éleveurs qui ont perdu leur bétail. » (Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, V. 69).

(3) *Evolution du nomadisme*, 275. — A. Bernard, *L'Algérie*, 391.

(4) *Evolution du nomadisme*, 203.

(5) Alger, Fontana.

comme « au ralenti », le passage de la tente au gourbi, du gourbi à la maison de type indigène, de la maison indigène à la maison de type européen. Il aboutit aux statistiques suivantes :

Nombre d'indigènes utilisant chaque type d'habitation (1) :

Tentes	1.011.000	habitants
Gourbis	1.648.700	»
Maisons à terrasse	342.500	»
Maisons à tuiles	753.800	»
Maisons à l'européenne	61.700	»
Maisons de villes	300.800	»

La loi dégagée par M. Augustin Bernard, c'est qu'au fur et à mesure que l'indigène se fixe au sol, le gourbi ou la maison remplace la tente. Et il caractérise en gros la situation : « La tente est la demeure du pasteur, le « gourbi celle du cultivateur de céréales, la maison « celle du cultivateur de vergers, la maison à toit en « tuiles, qui est l'exception, jouant d'ailleurs le même « rôle économique que la maison à terrasse... L'évolu- « tion actuelle se résume d'un mot : la décomposition « lente de la société indigène, expression à laquelle il « ne faut pas donner un sens péjoratif. Nous entendons « par là le passage de l'état pastoral et patriarcal, où « il n'y a ni riches ni pauvres, à une société individua- « liste ou quelques-uns s'enrichissent et prospèrent, « tandis que d'autres sont écrasés » (2).

Examinons, avec M. Augustin Bernard, l'évolution de chaque type d'habitation.

La tente. — Dès 1911, l'abandon en est très marqué dans certaines régions, soit par suite de l'appauvrisse-

(1) A. Bernard, p. 146.
(2) P. 95 et 123.

ment (diminution du cheptel et des pâturages), soit parfois d'un enrichissement (augmentation des ressources et des cultures). L'aire géographique en est, cela va sans dire, les régions de transhumance, mais aussi les Hauts-Plateaux, voire le Tell. En effet, la tente s'avance vers le Nord, là où l'obstacle montagneux est facilement franchissable, là aussi où la pluviométrie demeure faible. « Elle disparaît là où elle n'est qu'une survivance « et un legs du passé ; elle se maintient là où son emploi « résulte des conditions géographiques » (1).

Le gourbi. — C'est la demeure normale du sédentaire, du montagnard. En 1911, dans l'enquête A. Bernard, un premier progrès, d'ailleurs limité, consistait dans le remplacement du gourbi de branchages par le gourbi de pierres. Une seconde étape, le passage du gourbi à la maison, s'esquissait çà et là, surtout dans le département de Constantine. L'auteur attachait l'usage du gourbi à la densité du peuplement. « La densité du « peuplement, écrivait-il, est beaucoup plus grande « dans les régions de gourbis que dans les régions de « tentes, plus grande dans les régions de maisons que « dans les régions de gourbis ; il y a un rapport étroit « entre ces deux phénomènes » (2).

La maison à terrasse. — C'est le type normal des ksours des zones sahariennes, de l'Aurès avec des particularités diverses, de la partie méridionale de la Kabylie, de l'Atlas blidéen, du Dahra, des Traras, des régions de Sebdou et de Marnia. D'après M. A. Bernard, cette répartition géographique dérive de plusieurs causes. D'abord, les productions agricoles. « Pas de maisons « sans vergers, pas de vergers sans maisons. Cela est « vrai dans toute l'Afrique du Nord ». C'est, ensuite,

---

(1) P. 7, 17, 18.
(2) P. 19, 25, 26, 29.

Gouvernement Général de l'Algérie
Direction des Affaires Indigènes

HABITAT

Population occupant habitations fixes

Population occupant habitations mobiles

Service Cartographique

Fig. 1

la déterminante orographique : le verger et la maison, pour des raisons de sécurité, sont surtout en montagne. Puis le climat : en montagne, le froid impose la substitution de la maison au gourbi. On ajoute que la maison à terrasse l'emporte sur la maison à tuiles, soit parce que l'industrie locale de la tuile n'existe pas, soit parce que l'argile fait défaut. Enfin, la maison à terrasse évolue peu ou pas. Elle ne gagne guère de terrain, parce qu'elle est déjà un grand progrès (1). De son côté, Brunhes fait appel à une considération psychologique : « Il semble, écrit-il, que là où l'homme apporte un soin minutieux au travail de la terre, le même souci de bien faire se manifeste ailleurs, et notamment dans l'art de la construction. Il est certain que s'il y a peu d'oasis sahariennes où la culture exige un labeur aussi assidu qu'au Souf, il n'y a pas de villes et de villages en pays saharien où les maisons soient aussi soigneusement, et nous dirons même, aussi élégamment construites qu'à El-Oued, à Kouinin ou à Guemar » (2).

La maison à toit de tuiles. — Elle n'apparaît que dans certaines régions, en Kabylie surtout, dans la vallée de La Soummam, aux Babor, au Guergour. Elle représente un type récent. Elle présuppose naturellement l'industrie de la tuile, annexe de la poterie. Elle évolue vers le type européen. Elle est, en principe, la demeure de la Kabylie septentrionale avec ses villages que les nécessités de la sécurité ont groupés sur les crêtes (3).

La maison à l'européenne. — Existe dans les régions de forte colonisation, où la société indigène est aujourd'hui disloquée : en Oranie surtout (arrondissements d'Oran et de Bel-Abbès), dans l'arrondissement d'Alger,

(1) P. 30, 45, 59, 63, 64, 69, 75 et s.
(2) Brunhes, 465-466.
(3) A. Bernard, *Enquête*... p. 92 et s. 83, 84.

beaucoup moins dans le département de Constantine où la masse musulmane, plus cohérente, mieux agglutinée qu'ailleurs, n'est qu'imparfaitement entamée. Ailleurs — c'est le cas de la Kabylie et d'Akbou — il est des points où les indigènes ont racheté les maisons construites pour les colons. Enfin, dans l'Algérie tout entière, l'enquête de 1911 révèle que les fellahs enrichis ont tendance à bâtir à l'européenne (1).

La maison des villes. — L'enquête distingue les maisons bâties à l'européenne, et les maisons qui, comme à Tlemcen, sont érigées suivant le type de l'urbanisme musulman. Dès 1911, la mode de la maison européenne semble l'emporter (2).



L'enquête A. Bernard date de 1911. Nous l'avons reprise au moyen de nombreux sondages effectués dans les régions-types de l'Algérie. Voici, d'une part, les constatations de M. A. Bernard en 1911 ; d'autre part, la situation en 1936, d'après les réponses qui nous sont parvenues :

Département d'Alger

En 1911 (3)	*En 1936*
Région tellienne	
Ténès. — 5 douars kabyles, à l'Est de la commune, comportent de nombreuses maisons à terrasse formant	Aucune modification sensible.

(1) P. 96 et s. 110.

(2) P. 117 et s.

(3) Les renvois indiquent la page d'A. Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale*.

quadrilatère. Dans la région Ouest, douars arabes avec gourbis et quelques maisons à terrasse (p. 64, 65).

4.650 gourbis, 2.830 maisons indigènes à terrasse. 59 maisons à l'européenne.

Commune mixte des Braz. — La maison à terrasse domine dans les douars montagnards (p. 65). —

39 tentes. 4.584 gourbis.

3.706 maisons, dont 868 à terrasse.

Pas de maisons à terrasse. 3 sortes d'habitations : la ferme à l'européenne, la maison indigène, le gourbi.

Commune mixte du Chéliff. — Dans certains douars montagneux, les indigènes abandonnent le gourbi au début de l'été pour vivre sous la tente (p. 6).

Situation inchangée.

340 maisons, dont 200 à l'européenne.

Le nombre des maisons a doublé.

Commune mixte de Cherchell. — Construction à terrasse universellement adoptée, sauf dans deux douars où l'on compte des gourbis (p. 64).

Il s'agit, en réalité, de maisons en maçonnerie dont le toit fait suite au coteau auquel elles sont adossées. La terrasse sert d'observatoire et l'on y voit généralement les chiens de garde. Il faut être dessus et apercevoir le trou de la cheminée, pour constater que l'on se trouve sur une maison. On ne bâtit guère à l'européenne.

Hauts-Plateaux

Commune mixte d'Aïn-Boucif. — Tendance à abandonner le gourbi en branchages et en diss, pour le gourbi maçonné (p. 25).

3.143 tentes. 1.238 gourbis. 142 maisons à terrasse. 176 maisons avec toits en tuiles. 71 maisons à l'européenne.

Il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul douar, voisin de la forêt, où l'on use du gourbi en branchages. Dans l'ensemble, sédentarisation de plus en plus accentuée.

Commune mixte de Chellala. — Régime de la tente. 297 maisons.

Actuellement 436 maisons. Grande activité de la construction depuis 1920 jusqu'en 1930.

Commune mixte du Sersou. — Est passée depuis 30 ans de la tente au gourbi, voire à la maison (p. 12). Il subsistait 1.878 tentes. 848 gourbis. 303 maisons.

Stabilisation de plus en plus accentuée. La tente n'est plus utilisée que par les bergers qui suivent les troupeaux. Le type de la maison, de plus en plus fréquent, est celui de la maison à tuiles.

Région du Sud

Bou-Saâda. — Maisons à terrasse, avec murs en toub (p. 44).

1.994 maisons maçonnées à l'européenne. 323 maisons à l'indigène. Pour les douars environnants, régime de la tente.

Aucune modification

Département d'Oran

Région Tellienne

Aïn-Témouchent. — C'est le régime de la maison et du gourbi (p. 102). Dans les douars éloignés, régime de la tente.

2.453 tentes. 92 gourbis. 228 maisons.

L'indigène se fixe de plus en plus au sol. Mais, depuis la crise, on adopte le gourbi, moins cher que la maison.

Marnia. — Maisons à terrasse dans les tribus d'origine berbère (pp. 69, 75), tentes dans les tribus d'origine arabe (p. 75).

3.000 maisons. 2.189 tentes.

Situation inchangée pour les douars berbères. En tribu arabe, la tente disparaît en raison de la diminution des terres indigènes. Elle est remplacée par la maison à terrasse. Cette évolution est très sensible depuis 1920. Seuls, les bergers utilisent encore la tente.

Fig. 2. — Hutte.



Fig. 3. — Type de tente.

La Mina. — Le régime de la tente domine, bien qu'on commence à bâtir des maisons (p. 10). La maison à terrasse existe à Kâlaa (p. 67).
4.180 tentes. 3.208 gourbis. 996 maisons dont 90 à l'européenne.

Il n'y a plus qu'une trentaine de tentes. Le nombre des maisons à beaucoup augmenté, mais on bâtit surtout des gourbis.

Nédroma. — Dans la ville, maisons à terrasse (p. 67) ; dans les douars, maisons à terrasse construites en toub (p. 69).
3.093 maisons à terrasse. 45 gourbis. 32 tentes.

A Nédroma-ville, évolution de la maison vers le type européen rudimentaire, avec terrasse. Dans les douars, petites maisons de l'ancien type, 2 pièces et murs sans fenêtres.

Hauts-Plateaux

Zemmora. — Le nombre des maisons a augmenté (p. 105).
4.863 tentes. 1.957 gourbis. 762 maisons.

La construction va croissant, les Indigènes abandonnent de plus en plus le gourbi ou la tente pour construire des maisons. On peut dire approximativement que le nombre des maisons a augmenté d'un tiers.

Tiaret. — Les riches fellahs commencent à construire des fermes à l'européenne (p. 105).
4.000 tentes. 731 gourbis. 71 maisons à l'européenne.

La bourgeoisie rurale continue à bâtir de très nombreuses fermes à l'européenne. Le mouvement est ralenti par la crise économique.

Frenda. — Quelques gros fellahs construisent des maisons à l'européenne. Les ouvriers indigènes bâtissent des gourbis (p. 8).
3.365 tentes. 626 gourbis. 378 maisons à l'indigène. 36 maisons à l'européenne.

La construction de la maison, de type simple, s'est généralisée. Arrêtée par la crise. La fixation des indigènes au sol se poursuit.

Région du Sud

Djebel-Nador. — Un certain nombre de fellahs bâtis-

On a beaucoup bâti depuis la guerre. 2.262 indigènes

sent des fermes de type européen (p. 105).
6.344 tentes.

habitent des maisons. Mais cela a appauvri la région, en diminuant le cheptel. Dicton recueilli par l'Administrateur, M. Croizier: « La pierre a mangé le mouton » (1).

Aflou. — Diminution du nomadisme (p. 11).
On commence à construire des gourbis et des maisons (p. 12).
3.524 tentes. 75 gourbis. 857 maisons à terrasse. 31 maisons avec toits en toub.

Pas de modification sensible.

Département de Constantine

Petite Kabylie

Akbou. — La maison couverte de tuiles domine (p. 92).
12.036 maisons avec toit en tuiles.

Dans les régions d'accès facile, les maisons de type européen, avec toit en tuiles, se sont multipliées après la guerre. Plus rares dans les villages où les voies de communication sont rudimentaires.

Biban. — La plupart des habitations sont couvertes en diss. A proximité des centres les maisons supplantent les gourbis (p. 26).
542 gourbis. 7.211 maisons indigènes. 135 maisons de type européen.

Le nombre des maisons à l'européenne s'est multiplié. Dès qu'un propriétaire de gourbi le peut, il construit une petite maison.

(1) On avait signalé, avant 1914, l'erreur de notre politique économique indigène qui s'est obstinée à faire de la culture sédentaire dans des régions naturellement vouées à la transhumance. Après la guerre, grâce à l'euphorie financière, à la circulation intensive des capitaux, à la hausse artificielle des valeurs agricoles, cette pratique s'est amplifiée. Toutes les régions à grand pacage, comme le Djebel-Nador, ont été, pour peu qu'elles s'y prêtassent, transformées en terres à céréales. Le rendement, d'abord normal, a peu à peu diminué et ne couvre plus les frais. Ce n'est pas seulement la pierre, c'est surtout le blé, si l'on peut dire, qui a mangé le mouton.

Takitount. — De nombreux gourbis font place à des constructions couvertes en tuiles (p. 27).

5.600 gourbis. 2.336 maisons. 56 maisons à l'européenne.

Le mouvement s'est encore développé depuis 1919.

Hauts-Plateaux

Maadid. — Les Indigènes s'en tiennent généralement à des gourbis couverts de diss ou de branchages (p. 26).

4.216 gourbis. 1.256 maisons avec toit en tuiles. 71 maisons à l'européenne. 469 tentes.

La tente, dont le nombre est resté sensiblement le même, ne sert plus que comme habitation d'été. Le gourbi évolue vers la maison (murs avec couverture en diss). Le nombre des maisons a augmenté de *2.000*.

Oum-el-Bouaghi. — 3.026 tentes, 908 gourbis, 799 maisons.

273 tentes. 3.373 gourbis. 1.078 maisons avec toit en tuiles. Bref, les tentes ont diminué dans une proportion de 9/10 et les gourbis quadruplé.

Oued-Cherf. — *973* tentes, 1.704 gourbis. 56 maisons à l'européenne.

La sédentarisation est achevée. La tente ne sert plus qu'aux bergers. *127* tentes. 2.720 gourbis. 500 maisons.

La Séfia. — 1.635 tentes. 2.204 gourbis. 83 maisons à l'indigène. *366* maisons à l'européenne.

1.275 tentes. 2.920 gourbis. *1.034* maisons.

La Meskiana. — La maison tend à se substituer au gourbi (p. 28).

2.769 tentes. 569 gourbis. 165 maisons à l'indigène. 254 maisons à l'européenne.

Mouvement de sédentarisation encore accentué. Il ne reste que *464* tentes. Le nombre des maisons est passé de 254 à 389.

Tébessa. — Tendance des nomades à la fixation (pp. 15, 112, 122).

7.672 tentes. 81 gourbis. 614 maisons à l'indigène, 87 maisons à l'européenne.

Pas d'évolution sensible vers la sédentarisation. Cela tient à ce que le cheptel est toujours important. D'autre part, il a été constaté que les ovins demeurant plusieurs se-

maines dans le même parc (même seulement la nuit), sont facilement atteints par les épizooties.

Bélezma. — L'usage de la tente disparaît (p. 14).

1.276 tentes, 1.601 gourbis, 1.906 maisons indigènes.

L'abandon de la tente est général. Elle est remplacée par le gourbi et, quand on le peut, par la maison.

Région du Sud

Barika. — Dans le centre, maisons à terrasse (p. 45).

3.479 tentes. 4.000 gourbis. 545 maisons à terrasse.

1.400 tentes. 7.220 gourbis.

Région de l'Aurès. — 5.521 maisons indigènes à terrasse, d'un type spécial (pp. 45, 49, 73 et s.).

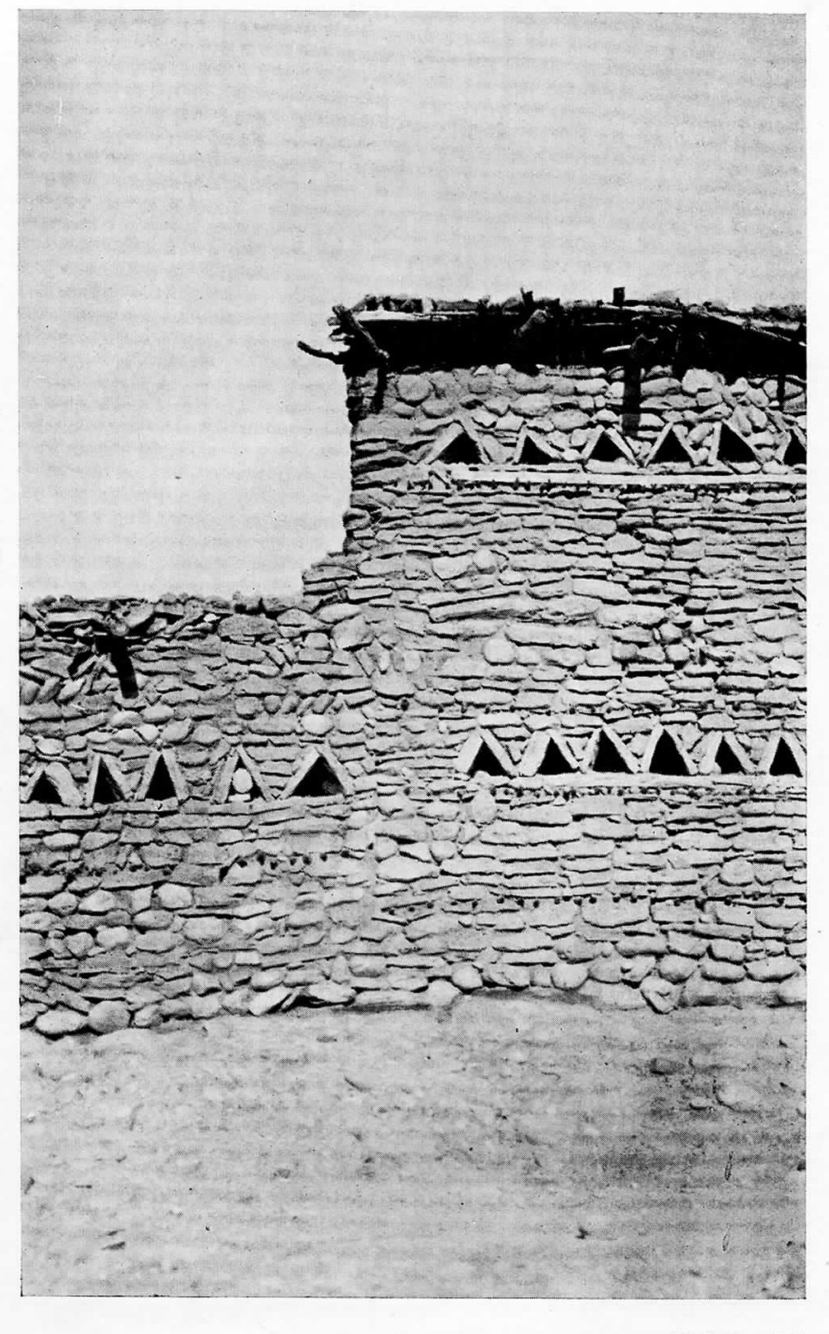
Aucune modification sensible. Le type de la maison demeure le même. Signalons cependant que les Chaouias ont tendance à descendre dans les vallées, où ils trouvent des conditions de vie plus faciles. Mais c'est un mouvement qui s'ébauche à peine et que l'administrateur attribue à la sécurité grandissante.

Grande Kabylie

La maison kabyle a été trop de fois décrite, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir (1). La partie la plus vaste, réservée à la famille, est séparée de la partie qui sert d'écurie, par un petit mur de $0^{m}50$. Elle est, tantôt à terras-

Dans une intéressante communication faite en 1930, à Alger, au Congrès de la Colonisation rurale, M. Remond, Administrateur Principal de Commune mixte à Fort-National, signale l'évolution de la demeure kaby-

(1) Cf. notamment Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, I, 338 et s. Masqueray, *Formation des cités chez les sédentaires de l'Algérie*, 85 et s. A. Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale*, 81 et s.



(Photo Muscatelli).

FIG. 4. — Aurès : La fenêtre chaouïa classique.
Détail de construction.

se, tantôt couverte de tuiles. L'enquête A. Bernard a montré que la terrasse est adoptée dans les régions où l'argile à tuiles n'existe pas, ou bien quand il s'agit de protéger la maison, soit contre les rafales du vent, soit contre les ardeurs de l'été (1). La terrasse sert encore pour la dessication des figues (2). Ces maisons, à l'époque de Hanoteau et de Letourneux, de Masqueray, et encore lors de l'enquête Augustin Bernard, étaient groupées en villages, le plus souvent situés sur les crêtes, pour raisons de sécurité. Au Djurdjura, écrit M. Larnaude, « les maisons « se tassent en amas si com- « pacts, que les toits alignés « se joignent comme les « écailles d'une carapa- « ce » (3).

le (4). Il a pris pour type la région de Tizi-Rached. « La « notion classique du village « kabyle, écrit-il, village « cristallisé sur un piton, « commence à devenir « inexacte. Les anciennes « agglomérations des crê- « tes se désagrègent, au pro- « fit de nouvelles cités éta- « blies dans la plaine ; celles « à flanc de coteau prennent « de l'air sur leurs lisières. « Partout, des maisons neu- « ves et des toitures refaites. « Partout, un aspect de re- « nouveau et d'aisance. L'an- « cienne charpente kabyle et « la tuile creuse font place à « des menuiseries régulières « et à des tuiles plates ».

M. Remond attribue ce progrès à la sécurité que nous avons apportée au pays kabyle. « La paix étant assurée, « les propriétaires primitive- « ment perchés sur la crête, « sont venus s'installer à « proximité de leurs champs « et les ont mis en va- « leur » (5).

Dans un livre plus récent, M. Remond étend ses observations à d'autres cantons kabyles. Il remarque notamment :

---

(1) A. Bernard, 73, 74.

(2) *Ibid.*, 73.

(3) M. Larnaude, *Le groupement de la population berbère dans la Kabylie du Djurdjura*, in Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger (1932), p. 269. M. Larnaude signale toutefois que cette loi est loin d'être absolue. Il y a plusieurs types de peuplement, de l'agglomération concentrée à l'agglomération morcelée et aux « villages-nébuleuses » (286).

(4) Rémond, *Un village kabyle* (Alger, Heintz, 1930).

(5) Rémond, 176, 178, 191, 220.

« Depuis une dizaine d'années, partout surgissent des « constructions à l'européenne, avec terrasses, balus« trades ou balcons. De la masse sombre des gourbis « d'autrefois, écrasés sous le poids d'une tenace héré« dité, se détache, de-ci de-là le panache clair d'une mai« son neuve, à étage. La lourde chape qui pesait sur les « villages kabyles commence à craquer de toutes « parts » (1).

Aux Délégations Financières, un délégué européen de la Kabylie s'exprimait ainsi : « A Tizi-Ouzou, les seuls « marchands de matériaux de constructions sont plus « nombreux que partout ailleurs. C'est dire qu'ils font « des affaires et que ces affaires sont la preuve d'une « transformation radicale de l'architecture indigène. Ce « n'est plus la petite maison, aux minuscules ouvertures « qui laissaient passer un air raréfié, mais de belles « constructions agrémentées de larges ouvertures s'ou« vrant sur l'horizon, qu'on élève partout en Grande « Kabylie. Et dans l'intérieur on n'est pas peu surpris « de trouver le sommier métallique et non plus l'an« cienne natte. Nos Kabyles ne sont pas encore arrivés « au bois ou au fer de lit, mais déjà on note une amé« lioration considérable dans l'ameublement des pièces « de repos. On constate de même que les ustensiles ser« vant à préparer les aliments sont améliorés ; on voit « apparaître dans les cuisines des instruments que l'on « n'y avait jamais vus. Il y a donc un désir très mar« qué de la part des indigènes d'améliorer leur « home » (2).

Je ferai ici une réserve. Sans doute, l'afflux des capitaux qui a marqué, en Kabylie, la période d'après-guerre, a-t-il modifié l'économie générale du pays. Certes, ces disponibilités financières — provenant pour

(1) Rémond, *Au cœur du pays Kabyle* (Baconnier, Alger), p. 34.
(2) M. Guastavino, *Non-Colons*, 1929, p. 489.

la majeure partie du salaire des ouvriers travaillant en France — ont été employées, soit à acheter aux Européens des maisons déjà construites, comme à Tizi-Ouzou, soit à rendre la demeure confortable. Gardons-nous cependant de trop d'optimisme. Evitons de voir un mouvement d'ensemble là où il ne s'agit que d'initiatives, fréquentes il est vrai, mais encore en nombre restreint.

Notre enquête ne dégage guère de changements dans la nature ou l'emploi des matériaux (1). Pour la tente, c'est toujours la bande de laine, de poils de chèvre ou de chameau, appelée *felidj*, autrefois tissée par les femmes, aujourd'hui produit manufacturé. Pour le gourbi, c'est encore le système des quatre murs grossièrement maçonnés, avec toit de diss ou d'alfa. Quant aux matériaux de la maison, ils varient suivant la perfection du type, du mortier grossier à la tuile creuse ou plate. D'une manière générale, « partout où la terre à bâtir « abonde, on construit en pisé, sorte de béton dont les « larges assises se devinent aux rangées de trous laissées « par les boulins des coffrages ou aux lignes de boulins « restés en place, ou aux enduits recouvrant les joints « quelquefois ornés de dessins géométriques fort curieux. « A défaut de terre, on construit en pierre. Dans l'Au- « rès et le Bou Taleb, les murs sont chaînés, à des « hauteurs variant de 0 m. 60 à 1 mètre, par des rondins « de bois reposant sur des boulins dont quelques-uns « sont à crochets qui empêchent les dislocations. On « connaît aussi des procédés mixtes, qui consistent à « monter un mur, par assises de gros moellons ou galets « alternant avec des arases de pierres plus petites ou de « briques » (2).

---

(1) A. Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale*, 3 et s., 20 et s., 81 et s., Villot, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, de 1 à 20.

(2) Ricard, *op. cit.*, 63-64.

Il est plus intéressant encore de comparer le barème des prix :

La tente valait de 50 à 100 francs en 1911 (1). Elle oscille aujourd'hui entre 100 francs à Aïn-Témouchent, 150 à La Mina, 200 francs à Oum-El-Bouaghi, Zemmora, aux Maâdid, à La Séfia, 300 francs au Bélezma, 350 francs dans l'Aurès, 500 francs à Aflou, à Bou-Saâda, 600 francs à Barika, 750 francs au Sersou, 900 francs à Chellala, 1.000 francs à Frenda et à Marnia, 1.500 francs à Tébessa et à Tiaret, 2.000 francs à Aïn-Boucif.

Un gourbi coûte 100 francs à La Mina, 150 francs au Sersou, à Frenda, aux Maâdid, à Oued-Cherf, 200 francs aux Braz, 250 francs à Tiaret, 300 francs à Ténès, Chellala, Barika, Aïn-Témouchent, l'Aurès, Marnia, Nédroma, Takitount ; 400 francs à Zemmora et Oum-el-Bouaghi ; 600 francs à Aïn-Boucif ; 800 francs à Aflou et Akbou.

Dans la maison, la pièce de dimensions ordinaires vaut : 600 francs à Marnia, 800 francs à Oued-Cherf, 1.000 francs à Zemmora, La Mina, Barika, Nédroma, à Aïn-Témouchent ; 1.200 francs aux Braz, 1.500 francs aux Maâdid, Aïn-Boucif et Tébessa ; 2.000 francs à Ténès, au Sersou, à Frenda, Takitount ; 2.500 francs à Aflou, aux Biban ; 3.500 francs à La Séfia ; 4.000 francs à Akbou, Oum-el-Bouaghi ; 7.000 francs à Tiaret.

Il serait prématuré de rechercher le sens de ces chiffres et de leurs variations, parfois considérables, d'une région à l'autre. Pourquoi à Aïn-Témouchent et à Oum-el-Bouaghi, par un phénomène très rare en Algérie, le gourbi est-il plus cher que la tente ? Pourquoi à Marnia un gourbi ne coûte-t-il que la moitié d'une pièce de maison rurale ? Y a-t-il un rapport constant, dans une même circonscription, entre les valeurs respectives d'une tente, d'un gourbi et d'une maison ? Dans quelle mesure les circonstances locales, comme par exemple, la

(1) A. Bernard, Enquête..., 5.

proximité de la forêt, la rareté de la pierre, jouent-elles à cet égard ? Autant de questions qui ne peuvent trouver place dans le cadre restreint de cette étude.

Notre enquête confirme la tendance croissante à la sédentarisation et, quand il se peut, à l'amélioration du gîte. Que de choses cependant retiennent l'homme dans ses pratiques ancestrales ! « L'habitation, écrit M. Du-
« prat, porte la marque du système des superstitions,
« des croyances, des rites spécifiques... Pendant long-
« temps, le culte des morts, du foyer domestique a dé-
« terminé la forme des constructions (généralement
« circulaires). Le culte des divinités poliades a déterminé
« la structure matérielle des cités (ayant au centre de
« l'enceinte fortifiée la citadelle ou palais royal et le
« temple). L'église ou le monastère a été — souvent avec
« le cimetière — le point culminant de l'agglomération
« villageoise et urbaine... A mesure que les pratiques
« religieuses perdent de leur importance... le logement
« devient plus indifférent et la question de l'adaptation
« de l'habitat aux aspirations ou répulsions collectives
« se pose beaucoup moins que celle de la commodité
« pour les besoins ou désirs du moment, en fonction des
« ressources dont on dispose » (1). L'habitation musulmane répugne à la fenêtre. Sans doute, pour abriter les femmes des œillades galantes. Mais aussi pour conjurer les influences magiques. Il serait, par exemple, périlleux de manger en étant vu du dehors. « Le manger et
« le boire sont des actes particulièrement dangereux,
« parce qu'en ce moment, l'âme est particulièrement
« exposée. Aussi se cache-t-on et prend-on différentes
« précautions pour manger » (2). On écarte aussi le mau-

(1) Cité par R. Bastide, *Eléments de sociologie religieuse*, 135. Sur les traditions se rattachant à la « maison commune » et l'exclusion des femmes, Gernet, *Le Génie grec dans la religion*, 78.

(2) Doutté, *Merrakech*, 142. — Cf. Frazer, *Le Rameau d'Or*, 187.

vais œil par le dessin d'une main ou du sceau de Salomon sur le mur (1). Il est aussi des rites de purification : la maison, le gourbi achevés, on égorge une brebis sur le seuil et on asperge de son sang le linteau de la porte. Signalons, enfin, les dieux lares qui gardent l'habitation et que les vieilles saluent au réveil d'une invocation (2). Autant de causes qui attachent l'indigène à son gourbi, et le font hésiter devant une demeure nouvelle. Elles n'ont pas cependant prévalu contre l'élan des forces économiques et sociales.

Dans diverses régions, la tente a disparu, ou tend de plus en plus à disparaître. C'est le cas à La Mina, à Oum-el-Bouaghi, à Oued-Cherf, où le nombre des tentes est passé respectivement :

De 4.180 à 30.
De 3.026 à 273.
De 973 à 127.

La tente ne reste plus, çà et là, que la demeure du berger (Sersou, Marnia, Oum-el-Bouaghi, La Séfia). Elle est remplacée par la maison, la ferme de type européen et, plus fréquemment, par le gourbi dont nos correspondants révèlent l'extension sur divers points, par exemple à La Mina et Oum-el-Bouaghi. Plus de 70.000 familles indigènes habitent aujourd'hui des maisons à la française.

Par contre, quelques remarques de M. Augustin Bernard ne sont pas confirmées par nos informations. Il ne paraît plus aujourd'hui tout à fait exact de dire, comme en 1911, que l'usage du gourbi est fonction du peuplement : dans telle région où l'autochtone s'est appauvri, la multiplication du gourbi est moins le fait de la densité démographique que de l'émiettement de la propriété indigène. De même, nous ne saurions plus

(1) Doutté, *Magie et religion*, 157, 158, 326.
(2) Laoust, *Mots et choses berbères*, 26, 27.

entièrement lier la maison à terrasse au verger ou au jardin : elle s'est, en effet, depuis 1911, surtout développée dans les zones de céréales.

Bref, l'habitat fixe remplace de plus en plus l'habitat mobile. Quelles sont les causes de cette évolution ?

Nous trouvons, tout d'abord, la transformation juridique du régime foncier. Il est curieux de noter que le nombre des maisons et des gourbis s'est, depuis 1911, surtout accru dans les régions où la tenure du sol est *arch* ou *sabega*. La raison en est simple : grâce à la loi du 16 février 1897, l'attributaire a troqué son droit de jouissance, toujours précaire et révocable, contre un droit définitif de propriété. Il n'a donc plus hésité à bâtir (1). Mais il est cependant des cas, peu nombreux il est vrai, où le système foncier impose un retour à la tente : c'est quand, à la suite de licitations, ou des partages successoraux que multiplie l'individualisme croissant des indigènes, les parcelles cultivables sont éloignées les unes des autres. La tente reste, dans cette hypothèse, la demeure la plus pratique.

Seconde cause de l'évolution : l'euphorie financière d'après-guerre. Des capitaux considérables sont entrés en Algérie, surtout en Kabylie, en raison, soit des salaires gagnés dans la Métropole, soit de la plus-value agricole. Or, nos sujets, comme d'ailleurs le paysan tout court, n'accordent à la monnaie fiduciaire qu'une confiance réticente. Ce papier fragile qui n'est que le signe d'un signe, une algèbre de la richesse, laisse notre homme hésitant. Aussi s'empresse-t-il d'investir ce capital fugace dans une acquisition, bâtisse, parcelle ou troupeau, de l'enraciner dans cette chose vénérable, compacte et fidèle qui s'appelle la terre. Le fellah a bâti, depuis 1920,

---

(1) M. Larnaude a bien voulu nous signaler que, dans certaines régions, on bâtit avant d'avoir le titre de propriété, précisément pour exciper, lors de l' « enquête partielle », de l'utilisation du sol contesté.

moins pour se loger, que pour « matérialiser » son argent.

Autre facteur : la dissociation du douar partiel. L'ancien groupe de 15 à 20 tentes commence, çà et là, à se désagréger. L'ouvrier revenu de la Métropole, le soldat libéré, le fellah enrichi, supportent de moins en moins l emprise de cette vie collective qui fait peser sur eux de lourdes traditions millénaires. Il s'en dégage et bâtit, sur son lopin, une maison ou un gourbi. Bâtir, c'est s'affranchir, c'est s'isoler, c'est s'émanciper. C'est échapper à la fois à l'espionnage du douar et à la surveillance du caïd.

L'on bâtit aussi, là où le Sénatus-Consulte de 1863 n'a pas réservé de communaux de parcours. Cela, parce qu'avec le resserrement du domaine indigène et sa mise en valeur culturale, le troupeau disparaît. Le fellah n'a plus de raisons de vivre sous la tente. Il construit.

Et l'on bâtit encore, et alors suivant le type européen, au fur et à mesure que les communications avec la ville deviennent plus faciles. Le camion crée la maison. Il transporte le maçon et les matériaux. Ne pourrait-on dire que la maison est fille du réseau routier ? (1). Le gourbi, lui, s'apparente au sentier. La tente n'exige même pas de piste.

D'autres causes, d'un ordre secondaire, seraient à citer : la formation de maçons indigènes par nos centres d'artisanat ; le coût trop élevé de la tente par rapport au gourbi ; l'adoucissement du statut forestier pour la délivrance des perches ; l'extension en tribu de petits commerces locaux qui impliquent la fixation sur un point central ; la diminution de la polygamie, plus attachée à l'habitat mobile, qu'à l'habitat sédentaire. Mais tout cela appellerait une étude détaillée.

---

(1) Cf. Brunhes, *op. cit.* « La concentration des habitations marche de pair avec la concentration des voies de circulation » (p. 180). « La ville crée la route ; à son tour, la route crée la ville » (p. 183).

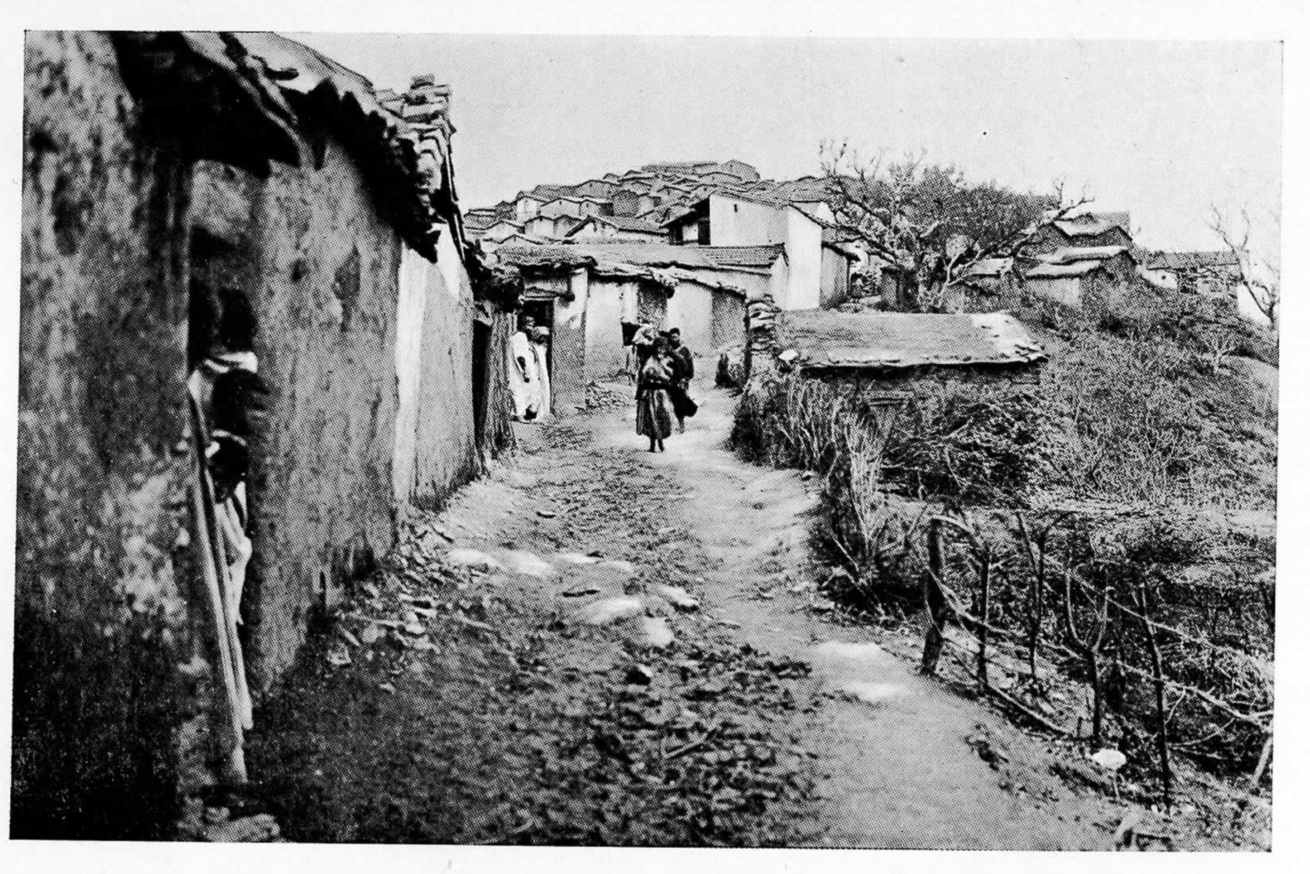


Fig. 5. — Village kabyle ancien.

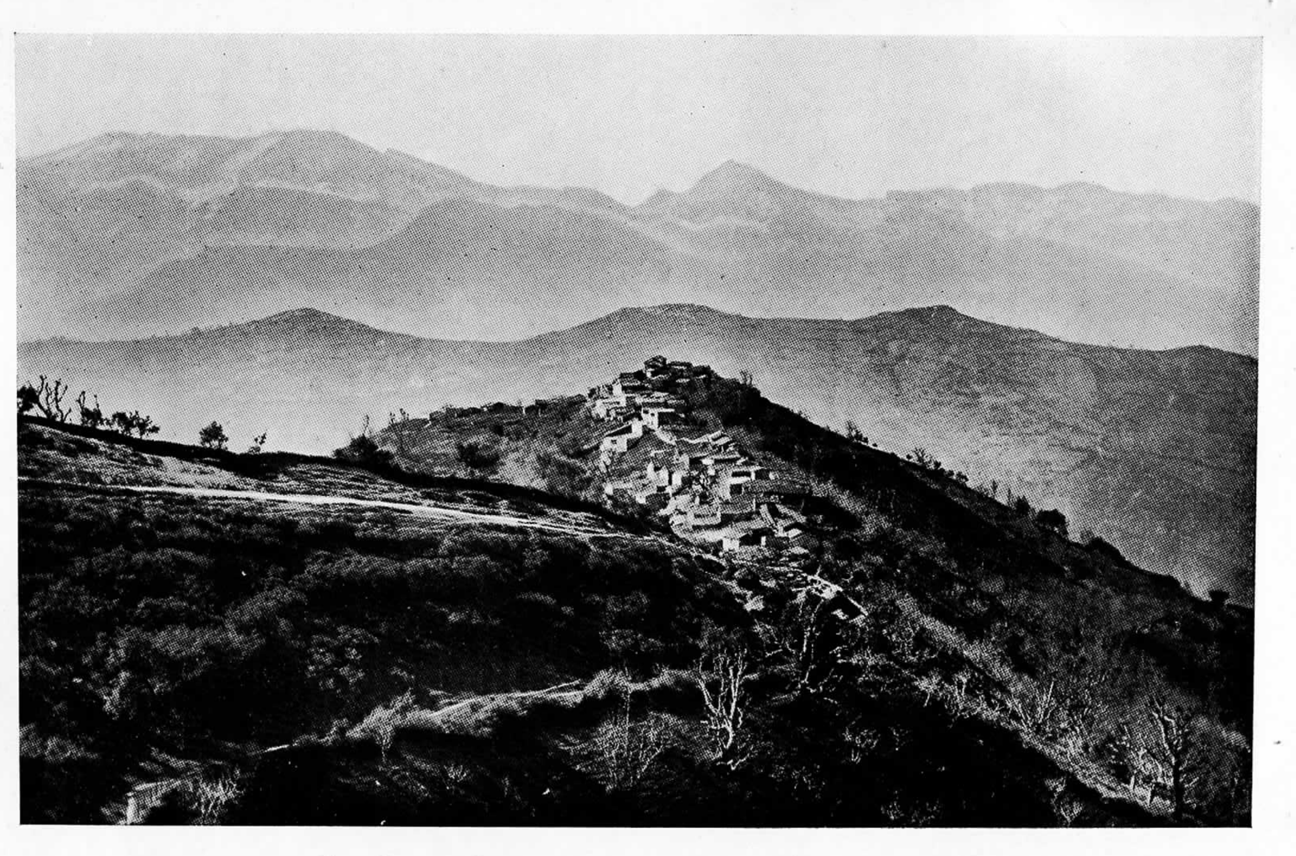


FIG. 6. — Village kabyle en extension vers la plaine.

Il convient cependant d'insister sur un autre facteur : l'appauvrissement des indigènes sur certains points, soit qu'ils se soient dépouillés de leurs terres, soit qu'ils aient été particulièrement frappés par la crise économique sensible en Algérie depuis 1931. La tente, en effet, coûte beaucoup plus cher qu'un gourbi, fût-il maçonné. « Le « tissu qui la constitue doit être périodiquement renou- « velé. Opération facilitée du fait que la pièce d'étoffe « se compose d'un assemblage de flij. Chaque année, « à l'entrée de l'hiver, les femmes confectionnent un flij « nouveau que l'on intercale au centre de la pièce « d'étoffe, cependant que l'on supprime le flij le plus « usé. Quand la tente est grande, il devient nécessaire de « remplacer deux flij par an. La confection d'un flij en « laine et poils de chèvre demeure assez coûteuse. Elle « absorbe le plus souvent 10 toisons de brebis. Il faut « considérer également que la tente, pour être conforta- « ble, nécessite l'emploi d'un nombre assez grand de « tapis et de nattes ; quatre bas-côtés, de même tissu que « le flij, doivent assurer la fermeture de la tente dans le « sens de la longueur et de la largeur. Tous ces objets « s'usent vite et doivent être assez souvent remplacés, ce « qui entraîne des dépenses supplémentaires » (1). La tente exige un certain nombre de tapis. Ils peuvent être remplacés par de simples nattes quand on se résigne à bâtir un gourbi.

Il est à peine besoin de dire que la crise économique a très sensiblement ralenti la construction indigène. Le fléchissement est surtout notable dans les villes (2). A

(1) R. Hoffherr et R. Moris, *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, p. 93.

(2) Nous résumons ici les résultats d'une enquête parue, depuis le numéro du 15 janvier 1936, dans le journal technique *Travaux Nord-Africains*, organe de la Fédération des Sociétés d'architectes d'Algérie, de la Société des Ingénieurs civils de France (section algérienne), et du Syndicat des Ingénieurs du service vicinal du département d'Alger.

Alger, le total des capitaux investis dans le bâtiment est en 1935, le tiers de celui qu'on avait constaté en 1934. Biskra demeure la seule cité où la construction s'est maintenue au rythme d'après-guerre. 15 maisons indigènes y ont été édifiées en 1935. Certains spécialistes incriminent, d'autre part, « les charges fiscales de la « propriété bâtie, l'élasticité désastreuse des charges « hypothécaires et la cherté des matériaux et des prix de « revient où se retrouve l'exagération de certains impôts. « Là c'est l'excessive cherté de l'argent, l'insécurité des « capitaux investis, les prélèvements sous tant de for- « mes des communes et de l'Etat et, pour couronner « l'édifice de la plus maléfique des plaies, la folie déma- « gogique du législateur permettant la rupture des « contrats, semant le chaos et l'incertitude là où il faut « ordre et assurance. Des décrets-lois sont bien intervenus « pour diminuer les frais de la première mutation, pour « alléger le poids des hypothèques ; la crise du loge- « ment a cessé ; de magnifiques plans de grands travaux « ont été dressés avec des dotations de crédits somptueux. « Mais rien n'a été fait encore pour obtenir la baisse du « loyer de l'argent par le retour au taux légal et l'usure « sévit toujours » (1).

Si nous examinons maintenant, au point de vue décor, le gîte du bourgeois citadin, nous verrons qu'il tend à se rapprocher du type européen. La forme classique de la villa musulmane n'est guère usitée que par de riches propriétaires, qui peuvent seuls se permettre de réaliser leur rêve dans la tradition de l'art maghrébin. C'est un

---

(1) J. Rouanet, in *Les Travaux Nord-Africains*, 18 janvier 1936. La régression du bâtiment est un phénomène mondial. Il résulte d'une thèse de M. E. X. Fender, qu'à Paris, l'indice de l'activité du bâtiment, de 100 en 1913, est de 80 en 1925, 114 en 1926, 80 en 1927, 97 en 1928, 121 en 1929, 139 en 1930, 124 en 1931, 100 en 1932, 91 en 1933, 82 en 1934, 70 en 1935. Demandes en autorisation de construire : 1.932 en 1913, 725 en 1934 et 583 en 1935 (C. Bouché, *La construction dans la cité*, in *Temps*, 21 avril 1936).

fait qu'une maison mauresque coûte plus cher qu'une demeure européenne. En effet, le jeu des pressions de masse, dans l'arc, est à calculer et à équilibrer. La décoration des murs, les revêtements en faïence, sont dispendieux. Et si la maison ainsi conçue est, vue du dehors, un joyau de pierre, elle se révèle incommode à l'usage pour des générations habituées au confort occidental. Notons, d'ailleurs, que l'architecture mauresque se transforme peu à peu par l'emploi de nos matériaux, tel le banal *fer à T*, très en vogue en raison de sa résistance à la charge de rupture (1). Un scrupule — très respectable — d'ordre sentimental ou historique, incline le bourgeois indigène à bâtir à la mauresque, quel que soit le coût de l'entreprise. Scrupule qu'inspire et entretien le milieu. Il cède, comme à Alger, où les éléments européen et indigène sont mélangés. Il persiste et s'exalte, comme à Tlemcen, là où ils sont séparés. De sorte que, dans la cité algérienne, l'architecture musulmane est en raison directe de la densité du peuplement indigène.

Telles sont les transformations naturelles de l'habitat, en fonction des lois économiques et sociales. Il obéit à un déterminisme où l'œuvre humaine ne peut guère apporter que de faibles incidences. Nos initiatives ne sont riches en résultats, que si elles s'insèrent au moment précis où l'évolution elle-même appelle un secours artificiel.

Ce sera l'objet de notre seconde partie.

---

(1) Ch. Ricard, *op. cit.*, 92.

II

L'habitation indigène a eu ses peintres et ses littérateurs. Fromentin décrit la maison en terre de Laghouat, Isabelle Eberhardt, la maison du sud-oranais, Masqueray la maison kabyle, Mme Keun, la maison aurasienne. La tente a séduit, entre cent autres, Fromentin et Alphonse Daudet (1). Voici, empruntée à Robert Randau, une vision de gourbi : « La salle de réception est ména-« gée dans une cahute basse, qui perd son chaume ; on « y pénètre en courbant l'échine par une porte naine ; « un enduit de boue noirâtre couvre les murs qui ont « l'aspect du fond culotté d'une vieille pipe et exhalent « l'odeur du chien mouillé » (2).

La réalité est, peut-être, encore plus sinistre.

Rappellerons-nous les méfaits du gourbi ? Ceux de l'entassement dans une chambre sans air ?

a) *Au point de vue physiologique*, c'est la dégénérescence du type humain, à laquelle contribuent, d'ailleurs, d'autres facteurs, tels que l'alimentation défectueuse. C'est pourquoi le programme Charles Lévy, que nous exposerons plus loin, associe le problème du paysannat à celui de l'habitat. Quelles qu'en soient les raisons obscures, cette déficience physiologique se révèle d'une manière frappante aux Conseils de révision des conscrits : la proportion des réformés, exemptés ou ajournés atteint 80 % chez les indigènes, et à peine 30 %

---

(1) Fromentin, *Un été dans le Sahara*, 111, 156, 167 et s. — I. Eberhardt, *Dans l'ombre chaude de l'Islam*, 28. — Masqueray, *Souvenirs et visions d'Afrique*, 370 et s. — Odette Keun, *Les Oasis dans la montagne* — Fromentin, *Sahara*, 27 et s. — Daudet, *Tartarin* et *Contes du Lundi*.

(2) R. Randau, *Les Colons*, 131. — Cf. aussi *Les Algérianistes*, 191.

pour le contingent européen (1). Et on ose à peine évoquer ici la mortalité infantile, encore considérable, malgré nos mesures d'assistance, et qui absorbe dans une sérieuse mesure l'expansion de la race. A Alger, note M. Lespès, c'est seulement à partir de 1929 que l'on a pu constater un excédent des naissances sur les décès, grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène (2).

b) *Au point de vue social*, c'est l'exode vers la ville, exode que favorisent, d'une part, le service militaire et, d'autre part, en même temps que les salaires citadins, les facilités actuelles de voyage. Depuis 1920, des douars se dépeuplent ; l'accroissement des naissances compense à peine les saignées de l'exode. Alger est devenue une ville kabyle, au point que l'ancienne bourgeoisie Kouloughli ou maure ne survit qu'en de rares personnalités. Le phénomène a été soigneusement étudié par M. Lespès pour les villes d'Alger et d'Oran (3). Si à Alger, ce sont les vieux quartiers comme la Casbah, qui ont reçu du dehors un nouvel afflux démographique, il n'en est pas de même à Oran où l'immigration des indigènes se porte vers les faubourgs. Même fait dans l'Est de la Colonie. L'éviction des classes dirigeantes à Constantine — de cette vieille bourgeoisie traditionaliste qui animait depuis le XII[e] siècle l'histoire de la cité (4) — provient de la ruée

---

(1) Rapport Galle, 1er mars 1931, aux Délégations Financières, sur le projet Charles Lévy. Il convient d'ajouter que beaucoup d'ajournés sont récupérés l'année suivante et, qu'en dernière analyse, le conscrit indigène incorporé se développe d'une manière étonnante.

(2) René Lespès, *Projet d'enquête sur l'habitat des indigènes musulmans dans les centres de l'Algérie* (Communication en 1935 au Congrès des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, p. 434).

(3) R. Lespès, *Alger, Etude de Géographie et d'histoire urbaines*, 514 et s., 523 et s., 545 et s. — *La population d'Oran de* 1831 *à nos jours* (Extrait du Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie, Oran, septembre-décembre 1935 ; tirage à part ; 7, 19 et s., 27.

(4) Eviction des classes dirigeantes et aussi des artisans indi-

des ruraux, pour la plupart montagnards de Petite Kabylie. De là l'entassement des indigènes, dans de petites pièces. De là, ces agglomérations sordides, Bidonville, Beni-Ramassis, Oulad Plaçat, qui déshonorent les grandes cités algériennes. A la Casbah, la population représente une densité de 2.800 habitants à l'hectare.

Evidemment, l'exode vers la ville tentaculaire procède de causes multiples que M. Lespès a dégagées. « Attrac-
« tion de l'intérieur vers la ville, où les travaux du port,
« le trafic commercial et la construction offraient à la
« main-d'œuvre des possibilités d'emploi, et tout autant
« sans doute, reflux des travailleurs indigènes, ouvriers
« agricoles ou industriels que la crise économique chas-
« sait des usines et des campagnes de la Métropole. Les
« habitudes et le goût de la vie urbaine contractés pen-
« dant leur séjour en France ne les incitaient guère à
« retourner à la vie misérable et peu attrayante de leurs
« douars » (1). Ajoutons-y l'action lointaine du Sénatus-Consulte de 1863. Là où il n'a pas réservé de communaux utilisables pour un recasement éventuel des fellahs, l'émigration vers les cités voisines se poursuit. Il reste que l'indigène n'aurait pas abandonné son douar, s'il y avait trouvé une demeure confortable, susceptible de le retenir, et si l'organisation du paysannat l'avait solidement enraciné dans la terre.

c) *Au point de vue moral et politique.* N'insistons pas sur la promiscuité répugnante qui mêle les parents aux enfants et, parfois, au troupeau. Envisageons surtout les conséquences politiques. Que pensent, de leur sinistre demeure, l'ouvrier indigène revenu de France et le soldat libéré ? Comment ne seraient-ils pas perméables

---

gènes ruinés par le machinisme. Les uns et les autres composaient cette opinion moyenne, prudente, pondérée, qui préservait la cité des aventures. Les incidents politiques de ces dernières années ont mis en lumière les conséquences de cette éviction.

(1) *La population d'Oran*, 7.

à la propagande néfaste qui les dresse contre le colon voisin, dont ils voient la maison commode et spacieuse ? « On ne doit pas oublier combien le spectacle courant « de la vie des Européens, de ceux du moins — et ils « sont nombreux — dont l'habitation, l'ameublement, « l'habillement, l'alimentation, les distractions, tradui- « sent des conditions d'existence aisée, sinon fortunée, « suscite chez les Indigènes des comparaisons, des « réflexions souvent injustes, toujours pleines d'amer- « tume, parfois même de haine, et contribue à ancrer « dans leur cœur le sentiment qu'ils restent pour nous « une race inférieure, méprisée et tenue à l'écart » (1). Nous savons l'histoire d'un journalier kabyle qui passa six ans, dans le sud-ouest français, comme garçon de ferme. Il y était logé et convenablement meublé. Revenu au pays natal, dans un misérable taudis, aigri par les misères de sa vie quotidienne, il a lentement glissé aux théories extrémistes. Sans doute, ne faut-il pas généraliser son cas. Encore devons-nous constater que l'effervescence politique de ces dernières années a surtout été sensible dans les douars de médiocre habitat. Le gourbi n'est pas seulement générateur d'épidémies : il propage le malaise, la désespérance, parfois la révolte.

d) Au point de vue économique, enfin, le gourbi est un cran d'arrêt, un organe d'immobilisation sociale. Ne maintient-il pas la société arabo-berbère dans une stagnation dangereuse, dans une incuriosité frappante de l'innovation et du progrès ? Plus peut-être que la tente, il conserve un type de civilisation rudimentaire, à l'abri de l'évolution, et qui, en assurant la pérennité invariable des mêmes besoins, tient les occupants à l'écart des grands circuits économiques.

Aussi s'est-on préoccupé de bonne heure d'améliorer l'habitation indigène.

---

(1) Lespès, *Projet d'enquête*... 434, 435.

Il serait trop long de donner ici l'histoire des systèmes. Ils ont foisonné. Ils ont multiplié, à côté de quelques vues pratiques, de folles rêveries. Retenons seulement trois œuvres : le mémoire de Lapasset sur la colonisation indigène, les deux livres de Baudicour et celui du Père Enfantin (1).

Baudicour, dans la richesse de sa documentation, a entrevu, à peu près comme nous le voyons aujourd'hui, le problème de l'habitation. Mais ses suggestions sont d'ordre trop général pour nous arrêter.

Lapasset, lui, fut mieux qu'un théoricien. Pendant qu'il dirigeait le Cercle de Ténès, il créa, dès 1845, un petit village arabe, détruit lors de l'insurrection de Bou-Maza. Un second essai aboutit, l'année suivante, à la fondation d'un nouveau centre, la Smala, dans la banlieue immédiate de Ténès. Chacune des 33 maisons édifiées fut bâtie en pisé et couverte en terrasse. Elle comprenait deux grandes chambres, une cour intérieure et une écurie. 33 familles du Maghzen y furent installées et, en outre, des jardiniers, des bouviers, des bergers. « Le « travail, écrit Lapasset, fut la première condition « d'admission dans notre petit centre ; son refus fut « toujours un motif immédiat d'exclusion. Chaque habi- « tant se dut tout entier aux travaux communs ; les « cavaliers furent tenus d'y consacrer les loisirs que leur « laissait le service » (2). Cette tentative donna de si heureux résultats, que Lapasset élabora un vaste projet : construction au chef-lieu de chaque cercle d'un *village modèle* sur le type de celui de Ténès, travail et propriété en commun pendant les premières années, puis partage équitable des terres et délivrance de titres de propriété (3).

---

(1) Par ordre de parution : Enfantin, *Colonisation de l'Algérie* (1843). — Lapasset, *Mémoires sur la colonisation indigène et la colonisation européenne* (1848). — Baudicour, *La Colonisation de l'Algérie* (1856) ; *Histoire de la Colonisation de l'Algérie* (1860).

(2) Lapasset, 15.

(3) *Ibid.*, 40.

Lapasset entre dans les plus humbles détails techniques. « Quoi de plus simple, dit-il, que la confection des murs, « avec une certaine terre glaise blanche foulée à la « manière des Kabyles, entre deux planches servant de « moules, jusqu'à une certaine hauteur ? Le système de « charpente n'est pas plus difficile... Puis le recrépis- « sage en mortier de chaux ne pourrait-il pas être fait « par des soldats aidés des Arabes comme manœuvres ?... « J'ai souvent employé avec succès les moyens que j'in- « dique ici; et, je le répète, j'entrevois des difficultés dans « certains cas, mais des impossibilités nulle part » (1). L'auteur expose in-fine des considérations qui, après tant d'années, restent fortes et judicieuses. Il voit admirablement le bienfait politique de l'habitation confortable, ses avantages sociaux et économiques, l'apparition des besoins nouveaux — facteurs de civilisation — et la collaboration désormais assurée des Européens et des Indigènes. « Ces relations continuelles, écrit-il, que « l'on dirigera, que l'on surveillera, cette solidarité d'in- « térêts que l'on tâchera d'accroître quand elle aura été « créée, amèneront, je l'espère, la seule fusion possible « entre le chapeau rond et le turban, entre la croix et « le croissant » (2). Le projet ne parvint point à émouvoir la paisible indifférence des bureaux.

Il y a de tout dans le livre exubérant et touffu du Père Enfantin. D'abord, ses conceptions sociales, ses folles utopies, son projet de faire de l'Algérie un champ d'expériences pour l'Europe (3). Un tour d'imagination brillant, des formules incisives, frappantes, souvent séduisantes (4). Certaines sont, dans leur brièveté, un

(1) Lapasset, 49.50.

(2) Lapasset, 58.

(3) Enfantin, 116.

(4) Celles-ci par exemple : « Le Gouvernement de l'Islam est un *despotisme confus*, comme son dogme est un *unitarisme* désordonné » (p. 62). Définition de la terre arch : « propriété collective de la terre et droit individuel de culture » (p. 83). — Les Maires de France ne sont que des enregistreurs de nais-

véritable programme : quand il écrit, par exemple, que nous devons, non diviser pour régner, « mais diviser pour associer », ou qu'il nous faut « constituer l'Algérie (Arabe) en une Société politique de communes » (1). Si utopiste qu'il paraîsse, à travers les erreurs de son système et de son époque, Enfantin n'en présente pas moins des vues qui font songer au puissant réalisme de Bugeaud (2). Son projet d'organisation indigène nous heurte évidemment sur bien des points. Il est, au moins, cohérent et logique. Enfantin donne, dans son plan, une place prépondérante à l'habitation. « Non seulement, « écrit-il, nous devons encourager les Arabes à bâtir et « à planter, mais, dans certaines limites, nous pouvons « et devons progressivement les y contraindre ». Selon lui, nous aurions dû imposer au Caïd, au Cheikh, « l'obli- « gation d'avoir une habitation fixe... lieu de *justice* et « *de prière, source* abondante... Quand nous aurons le « *castel* du Cheikh, le *Tribunal* du Cadi, la *Mosquée* et la « *fontaine*, nous ne tarderons pas à avoir le *village ;* et « le peuple *nomade* et *pasteur* sera transformé en peuple « agriculteur » (3).

Il préconise des villages, non des fermes, des concessions cadastrées, avec obligations de plantation, de culture, de travaux (4), une sorte de budget municipal indigène pour l'établissement et l'entretien des maisons du Caïd, du Cadi, du Taleb, de la gendarmerie maure, pour

---

sances, de mariages, de morts, et des teneurs de listes de conscrits (131). « La véritable politique, la politique *naturelle*, dirige et régularise les dispositions *naturelles des peuples* « (417), L'indigène « adore la force qui produit autant que celle qui détruit... Il est intéressé autant que brave » (35).

(1) P. 174, 388. Cf. aussi « Nos villages sont des égoïsmes *rapprochés* et non « *associés* » (146). Notre colonisation doit être « une association avec le vaincu » (33).

(2) Voir l'exposé in thèse de M. Charléty, *Essai sur l'histoire du Saint Simonisme*, chapitre III. Cf. également Sagnes, *Enfantin et la Colonisation de l'Algérie.*

(3) P. 148-149.

(4) P. 443.

les travaux d'hygiène et de voirie (1). Il va même, pour la ville d'Alger, jusqu'à proposer un plan de recasement: la population de la Kasbah sera transportée sur la ligne extérieure du fossé d'enceinte, les Biskris, les M'Zabites et les Nègres dans des faubourgs spéciaux, les Israélites, soit dans la ville européenne, soit dans les faubourgs, suivant la nature de leur commerce. Ainsi, conclut-il : « A la confusion monstrueuse que nous avons faite, suc« céderait une division naturelle ; au chaos, l'ordre ; à « notre panthéisme politique, très impolitique, un « éclectisme sociable de christianisme, d'islamisme et de « mosaïsme, rapprochés, mais distincts » (2).

Bugeaud a pressenti le rôle social de l'habitation, comme il a deviné, avec une sorte d'intuition aiguë, rare à son époque, la plupart des grands problèmes de l'Algérie moderne. Ce grand soldat, qui fut un grand administrateur parce qu'il était un grand rural, a esquissé tout un programme de paysannat indigène qui, aujourd'hui encore, demeure intéressant : fixer l'indigène au sol, lui apprendre nos méthodes culturales, améliorer son gîte (3). « Le Gouvernement, écrit-il, dès 1836, au Maréchal « Maison, bâtira un ou deux villages qui serviront de « modèle aux indigènes pour en construire d'autres ; il « leur prêtera des ouvriers d'art et mettra à leur portée « les matériaux qui leur manquent, comme les grands « bois et le fer » (4). Il reprend cette idée en 1841 dans une dépêche à Soult, puis, en 1845, dans sa célèbre proclamation aux populations musulmanes de l'Algérie (5).

---

(1) P. 377.

(2) P. 483.

(3) Cf. d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*. — Demontès, *La Colonisation militaire sous Bugeaud*, notamment 377 et s.

(4) D'Ideville, II, 43.

(5) A. Soult, 29 novembre 1841. Proclamation, 5 juillet 1845 (Rec. Gouv. Gén., 352).

La circulaire du 10 avril 1847 précise : il faut « fixer « les Arabes au sol par l'attrait de la propriété bâtie et « des cultures sédentaires et soignées. Il faut partout « encourager la culture des arbres fruitiers autour des « villages que construisent les indigènes ». J'ajouterai que Bugeaud voit aussi le problème sous sa couleur politique. « Rien n'attache autant au sol que l'arbori- « culture. On fait facilement le sacrifice des récoltes « annuelles pour se livrer à la révolte ; on se résout avec « peine à sacrifier de belles plantations d'arbres » (1). Cet empiriste obstiné a fort bien vu qu'organiser l'habitation, c'est pacifier les esprits.

Mais Bugeaud ne se contente pas d'écrire. Il n'est pas de ceux qui pensent avoir agi, quand ils ont couvert le « vierge papier » de calligraphies administratives. Dès 1838, il entreprit, parmi les Douairs et Smélas, aux environs d'Oran, un premier essai de colonisation qui n'aboutit pas (2). En 1845, il choisit le Haouch Guerrouaou, dans la Mitidja, près de Beni-Méred, pour y recaser plusieurs fractions de la tribu des Beni Khelil. Chacun des attributaires devait construire une maison simple, couverte en tuiles, et recevoir ensuite une dotation terrienne de 10 hectares, des prêts de semences, des animaux de trait, des instruments aratoires. Le projet se heurta à mille chicanes juridiques soulevées par une Société foncière, laquelle avait acquis les terrains du futur village, soit 1.300 hectares de premier choix, contre une rente annuelle de 250 francs. Tant et si bien que le centre fut seulement créé après le départ de Bugeaud. Le Maréchal considérait cet essai comme la première réalisation d'un plan beaucoup plus vaste. Il est regrettable que son destin administratif ait été brutalement tranché. On peut sourire des fameux « mariages

---

(1) D'Ideville, III, 227.
(2) Demontès, 509 et s.

au tambour », de la « colonisation militaire » du Père Bugeaud, de sa susceptibilité ombrageuse et brouillonne. Sa conception de l'habitat appellerait un long exposé.

Elle est ingénieuse et marquée de ce caractère réaliste qui reste comme son poinçon personnel. Son plan de maison arabe est judicieux, d'une exécution peu coûteuse, admirablement adapté aux mœurs du pays. C'est du Bugeaud tout pur. C'est-à-dire une œuvre de pratique bon sens, une œuvre qui épouse, sans les comprimer, les sinuosités de la vie. Bugeaud, comme plus tard Lyautey, n'est pas l'homme du livre, de l'abstraction aveugle, rigide, intolérante, qui sévit dans le silence du cabinet. Il a cette qualité suprême de l'administrateur, savoir changer d'opinion. Ce n'est pas lui qui songera à précipiter l'évolution du nomade pour le fixer prématurément au sol.

Le problème de l'habitat ne peut, en effet, être utilement considéré, que lorsque l'indigène a depuis longtemps abandonné la tente et qu'il est déjà, par notre contact journalier, à demi-apprivoisé. Aussi, est-ce à notre époque, après cent ans d'occupation, que l'amélioration de la demeure indigène parviendra à ses meilleures réussites.

Le *Tableau des Etablissements Français de l'Algérie* (1852-1854, pages 346 et s.) porte trace de préoccupations analogues, après le départ de Bugeaud. En 1853, le Ministre de la Guerre demande au Gouverneur Général un rapport sur la situation des villages arabes. Il résulte de ce mémoire que l'initiative des constructions à l'européenne, revient surtout aux chefs indigènes qui cèdent à cet égard aux sollicitations pressantes de l'Administration. « Les grands chefs, écrit-on, donnent partout « l'exemple, et ils sont imités d'abord par les membres « de leur famille et ensuite par les notables des tribus. « On compte ainsi déjà un assez grand nombre d'habita-

« tions qui ont eu une véritable importance et qui sont « pourvues d'un étage, plafonnées et décorées à l'euro- « péenne » (1). En fait, le tableau récapitulatif du rapport, signale en 1853, dans le département d'Alger, 551 maisons, 483 en Oranie, et près de 500 dans le département de Constantine. Mais il s'agit surtout là d'entreprises privées émanant de chefs indigènes ou de riches fellahs, avec l'encouragement officieux de l'Administration, mais sans son appui effectif.

Après 1860, les Bureaux Arabes tentèrent, dans les Hauts-Plateaux et le Sahara, un nouvel effort. Les essais poursuivis à Aïn-Mahbet, près de Djelfa, à Aïn-el-Ibel, à Doucen (Ouled Djellal), et à Chegga-el-Ftaït (cercle de Touggourt), aboutirent à un insuccès complet (2). Le commandant du cercle de Biskra en conclut que l'indigène « tient de ses ancêtres l'amour des grands espaces « et que la vie au grand air, sous la tente, lui paraît « préférable à l'habitation la plus confortable » (3).

L'Expérience de Bedrabine

En recasant les indigènes dépossédés, soit à la suite d'expropriations, soit par leur imprévoyance même, l'Administration algérienne s'est parfois préoccupée de les grouper en villages. Son action s'est surtout développée dans l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès. On n'y compte pas moins de treize petites cités indigènes : Bedrabine, Mehadib, M'Saïd, Bentemine, Aïn-Kada, Ouled Abid, Chier, Oulad Bendid, Touaita, Oulad Amara, Kedafra, Gouacem, Kelaifia (4). De toutes ces agglomé-

---

(1) *Tableau...*, 346.

(2) A. Bernard et N. Lacroix, *Evolution du Nomadisme*, 253 et s.

(3) Cité par Bernard et Lacroix, 256.

(4) Cf sur les opérations de recasement, J. Van Vollenhoven, *Le Fellah Algérien*, 268 et s.

rations, la plus importante, celle qui a le mieux résisté, est Bedrabine (commune mixte de la Mékerra). Elle mériterait une ample monographie. Une étude de ce genre montrerait ce que l'on peut attendre en ce pays, de l'action d'un administrateur, quand il joint au souci de l'intérêt indigène le goût de la méditation créatrice.

En 1889, les fellahs du douar Tiffilès (commune mixte de La Mékerra) avaient vendu la totalité de leurs terres, dont 4.700 hectares à l'Etat pour la création et l'agrandissement du centre de Tassin. Le douar-commune possédait heureusement 5.473 hectares de communaux. De 1889 à 1897, 3.380 hectares de ces communaux furent morcelés en 400 lots, attribués sous forme de location, sur les propositions de la djemaâ. Le reliquat fut réservé comme terrains de parcours. Il n'y aurait eu là qu'une ingénieuse opération de recasement, si l'Administrateur de La Mékerra, M. Varnier, devenu plus tard Secrétaire Général du Gouvernement, puis à sa retraite, Haut-Commissaire de l'Amalat d'Oudjda, n'avait pris la responsabilité de remplacer par des maisons groupées en village, les misérables gourbis des attributaires.

Le type de maison choisi fut celui d'une construction de 2 à 3 pièces, de 9 à 10 mètres carrés, de plain-pied, sans carrelages, avec sol battu et murs blanchis à la chaux. Hauteur moyenne, 4 mètres ; pas de plafond ; toit en tuiles avec cheminée, les ouvertures donnant sur une cour intérieure murée où l'on accède par un portail.

Chaque maison ne devait coûter en moyenne que 450 francs, M. Varnier ayant eu l'idée de faire servir le futur propriétaire d'aide-manœuvre au maçon. Comment trouver ces 450 francs ? M. Varnier les fit avancer aux intéressés par la Société de Prévoyance qui, d'autre part, prit à sa charge la construction de silos. Enfin, les ressources générales du douar-commune financèrent l'édification d'une petite mosquée, d'une école de gar-

çons, d'une école-ouvroir pour filles, d'une salle de réunion pour la djemaâ, d'une pièce de consultations gratuites, sans compter les divers travaux d'adduction d'eau, d'hygiène et de voirie. L'ensemble des dépenses s'éleva à 157.400 francs, dont 70.000 environ pour 153 maisons construites (1).

Ainsi a été créé Bedrabine, à 35 kilomètres de Sidi-Bel-Abbès, à proximité de la route nationale de Bel-Abbès à Tlemcen. L'œuvre de M. Varnier a été particulièrement féconde. En 1896, on comptait une cinquantaine de charrues arabes ; il n'en subsiste plus une seule aujourd'hui ; elles ont été remplacées par 120 charrues françaises. L'outillage agricole comprend, en outre, 102 tombereaux, 11 herses, quelques moissonneuses. Grâce à une prime de 50 francs allouée par la Société de Prévoyance par hectare débroussaillé, le sol est entièrement défriché et la production en blé a quintuplé. Enfin, la population est passée de 169 habitants, en 1896, à 1.191 en 1935.

L'exemple de Bedrabine révèle d'une manière saisissante l'influence de l'habitation sur l'évolution économique et sociale des indigènes. D'une population ruinée, éparse, remuante, hostile à notre domination, M. Varnier a fait une collectivité ordonnée, prospère, acquise à nos méthodes et dont le loyalisme, le civisme, osons le dire, se sont maintes fois affirmés. Mais il faut convenir que si les opérations du Sénatus-Consulte n'avaient pas réservé au douar Tiffilès les amples communaux de parcours qui furent plus tard allotis, la création du village eût été impossible. Toujours le Sénatus-Consulte de 1863 : avec ses vastes conséquences, souvent favorables, parfois ruineuses, il domine encore l'Algérie contemporaine.

---

(1) Vollenhoven, 280, 309. — Arripe, *Des Sociétés indigènes de Prévoyance, de Secours et de Prêts Mutuels d'Algérie*, 203 et s.



Fig. 7. — Village kabyle moderne en fcrmation.

L'Expérience des Pères Blancs

En 1869, le Cardinal Lavigerie (1) acheta dans la vallée du Chéliff, à l'Agha ben Yahia, plusieurs milliers d'hectares de terre. Il se proposait d'y créer des centres d'indigènes catholiques. « Un village de plus ou de moins, « écrivait-il, c'est au fond peu de chose. Ce que nous « tentons est surtout un grand exemple. Nous voulons, « en créant un village arabe et en le rendant heureux « à l'ombre de la croix, montrer ce qu'il est possible « d'espérer de cette race africaine si déchue » (2).

Le 15 mars 1873, il inaugurait le village de Saint-Cyprien, formé de petites maisons, séparées les unes des autres et disposées en rues régulières. Lavigerie bénissait les mariages, invitait chaque couple à tirer au sort sa maison, son champ et ses bœufs (3). En janvier 1875, il entreprenait la construction d'un second centre, Sainte-Monique (4).

En Kabylie, les essais des Pères Blancs ont consisté en petites maisons, au village de Tamazirt, maisons que les Pères construisirent eux-mêmes avec le concours des futurs attributaires. En 1912, l'œuvre fut poursuivie avec plus d'ampleur, par le *Foyer Kabyle* fondé sur le type des

---

(1) Goyau, *Le Cardinal Lavigerie.* — J. Tournier, *Le Cardinal Lavigerie et son action politique.* — Weinachter, *Les Villages d'Arabes chrétiens de la plaine du Chéliff* (communication au Congrès de la Colonisation du Centenaire, Heintz, Alger). — Père J Tiquet, *Une expérience de petite colonisation indigène en Algérie. Les colons arabes chrétiens du Cardinal Lavigerie* (Maison-Carrée, Imprimerie Polyglotte Africaine, 1936).

(2) Weinachter, 257.

(3) Ce qui faisait dire aux indigènes : « On n'a jamais vu que « Dieu et ce marabout chrétien pour donner ainsi pour rien à « des enfants abandonnés, les terres, les maisons et les bœufs », Goyau, 83.

(4) « Malgré tant de circonstances défavorables que nous n'avons cessé de rencontrer depuis l'histoire de la première année de l'installation des orphelins, il y a actuellement à Saint-Cyprien, et surtout à Sainte-Monique, une population indigène de gens peu ou pas cultivés, dans l'ensemble, qui ne se distinguent pas plus des paysans français que tous les colons européens d'Algérie... » (P. Tiquet.)

Sociétés d'habitations à bon marché. 22 maisons ont été érigées à Tamazirt, comprenant 2 ou 3 pièces, de 25 mètres carrés chacune, avec petite cour d'une cinquantaine de mètres carrés. Le prix de chaque construction a été de 600 à 800 francs avant 1914, puis 1,200, 2.000, 6.000 et 7.000 francs. Le loyer annuel, généralement très faible, amortit la dépense. L'action du *Foyer Kabyle* s'est étendue à d'autres villages, parmi lesquels Bou-Nouh, Ighil Ali, Ouadhia, Tagmount-Azouz. Bref, construction, en 23 ans, de 53 immeubles.

Le mécanisme juridique et financier de l'acquisition est fort ingénieux. Plusieurs hypothèses :

1° La maison existe déjà.

Le futur propriétaire souscrit le nombre d'actions correspondant à la valeur de l'immeuble. Selon les cas, il a 16, 14, 12 ou 10 ans pour payer les annuités. Dès que sa demande de souscription est acceptée, il en verse le 1/10 et, le reste, chaque année.

Pour loyer, il paie le 4 % ; mais son argent versé lui rapporte du 3 % (dividende fixé par l'assemblée annuelle).

Lorsqu'il a fini de payer, on établit un acte spécial de vente, l'« acte d'attribution ». En échange de ses actions qui sont immédiatement annulées, il devient propriétaire. Par cet acte spécial, les sociétaires du Foyer bénéficient d'un tarif réduit de frais d'enregistrement, 0 fr. 50 pour 100 francs.

2° La maison n'existe pas.

Le sociétaire expose ses désirs, ses plans. On fait estimer le prix de revient de la construction et le demandeur souscrit le nombre d'actions correspondant. Il ne paie le loyer que lorsqu'il est mis en possession de son immeuble : son cas devient dès lors identique au précédent.

3° Le sociétaire veut bâtir sur son propre terrain. Il doit, d'abord, le vendre au Foyer ; même situation que ci-dessus.

4° La maison existe, mais n'appartient pas au Foyer. Dans ce cas, le Foyer l'achète, la remet en état et en négocie la cession au demandeur selon la méthode ordinaire : souscription d'actions, paiement du 1/10 et ensuite paiement des annuités fixées selon la valeur de l'immeuble.

A l'œuvre de l'habitation indigène, les Pères Blancs ont, comme on le sait, associé tout un système d'assistance et d'éducation qui a donné des résultats remarquables, mais dont ce n'est point ici le lieu d'exposer le détail.

L'Expérience Charles Lévy — La Cité de Bel-Air

A deux cents mètres de Sétif, existait une agglomération lépreuse, tour à tour appelée « village nègre » ou « Beni-Ramassis », groupant 150 masures peuplées d'un millier d'indigènes. Ils vivaient dans des conditions particulièrement dangereuses d'insalubrité, et la mortalité y avait atteint une moyenne annuelle de 11 %. Grâce aux initiatives de M. Charles Lévy, Délégué Financier de Sétif, on a bâti, depuis 1923, une cité indigène moderne, spacieuse, confortable, aérée, connue sous l'appellation de *Bel-Air*. La population du village nègre y a été recasée. Cette transplantation s'est immédiatement traduite par la diminution de la mortalité qui est tombée, en quelques mois, de 11 % à moins de 1 %.

Chaque bâtiment comporte douze chambres indépendantes d'environ 25 mètres carrés, avec murs en torchis à l'intérieur, en chaux et sable au dehors. La toiture est en tuiles. 220 pièces ont ainsi été construites. Le prix de revient qui était, en 1923, de 2.000 francs par chambre est ensuite passé, par suite de la hausse des matériaux, à 6.000 francs.

Voici le mécanisme financier de l'opération : M. Charles Lévy a fourni gratuitement le terrain. Le budget

algérien a accordé une subvention égale aux deux tiers de la dépense, l'autre tiers étant couvert par un emprunt communal gagé sur les loyers. La situation du preneur est fixée par un bail emphytéotique, contrat dont les avantages sont multiples dans l'espèce. « D'abord l'indi- « gène qui n'est que locataire, ne peut pas être dépouillé « de sa maison devenue ainsi une façon de bien de « famille, qui, par une interdiction de cession et de « sous-location, reste à la disposition de la famille de « père en fils. Le second avantage est d'un ordre pure- « ment hygiénique, mais non moins important. Si l'in- « digène acquérait, en effet, un droit de propriété, nul « ne pourrait plus s'immiscer dans l'administration de « sa maison, puisque la propriété est le droit d'user et « d'abuser. Or, il est essentiel de pouvoir l'obliger à « entretenir et à réparer, et spécialement à refaire pério- « diquement les blanchiments à la chaux et, chose plus « importante encore, à réaliser chaque année les pulvé- « risations nécessaires sur le sol pour la destruction des « insectes de toutes sortes » (1).

Au village de Bel-Air ont été annexés un atelier de forge et de charronnage, une école de maçonnerie, une école de tapis, un dispensaire pour consultations gratuites quotidiennes. Deux écoles à deux classes, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, ont été ouvertes le 1er janvier 1936. Un asile pour les meskines est, enfin, en construction.

Nous retrouverons tout à l'heure, à l'occasion du grand projet de l'habitat qu'il a établi, les conceptions hardies de M. Charles Lévy. Celle de *Bel-Air* fait honneur à son réalisme constructif et à son désintéressement. Bel-Air est aujourd'hui, comme Bédrabine, une cité paisible, prospère, heureuse, qui fait plus pour la civilisation des indigènes que cent années de déclamations humanitaires.

---

(1) Maurice Viollette, *L'Algérie vivra-t-elle ?*, 224.

L'Expérience Averseng — L'Habitat d'El-Affroun

Le mérite en revient à un ardent mutualiste, M. Averseng, maire d'El-Affroun et Conseiller Général. L'œuvre, commencée en 1928, n'a cessé, depuis, de se développer. Elle a été réalisée, soit par la Mairie, soit par la Société des Habitations à Bon Marché d'El-Affroun dont M. Averseng reste l'animateur.

a) La Mairie a construit, de 1931 à ce jour, 40 maisons comprenant 80 logements, soit une dépense totale de 1.020.228 frs 45 (couverts pour 628.984 francs par une subvention). Dans chaque logement, une pièce, une cuisine, un débarras, une cour intérieure. Devant, un jardinet. Le loyer mensuel est de 54 francs.

b) La Société d'Habitations à bon marché a érigé, de 1929 à 1936, 26 maisons comprenant 41 logements et 10 magasins. Les logements de une pièce, une cuisine, cour intérieure sont loués 25 francs par mois. Les logements de deux pièces, cuisine, cour intérieure, 40 francs par mois. Les logements comprenant un magasin, 70 francs par mois. Le prix total de revient est de 825.333 francs.

Chaque maison s'ouvre sur un jardinet.

Les locataires, qui sont presque tous des journaliers agricoles, bénéficient en même temps des œuvres de mutualité, d'entr'aide et d'assistance que M. Averseng a créées à El-Affroun.

Que ce soit à Bédrabine, à Bel-Air, à El-Affroun, chez les Pères Blancs, nous trouvons les mêmes résultats : l'immense progrès social des populations, la pacification des esprits, l'adoucissement des mœurs, la diminution de la criminalité, et insistons-y, un loyalisme actif, éclairé, reconnaissant, qui ne sollicite que de devenir plus ardent. N'est-ce pas la solution, pratique et sans phrases, de ce que les doctrinaires à perruque appellent solennellement la « question indigène » ?

Le Programme de la Ville d'Alger

Plusieurs municipalités algériennes ont élaboré des programmes. Nous nous bornerons à résumer, à titre d'exemple type, celui de la Ville d'Alger.

Rappelons que la population de la Casbah représente à l'hectare, une densité de 2.800 habitants. Le chiffre de 700 habitants à l'hectare devait, cependant, rester l'extrême limite, dans ce quartier à maisons basses, incommodes et, pour la plupart, sans aération. D'autre part, les études entreprises par les services techniques de la ville, ont révélé que, sur une population musulmane de 76.804 habitants en 1931, 8.800 seulement sont largement logés. De sorte qu'en tenant compte de l'accroissement démographique décennal (3.000 par an, soit 30.000), il faudrait construire 13.500 logements nouveaux, les 2/3 en habitations collectives, le 1/3 en logements individuels. La dépense prévue est de 441 millions (1).

Il s'agit donc, avant tout, d'une question financière, fort malaisée à résoudre avec les budgets anémiques de l'heure.

La Ville d'Alger, en attendant, a fait édifier, en faveur des indigènes, avec le concours de l'office des Habitations à Bon Marché :

Au boulevard de Verdun en 1930, 62 logements revenant à 3.922.000 francs et abritant 452 personnes. Elle a casé 10 familles au groupe du Champ-de-Manœuvres et 215 au Ruisseau.

Voici, d'autre part, le programme de la « *Régie Foncière* ».

Une partie de la Cité indigène du « Climat de France » comprendra 7 immeubles et contiendra :

(1) Rapport de l'Ingénieur en Chef, 4 décembre 1931.

9 logements de 3 pièces.
42 logements de 2 pièces.
55 chambres isolées.

Le prix de revient probable sera : pour les logements de 2 pièces, 28.000 francs. Pour les logements de 3 pièces, 34.000 francs. Et, pour les chambres isolées, 90.000 francs.

Un autre groupe de logements indigènes à Belcourt (boulevard de l'Orangerie), sera prochainement adjugé. Il s'agit, dans l'espèce, pour des prix sensiblement égaux aux précédents, de la construction de 3 immeubles contenant : 3 logements de 3 pièces et 56 logements de 2 pièces (1).

Mentionnons, enfin, l'œuvre de certaines compagnies, notamment les sociétés minières, qui ont construit çà et là pour leurs ouvriers indigènes, de petites cités élégamment aménagées suivant les règles de l'urbanisme et de l'hygiène.

---

(1) De nombreux projets ont été présentés pour l'habitat indigène algérois. Nous citerons seulement celui de M. Guyon, comportant 240 logements de une pièce, 600 logements de 2 pièces, 144 logements de 3 pièces, au total 984 logements donnant 1.872 pièces. Le projet est habilement associé à la conservation des massifs de verdure de la banlieue. (Cf. *Travaux Nord-Africains*, 25 janvier 1936).

Voici enfin un extrait du discours prononcé par M. Rozis, Maire d'Alger, à la séance du Conseil Municipal du 25 août 1936 :

« Tout le monde sait dans quelles déplorables conditions d'hy-« giène vit la majeure partie des 80.000 indigènes habitant notre « ville. Les investigations du dernier recensement, faites avec « un soin particulier parmi une population qui a mis la meil-« leure bonne volonté à nous ouvrir ses pauvres foyers, nous « auraient de nouveau convaincus, s'il en était besoin, de la « nécessité qui s'impose d'assainir la Casbah où vit une popula-« tion de 40.000 âmes dans un espace qui ne devrait normale-« ment en abriter que 15 à 20.000 et, par ailleurs, de la nécessité « aussi de faire disparaître ces villages de tôles, de gourbis « qu'on a laissé s'implanter dans tous les espaces vides de la « ville et qui constituent non seulement une honte, mais encore « un danger du point de vue de l'hygiène et du point de vue social.

« C'est à réaliser cette œuvre d'assainissement et d'humanité « que nous allons nous attacher sans tarder, je le répète, de « quelque ordre de grandeur que soient les sacrifices financiers « à consentir ».

Le Projet Charles Lévy

Les Assemblées Algériennes ont remarquablement compris la nécessité sociale et économique d'une réforme de l'habitation. Un Délégué Financier, associant étroitement le gîte aux progrès du confort domestique, disait à la session ordinaire de 1929 : « Est-ce que l'on songe à ce « que représenterait pour le commerce et l'industrie de « la Métropole l'entrée des indigènes dans un nouveau « cycle de civilisation, quelque chose d'analogue à ce « que nous voyons dans nos villages français ?

« Prenons un exemple banal :

« Supposez un instant que ces 5 millions d'indigènes « se décident progressivement à coucher dans des lits. « Voyez ce que cela représente de commerces nouveaux « à créer : 5 millions de lits à renouveler très rapidement, « représentant un milliard de dépenses, sans parler de « ce qui s'ajoutera au lit, ni du linge, ni des vêtements ! « L'entrée des indigènes dans le cycle de la civilisation, « c'est chaque année un courant d'affaires de plusieurs « milliards avec la Métropole. Le profit ne sera pas seu- « lement pour nous, mais pour la Métropole » (1).

Le projet le plus complet qui ait été présenté est celui de M. Charles Lévy, Délégué Financier de Sétif. A la fois réaliste, généreux, inspiré des plus nobles préoccupations et, en même temps, d'une subtilité financière frappante, il mérite d'être assez longuement exposé (2).

---

(1) Discours Morard aux Délégations Financières, Non-Colons, 29 mai 1929, p. 487.

(2) Charles Lévy, communication au Congrès de la Colonisation rurale, réunie en brochure, *L'amélioration de la condition des indigènes et de leurs rendements culturaux* (Alger, Heintz, 1931). Cf. Compte rendu des travaux de la *Commission Interdélégataire de coordination de l'enseignement technique et professionnel* (Heintz, Alger, 1927), p. 48 et s. Cf. également P. V. des Délégations Financières, Non-Colons, 1929, 479 et s. *Rapport Galle aux Délégations Financières*, 1931.

Autorisé par l'admirable réussite de la Cité de « Bel-Air », M. Charles Lévy a voulu en généraliser l'expérience sous des modalités nouvelles et l'étendre à l'Algérie tout entière. Il aboutit ainsi à un plan original auquel son nom demeure attaché. Ce projet reçut, dès 1927, l'approbation de la Commission interdélégataire de l'enseignement professionnel. Il fut ensuite voté, avec de légères retouches, par les Délégations Financières, à leur session ordinaire de 1929 (1)

En voici l'essentiel. Edification par la Colonie, à raison de 8.000 par an, de 400.000 maisons, maisons d'ouvriers, petites fermes isolées, agglomérations. Les indigènes occupants deviendraient propriétaires au bout de 25 ou 30 ans, moyennant un loyer annuel de 200 francs. Chaque construction comporterait un cubage moyen de maçonnerie de 73 mètres cubes, et une surface moyenne de 60 mètres carrés. M. Charles Lévy calculait qu'indépendamment de ses répercussions sociales, ce programme infuserait une activité nouvelle à la Colonie. « En « comptant, écrivait-il, 100 maisons par village et « 500 mètres carrés pour l'habitation, ses dépendances, « les places et les rues, il faudrait 5 hectares par vil- « lage et 20.000 hectares pour la totalité du projet... Le

(1) Le projet d'habitation a été longuement discuté aux Délégations Financières. Voir à ce sujet les procès-verbaux : 1929 : Non-Colons, p. 479 et s. — 1930 : Colons, 305 et s., 700 et s. — Kabyles, 28 et s. — Arabes, 53 et s. — Plénières, 699 et s. — 1931 : Colons, 635 et s., 192 et s., 173 et s. — Non-Colons, 755 et s. — Kabyles, 8 et s. — Arabes, 218 et s. — Plénières, 69-70, 810 et s. — 1932 : Non-Colons, 77 et s., 145 et s. — Kabyles, 50 et s. — Arabes, 229 et s. — 1933 : Arabes, 23 et s. — Kabyles, 12 et s. — 1934 : Colons, 335 et s. — Arabes 110 et s. — Kabyles 13 et s. — 1935 : Plénières, 173. Nous ne pouvons résumer ici le résultat de ces discussions, où les points de vue les plus divers furent envisagés, ni analyser dans le détail les modifications apportées par les Assemblées au projet initial. Ces modifications ont surtout porté sur le chiffre des constructions à entreprendre, sur le prix moyen de la maison (évalué par les Délégations à 12.000, puis à 15.000 francs, alors que M. Lévy le fixait à 6.000 francs). Mais les Délégations ont laissé subsister l'essentiel du projet Lévy.

« programme annuel nécessiterait l'emploi de 700.000
« mètres cubes de pierre, 10 millions de tuiles,
« 500.000 mètres carrés de planches, représentant plus
« de 1.500.000 tonnes, occuperait plus de 2.000 maçons,
« plus de 1.000 carriers, de 500 menuisiers, charpen-
« tiers, etc... » (1).

Le type de maison serait une vaste pièce, avec courette sur le devant et, dans le cas d'une famille nombreuse, deux, trois ou quatre chambres contiguës. Dans la première hypothèse, la maison revient, suivant les Délégations Financières, à environ 12 à 14.000 francs, dans la seconde, de 20 à 22.000 francs. En prenant le chiffre minimum de 12.000 francs par maison, le débours total serait de cinq milliards, représentant sur une période de cinquante années, une dépense annuelle de 100 millions.

Cet effort financier dépassait de beaucoup les possibilités budgétaires de l'Algérie et, pour y faire face, M. Charles Lévy arrêta le dispositif suivant qui fut approuvé par les Délégations Financières.

Répartition des charges d'intérêts et d'amortissements en deux parts : la première, se montant aux 2/3, supportée par le Budget algérien ; la seconde de 1/3, assurée par les futurs propriétaires représentés dans l'espèce par les communes. Celles-ci y feraient face au moyen d'emprunts d'une durée de 20 ans gagés sur les loyers acquittés par les occupants. Ces loyers seraient, nous l'avons dit, d'une moyenne annuelle de 200 francs, dont 40 payeraient les frais d'entretien, de viabilité, d'adduction d'eau, d'hygiène, etc...

La participation des 2/3 incombant au Budget algérien serait couverte par des emprunts. Mais comment les gager ? M. Charles Lévy proposa à ce sujet une combinaison financière d'une extrême ingéniosité,

(1) Rapport à la Commission Interdélégataire de coordination de l'enseignement technique et professionnel, p. 51.

combinaison que mit complètement au point M. le Délégué Financier Morard. On sait que, depuis la loi de finances de 1924, la Métropole prélève à son profit au titre de « contribution militaire », sur les recettes brutes du Budget algérien, une part qui a été arrêtée à 6 %. Or, c'est un fait que ces recettes vont se développant. Le prélèvement de 6 % progresse donc suivant le rythme même de l'augmentation des recettes. Avant la guerre, le coefficient moyen de leur accroissement, d'une année à l'autre, était de 6 %. Depuis 1920, cette proportion s'est notablement accentuée en raison de la dépréciation du franc, du volume de la circulation fiduciaire, et de la prospérité de l'Algérie. La contribution militaire était de 31 millions en 1926. Elle est de 80 millions en 1935. En plafonnant ce prélèvement, même à un chiffre élevé, 70 millions par exemple, dont continuera à bénéficier la Métropole, l'Algérie trouvera dans l'excédent progressif et non versé de la « contribution militaire », les plus larges disponibilités (1).

En un mot, la Métropole encaisserait chaque année de la Colonie 70 millions, à titre de « contribution militaire », le surplus étant laissé à l'Algérie pour gager et amortir les emprunts indipensables à la cité indigène. M. Charles Lévy associait étroitement le problème à celui de la prospérité générale du pays et du recrutement militaire. Dans sa pensée, c'est le seul moyen d'assurer la péréquation du recrutement, européen et indigène, en Algérie : une fois le logement de la masse amélioré, les conditions sanitaires étant dès lors devenues normales, les conscrits musulmans pourront être incorporés dans une proportion égale à celle de leurs camarades français. D'où, pour la Mère-Patrie, un immense avantage qui compenserait et bien au delà, l'abandon au profit de l'Algérie d'une part de « la contribution mili-

(1) En réalité, la Métropole aurait la moitié de l'excédent, la seconde moitié devant revenir à l'Algérie.

taire » (1). Le système Charles Lévy offrait enfin un programme complet de réorganisation du paysannat, basé sur l'association agricole des fellahs et le concours élargi des Sociétés de Prévoyance (2).

Le projet n'a, hélas, pas abouti. Il s'est heurté à l'opposition irréductible des bureaux qui demeurent intransigeants sur la « contribution militaire ». C'est en vain qu'une commission, composée de Délégués Financiers européens et indigènes et appuyée par tous les parlementaires algériens, est allée plaider à Paris la cause de l'habitat. Elle n'a pas obtenu satisfaction. Remarquons bien que, lorsqu'on a fixé à 6 % des recettes la « contribution militaire » algérienne, on ne prévoyait pas la progression considérable de ces recettes ; on calculait, pour la Métropole, un bénéfice moyen de 25 millions, et non de 70 ou de 80. L'Algérie n'est-elle pas fondée à réclamer la révision d'une charte qui la frappe durement, au détriment de ses œuvres sociales ? (3).

---

(1) Discours de M. Morard, aux Délégations Financières. « Nous « avons établi un véritable lien entre la question des dépenses « militaires et ce programme de l'habitat indigène. En effet, « comme M. Lévy vous l'a indiqué tout à l'heure, si les indigènes « vivaient dans des conditions de salubrité plus hygiéniques, « on trouverait, au moment du recrutement, des contingents « infiniment plus importants. Le fait a été établi par tous les « médecins militaires : le pourcentage des « bons pour le ser- « vice », chez les indigènes, est à peine la moitié de ce qu'il « est chez les européens. Si les indigènes vivaient dans des « conditions analogues aux nôtres, ils arriveraient au même « pourcentage. Par conséquent, les effectifs indigènes pourraient « être doublés. Il y aurait pour la Métropole un véritable soula- « gement, non pas au point de vue des dépenses, mais pour la « durée du service à imposer aux Français des deux côtés de « la Méditerranée. C'est un avantage extrêmement appréciable « qui nous a paru justifier cette contribution de la Métropole ». (*Non-Colons*, 1929, 485 et s.)

(2) Cf. *Compte rendu des travaux de la Commission Interdélégataire... op. cit.*, 53 et s.

(3) Signalons qu'au moment où nous revoyons ces épreuves (juillet 1936), la Métropole paraît avoir consenti une transaction. D'autre part, les Délégations Financières ont, une fois de plus, insisté sur la nécessité d'une réforme de l'habitat indigène. Voir à cet égard les remarquables interventions de M. Mercier.

Fig. 9. — Saint-Cyprien.

(Photo Giacobetti).

FIG. 10. — Maisons à bon marché d'El-Affroun. (Photo Eberhardt).

Le programme Charles Lévy, s'il avait pu être réalisé, eût vraisemblablement résolu le problème de l'habitation. Certes, il aurait dû, dans l'application, être retouché sur certains points. C'est ainsi que le gage des emprunts communaux, sur des loyers annuels de 200 francs, semble branlant et précaire. C'est ainsi encore que le projet passe à peu près sous silence des dépenses considérables : bâtir un village indigène coûte relativement peu, à côté des frais de voirie, d'adduction d'eaux, d'hygiène, etc... C'est ainsi, enfin, qu'il aurait fallu ne point perdre de vue, dans certains cas, la nécessité quasi-tellurique, du gourbi ou de la tente : gourbi et tente répondent à un fatalisme agraire commandé par la nature du sol, l'obligation de se déplacer pour les besoins du pâturage, l'indivision des lopins situés très souvent loin les uns des autres, etc... Ces quelques réserves, dont on aurait, au surplus, tenu compte lors des accommodations de détail, ne diminuent en rien l'ampleur sociale et la valeur d'un programme que la misère des temps a malheureusement fait ajourner.

L'Œuvre de l'Administration (1)

L'Administration a dû, dès lors, revenir à des prétentions beaucoup plus modestes. Avec le concours des Assemblées Algériennes, qui ne lui ont pas marchandé les crédits, elle a amorcé un programme que limitent seulement les disponibilités budgétaires.

L'initiative est désormais laissée aux communes. Le Maire soumet son projet aux Services techniques du Gouvernement Général. La subvention accordée par l'Algérie est fixée, en principe, aux 2/3 de la dépense. L'autre tiers incombe au budget municipal, ainsi que

(1) Voir le programme de M. Viollette, *L'Algérie vivra-t-elle ?* 224 et s. — Egalement, les Exposés annuels de la situation de l'Algérie, présentés aux Assemblées Algériennes.

le coût des travaux d'édilité. La commune reste chargée de la gestion des habitations, louées à prix réduit, pendant une période fixée d'ordinaire à une vingtaine d'années. A l'expiration de ce délai, les logements peuvent être laissés gratuitement aux occupants.

On a abandonné momentanément le programme de l'habitat rural. Le type de maison qu'il a paru le plus urgent de réaliser, est celui du logement pour ouvriers industriels ou agricoles. D'une part, on proscrit ainsi le taudis citadin et, d'autre part, on fixe à proximité des centres, une main-d'œuvre qu'il est nécessaire d'y retenir.

La construction adoptée comprend une, ou plus généralement, deux pièces avec courette. Le tout, avec des dispositions intérieures très simples. Par mesure d'économie, ces maisons peuvent être jumelées et former des groupes de 4 ou 6 logements.

Le prix maximum de la maison individuelle dans les constructions jumelées, est limité à 15.000 francs pour deux pièces.

L'œuvre ainsi réalisée est, à ce jour, la suivante :

I. *Travaux entrepris depuis* 1930 *et actuellement terminés*

Communes	Construction de	Dépense réelle effectuée	Subventions	Prix de revient du logement
Alma	8 maisons, 32 logements de 2 pièces.	365.453,44	212.709,10	11.420,42
Ameur-el-Aïn, 1er groupe...	3 maisons, 12 logements d'une pièce.	183.507,22	183.507,22	15.290,00
Ameur-el-Aïn, 2e groupe ...	3 maisons, 12 logements d'une pièce.	122.264,94	81.509,98	10.180,41
Bordj-Ménaïel, 1er groupe...	40 maisons, 40 logements de 2 pièces.	790.401,33	790.401,33	19.760 »
Bordj-Ménaïel, 2e groupe....	30 maisons, 60 logements de 2 pièces.	612.842,51	307.957,65	10.214,00
El-Affroun, 1er groupe...	10 maisons, 40 logements d'une pièce.	655.341,96	655.341,96	16.383,54
El-Affroun, 2e groupe....	10 maisons, 40 logements de 2 pièces.	441.447,57	247.064,57	10.136,19
Isserville	25 maisons, 50 logements de 2 pièces.	510.995,76	276.454,43	10.219,91
Hammam-bou-Hadjar	12 maisons, 48 logements de 2 pièces.	425.842,87	281.060,00	8.871,31
Lalla-Marnia...	8 maisons, 8 logements d'une pièce.	119.500,00	119.500,00	14.900,00
Mondovi......	10 logements par Société H. B. M.	135.503,35	96.696,00	13.550,33
Rirha-Kherba.	14 maisons, 14 logements d'une pièce.	170.589,75	89.909,10	12.184,26
Rivet	6 maisons, 24 logements d'une pièce.	350.333,54	350.333,54	14.597,23
Sétif - Bel-Air, 1er groupe...	12 îlots de 12 maisons, 144 logements d'une pièce.	1.067.728,57	712.435,54	7.414,78
Staouéli	3 groupes de maisons, 30 logements de deux pièces.	790.458,92	790.458,92	19.760,00
Totaux : 564 logements.		6.742.211,73	5.195.339,34	

II. *Travaux en cours d'exécution*

Communes	Construction de	Dépense prévue après adjudication	Subvention
Duperré	40 logements : 20 de 2 pièces, 20 d'une pièce.	391.879,76	313.385,00
Edough-Combes ..	16 logements d'une pièce.	180.000,00	120.000,00
La Séfia	2 maisons : 4 logements.	36.540,00	24.360,00
Ouled-Fayet	12 logements d'une pièce.	165.928,16	97.715,00
Philippeville	100 maisons, 100 logements d'une pièce.	1.267.500,00	845.000,00
Philippeville	Terrain.	491.214,00	163.738,00
Sétif Bel-Air, 2e groupe	12 îlots de 12 maisons. 144 logements d'une pièce.	854.547,00	504.647,00
Totaux :	314 logements.	3.387.608,92	2.068.845,00

III. *Travaux non commencés, mais dotés*

Communes	Construction de	Montant du projet	Subvention
Bône-Hippone ...	10 logements d'une pièce.	155.319,00	103.546,00
Cherchell-Dupleix.	8 logements de 2 pièces.	112.750,00	75.166,00
Cherchell-Marceau	8 logements de 2 pièces.	112.000,00	74.666,00
Djidjelli	52 logements de 2 pièces.	750.000,00	500.000,00
El-Affroun	Cession d'un groupe de maisons par une Société d'H. B. M.		450.000,00
Guyotville	44 logements d'une pièce.	462.000,00	308.000,00
Hussein-Dey	Acquisition d'un immeuble pour édification des maisons indigènes.		11.025.000,00
Maison-Carrée ...	Edification d'une cité indigène.		690.000,00 et 3.810.000,00 sur 1936
Tébessa - Bir - el - Mahboud, douar Bahiret-el-Arneb	5 maisons : 5 logements d'une pièce.	62.585,10	41.725,00
Totaux :	127 logements.	1.654.654,10	13.278.103,00

IV. *Projets à l'étude*

Communes	Constructions projetées	Montant approximatif
Bordj-bou-Arréridj	Construction de deux lots de 6 groupes de maisons de 12 logements à une pièce chacune, soit 72 × 2 = 144 logements	2.000.000,00
Duzerville	Construction de 20 logements d'une pièce	272.000,00
Kellermann	Construction de 8 logements d'une pièce	120.000,00
Staouéli, 2e groupe	Construction de 15 logements d'une pièce	365.000,00
Zéralda	Construction de : 8 logements Mechta Redjas, 8 logements Mechta Zeraïa, 4 logements Mechta Seraghna, 4 logements Mechta Kripsa, Tous d'une pièce........	340.000,00

V. *Projet de reconstruction de quartiers indigènes dans les grandes villes*

Communes	Projets	Montant du projet	Subventions demandées
Alger	Projet du Clos Salembier présenté par deux Sociétés d'H.B.M.	3.990.000,00	800.000,00
Alger	Projet présenté par l'Office Public d'H.B.M. de la Ville pour le chemin Laurent-Pichat, lotissement Scala	43.630.000,00	3.000.000,00

VI. *Projets annoncés*

Boufarik	2.000.000
Bouïra	1.200.000
Braz Mixte	100.000
Bône, Beni-Ramassés	3.750.000
Constantine, ancienne poudrerie	150.000
	7.200.000

En résumé, cet effort s'est traduit, depuis 1930, par la construction de 818 logements, déjà érigés ou en cours, pour une dépense totale de 10.129.819 fr. 85 (dont 7.264.184 fr. 34 de subventions coloniales).

Mais il ne s'agit ici que de cités urbaines, laissant de côté, sauf de rares exceptions, la grande masse des douars. C'est cependant là que nous devons agir. Il convient, en effet, ne serait-ce que dans un but égoïste de sécurité politique, de stabiliser, d'enraciner dans la glèbe qui doit le nourrir, ce paysannat destiné à devenir peut-être la plus ferme assise de notre domination. Ce qu'a commencé notre loi foncière du 16 février 1897, je veux dire la création d'une petite bourgeoisie rurale, nous devant la sécurité de ses titres immobiliers, il importe de le poursuivre par le progrès de l'habitation.

On s'excuse de présenter quelques suggestions.

Pourquoi ne pas retenir quelques articles du programme Charles Lévy ? Mais au lieu d'une mesure générale que, faute de moyens financiers, nous ne sommes pas encore en mesure de prendre, procédons par étapes lentes, mesurées, prudentes. Choisissons une région où le problème de la transhumance et de la mi-transhumance, ne se pose plus — les indigènes étant fixés au sol. Dans un douar doté de recettes — communaux de rapport, mines, phosphates, sources thermales — construisons la première année 100 maisons, sur le type Charles

Lévy. A raison de 12.000 francs l'une (et le chiffre est sans doute exagéré), c'est 1.200.000 francs à prévoir. Comment financer la dépense ? Soit par les ressources ordinaires du douar, soit par une imposition extraordinaire de centimes additionnels — un emprunt pouvant être gagé dans un cas comme dans l'autre. En fixant le loyer annuel à 200 francs, le douar récupère chaque année 20.000 francs, soit un amortissement courant sur 60 années. Ce délai peut encore être réduit par la majoration du loyer. L'expérience sera, suivant ses résultats, progressivement étendue. Elle permettra, en outre, de construire la maison du caïd, nécessité qui s'impose de plus en plus, au fur et à mesure que le recrutement des chefs indigènes s'étendra aux élèves de nos écoles, aux anciens militaires, aux notables nés hors du douar.

Une objection reste possible : que faire dans les sections qui n'ont pas de ressources propres ? D'abord, rien n'empêche d'organiser sur des bases nouvelles un « fonds commun des douars » (1). En outre, des centimes additionnels seraient votés par la djemaâ, sous le contrôle de l'Administrateur. L'assemblée du douar se familiariserait dès lors avec la pratique des libertés municipales, dans le plan de l'apprentissage ébauché par la loi du 16 février 1919. Ainsi, nous donnerions à une œuvre toute matérielle une haute signification politique. Cette formation édilitaire apporterait à la djemaâ un sens plus vif de son rôle civique. Elle l'intégrerait à notre système administratif. Et, en l'initiant aux responsabilités, en lui faisant peser les difficultés d'une sage gestion, elle lui permettrait d'acquérir les qualités de mesure, de pondération, de réalisme attentif qui écartent de l'idéologie les administrateurs dignes de ce nom.

---

(1) Un projet de loi vient d'être voté par la Chambre. Il est en instance au Sénat.

*
* *

Cette étude est certes loin d'avoir épuisé la question. Puisse-t-elle en avoir montré l'intérêt !

Elle se rattache au problème du paysannat qu'en ce pays, nous commençons à peine à entrevoir. Faut-il le dire ? en 1830 et trop longtemps après, nous n'avons, en Algérie, cherché que l'Orient et l'Islam. De sorte que nous avons contribué à les développer. Ils nous ont masqué les réalités vivantes, la glèbe, le laboureur, le berger. C'est l'éternel paysan qu'il fallait d'abord découvrir. Le paysan, son araire, son alimentation, son vêtement, sa demeure. Humbles choses, certes, mais d'un intérêt capital. Et l'on ne peut se défendre de penser que si nous les avions étudiées, au lieu de nous griser de romantisme asiatique, de capiteux arabismes et de métaphysique soufite, le « problème indigène » serait peut-être résolu.

A. BERQUE.

Un Consul français en Alger au XVIII[e] siècle

LANGOISSEUR DE LA VALLÉE (1)

En général, la carrière consulaire offre à notre époque des avantages appréciables et d'enviables honneurs ; mais parfois, en un pays plongé dans l'anarchie ou en proie aux secousses violentes d'une révolution, elle réserve aussi, même de nos jours, des ennuis et de profonds désagréments. On se rappelle l'histoire de ces consuls qui, naguère, dans une grande ville chinoise, se virent insultés et maltraités par des bandes indisciplinées, pendant que leurs femmes et leurs filles étaient traînées à travers les rues et finalement livrées à la soldatesque.

Autrefois, l'inviolabilité qui entoure et protège ordinairement l'ambassade ou la maison consulaire s'avérait parfois totalement inutile ; dans des jours périlleux, le représentant diplomatique était considéré comme un

---

(1) *Archives des Affaires Etrangères*, Paris. — B. *Mémoires et Documents* (*Consulat d'Alger*, t. XX à XXVIII) :

Années 1773 (du 1er décembre) à 1782 (15 septembre) : Lettres de M. Langoisseur de la Vallée aux Secrétaires d'Etat de la Marine (M. de Boynes, comte de Sartine, marquis de Castries) et de ceux-ci au Consul de France en Alger.

Surtout : 20 novembre 1781 : *Liste des Français esclaves à Alger provenant d'Oran ; Relation de la tentative d'assassinat du Vicaire Apostolique.* — 30 novembre 1781 : *Mémoire pour mon successeur ;* et enfin, 25 juin 1785 : *Liste des Français rachetés et embarqués sur la frégate du Roi, La Minerve, commandée par le chevalier de Ligondez.*

otage sur lequel retombait la responsabilité de la mésentente survenue entre deux nations. C'était souvent le cas pour les personnes accréditées par les souverains européens auprès de la Régence Algérienne. Jusqu'en 1830, représenter en Alger les intérêts de la France ne constitua jamais une agréable sinécure. Presque tous nos consuls eurent à lutter âprement, non seulement pour accomplir avec conscience leur tâche, mais encore pour défendre leur honneur, leur liberté même et leur existence. Certains, comme le Père Le Vacher au temps du Roi Soleil, payèrent de leur vie les accès d'humeur et les erreurs des gouvernants.

En compulsant les documents inédits conservés aux Archives des Affaires Etrangères, on peut à loisir faire connaissance avec la plupart de ces fidèles et dévoués serviteurs, auxquels la France confiait la délicate et dangereuse mission de veiller sur ses intérêts dans les Pays Barbaresques. On n'a pas assez dit l'abnégation, la prudence, la ferme habileté de leur diplomatie, leur courage, leurs services éminents. Il suffit cependant de parcourir cette correspondance classée dans les cartons du Quai d'Orsay pour apprécier leur labeur, leurs qualités modestes, leur vie dans la capitale algérienne.

Sur une terre, où la civilisation n'avait point encore pénétré au début du XIXe siècle, peuplée d'hommes barbares et cupides, dans une ville gouvernée par des soldats et des corsaires uniquement soucieux d'amasser des trésors et de flatter leurs propres passions, les consuls parlaient au nom d'un roi chrétien dont on n'invoquait la grandeur, la magnanimité, le prestige que pour obtenir des faveurs et des protections, mais dont on savait l'impuissance sur les côtes africaines. Il leur fallait batailler sans cesse et même veiller à leur sauvegarde : les dangers les menaçaient de toutes parts. Quand ils avaient réussi (chose fort difficile) à se rendre favorable le Dey, souvent intraitable, quand ils avaient adouci son

insolence, gagné son amitié, ils devaient compter encore avec des dignitaires de toute sorte, des officiers de janissaires et de spahis, des reïs, avec la populace enfin. Car ici le souverain restait à toute heure, quelle que fût son autorité, à la merci d'un complot, d'un soulèvement. Et que valaient les droits des gens et des nations dans cette perpétuelle anarchie ?..

C'est dans cet état de choses que, pendant une dizaine d'années, vécut en travaillant à sauvegarder les intérêts de son roi et de ses compatriotes, le sieur de la Vallée, consul de France en Alger dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Les documents des Affaires Etrangères nous permettent de le suivre presque pas à pas au cours de sa longue mission. Son exemple est typique.

Au mois d'août 1773, le roi Louis XV règne sur la France ; son Secrétaire d'Etat à la Marine (Ministre de la Marine), dont dépendent les consuls, s'appelle M. de Boynes. La Régence Algérienne est gouvernée, depuis le 2 février 1766, par le Dey Baba Mohamed ben Osman qui date sa correspondance et ses ordres « d'Alger la bien gardée, siège de la guerre de religion ». D'ailleurs ce souverain (qui devait conserver le pouvoir pendant vingt-cinq années consécutives : jusqu'au 2 juillet 1791), est un des meilleurs tyrans qui aient régi les Pays Barbaresques. Assez cupide, certes, mais sage, juste et d'un esprit droit et très ferme. Il a réprimé sévèrement plusieurs révoltes de janissaires qu'il maintient dans l'ordre avec une poigne de fer ; il dicte ses ordres impérieux aux reïs turbulents.

L'histoire de son élévation, uniquement due au hasard, à un concours bizarre de circonstances, mérite d'être rappelée. Simple *ioldach*, vivant à la caserne parmi ses compagnons d'armes, il est un jour mandé, par une erreur de noms, auprès du Dey, qui l'injurie copieusement et le renvoie, mais qui, obéissant à l'on ne sait quelle idée superstitieuse, le rappelle bientôt et lui confie

un emploi quelconque dans son palais. Le janissaire se comporte si bien qu'il s'élève graduellement et se voit un jour octroyer le titre et les pouvoirs de *Khaznadji ;* il est dès lors chargé d'administrer le Trésor public, marche immédiatement après le Dey, le supplée en cas d'absence ou de maladie. Lorsque Ali meurt, il est désigné pour le remplacer.

Donc, au cours de ce mois d'août 1773, le consul de France en Alger, le sieur Jean-Antoine Vallière, a demandé son rappel. Pour le remplacer, le ministre fait choix du sieur Robert-Louis Langoisseur de la Vallée, commis du Bureau des Consulats, au Département de la Marine, homme sérieux, honnête et droit. Ce n'est certes point d'un cœur léger qu'il accepte de quitter Paris pour s'acquitter de la délicate mission qu'on lui confie. Il sait, de reste, que la charge n'est point lucrative, que les soucis et les ennuis l'accueilleront dès son arrivée dans la capitale musulmane. Il se rappelle aussi, entre autres choses, que son prédécesseur a dû subir, au sujet de certaines difficultés relatives à la Compagnie Royale d'Afrique, un dur emprisonnement de 46 jours et qu'il n'a pu se délivrer de ses chaînes qu'à force de cadeaux. Il se souvient qu'un an après cette odieuse détention le roi de France était obligé de constater que « malgré que le sieur Vallière, consul, ait reçu des ordres formels et précis pour demander des satisfactions légitimes », ses représentations n'avaient été suivies d'aucun effet.

Le Secrétaire d'Etat de la Marine annonçait au Dey cette nomination dans une lettre datée de Compiègne, 11 août 1773. « Le dérangement de la santé du sieur Vallière ne lui permettant pas de résider davantage à Alger, l'Empereur, mon Maître, a bien voulu lui accorder l'agrément de se retirer et une récompense proportionnée à la satisfaction qu'il a de sa conduite et de ses services. Sa Majesté Impériale a nommé en même temps le sieur Langoisseur de la Vallée pour le remplacer et

être pourvu du même office de Consul et des mêmes fonctions auprès de vous. C'est un sujet auquel je m'intéresse personnellement et j'espère que vous aurez pour lui les mêmes bontés que vous avez eues pour le sieur Vallière... Je remplis les intentions de Sa Majesté Impériale en vous recommandant le sieur de la Vallée. » Le Ministre ajoutait que le nouveau consul ne pourrait rejoindre son poste que dans quelques mois.

Le 1er novembre, la Vallée recevait ses lettres de créance. Se souvenant sans doute des déboires et des affronts qu'avait subis le précédent titulaire, le Ministre faisait les plus vifs éloges de son subordonné, affirmant qu'il comptait sur lui pour entretenir de bonnes relations entre la France et la Régence. « J'ai choisi, écrivait-il au Dey, un sujet en qui je pusse mettre ma confiance et qui pût se concilier la vôtre en remplissant dignement cet emploi. Je n'ai pu faire un meilleur choix que du sieur de la Vallée, que Sa Majesté Impériale a bien voulu nommer et établir Consul de France à Alger sur mon rapport. Il a été élevé et formé aux affaires sous mes yeux ; il est gendre de mon principal officier et je lui ai donné la préférence comme à une personne qui m'est particulièrement attachée et en qui j'ai reconnu les sentiments et les qualités les plus propres à bien remplir sa commission. Je vous le recommande instamment et vous prie de le recevoir avec amitié. Je reconnaîtrai dans l'accueil que vous lui ferez celle que vous avez pour moi. Le sieur de la Vallée sera l'interprète de mes sentiments personnels et doit devenir l'instrument d'une constante amitié, fondée sur des services et procédés réciproques ».

Sous cette politesse diplomatique on devine aisément les craintes que l'on nourrissait à l'égard des gouvernants d'Alger et aussi une menace à peine voilée de représailles. Car la France était, à cette époque, la nation la plus considérée, celle sur qui la Régence comptait le plus pour le trafic des armes et de beaucoup d'autres

produits industriels de première nécessité ; elle servait, en outre, fort souvent d'intermédiaire actif en face d'une Espagne toujours menaçante, dont les vaisseaux sillonnaient sans cesse la Méditerranée et se jetaient, comme sur une proie, sur toute embarcation musulmane quittant ou regagnant les ports de l'Afrique du Nord. On comprend aussi les craintes justifiées qu'éprouvaient nos consuls à se rendre à leur poste, sachant bien que l'on ne se maintenait là-bas qu'à force de prudence, de ruses, de calculs devant un pouvoir toujours ondulant et au milieu d'une population hostile et fanatique.

Accompagné de sa femme, Langoisseur de la Vallée atteignit le port d'Alger le 1er décembre 1773, sur la frégate *La Sultane* commandée par M. de Taulanne. Il reçut, à son arrivée, « l'accueil le plus affectueux et le plus distingué que l'on pût désirer. » Bien entendu, il ne se présentait pas les mains vides. Chose étrange, les protestations d'amitié, les belles promesses, et même les services rendus ne suffisaient point à maintenir la bonne entente entre les deux pays. Il était d'usage, à la moindre occasion, de distribuer force cadeaux ; après le Dey, il fallait, sur tout son entourage, faire pleuvoir une véritable pluie de présents. Ainsi le consul, qui apportait à Alger le salut amical de Sa Majesté Impériale Louis XV, dut répartir sur quatre-vingt-douze personnes des objets de prix, dont la valeur représentait la somme rondelette de 16.591 livres.

Peu après son arrivée, en mai 1774, Louis XV mourait ; le nouveau Ministre de la Marine de Louis XVI, le baron Turgot, maintenait à son poste le consul, sur lequel les tracas n'allaient pas tarder à s'abattre. Dès le mois de juin de l'année suivante, une importante flotte espagnole, aux ordres de l'amiral O'Reilly, se présentait dans la rade d'Alger. Dans le désarroi général, les femmes et enfants des consultats français, suédois, hollandais étaient embarqués à bord du *Postillon d'Alger*

et emmenés en France. Pendant le bombardement qui dura plusieurs jours, et au cours de l'attaque, la ville vécut dans une grande angoisse. Mais pour notre représentant, les ennuis ne cessèrent point avec l'échec de l'expédition castillane.

Dès que les navires ennemis eurent disparu à l'horizon, le Dey, pour annoncer leur retraite et sa victoire au Sultan, envoya vers Constantinople son neveu et fils adoptif, Hassan, avec des présents. Pour éviter toute surprise en mer et pour que le voyage offrît à l'ambassadeur moins de dangers, sous la protection du pavillon français, le sieur Meifrund, chancelier de notre consulat, avait frêté, à Marseille, un bateau, *Le Septimane*, pour le compte de la Régence. A l'aller, le voyage se fit dans d'excellentes conditions ; mais au retour, lorsque Hassan rapportait des cadeaux magnifiques et toute une cargaison d'armes et de munitions, *Le Septimane* fut capturé par les Espagnols et emmené, avec ses passagers et son chargement, à Carthagène.

Grandes furent la stupéfaction et la colère de Mohammed ben Osman et de toute la population algéroise en apprenant cette nouvelle. Par l'intermédiaire de la France, des démarches pressantes commencèrent aussitôt. Mais la Cour de Madrid fit la sourde oreille à toutes les demandes et représentations de notre ambassadeur, et ce n'était point chose facile que de réprimer le courroux du Dey. Ce dernier s'obstinait à exiger purement et simplement que le Roi réclamât la remise de toute la cargaison et le rapatriement des prisonniers. Il s'indignait : « Nous vous notifions, écrivait-il au Ministre de la Marine, que de mémoire d'homme on ne peut citer dans le Divan un cas semblable à celui qui cause aujourd'hui notre surprise, qu'il en résulte un dommage considérable pour nos sujets, que nos prédécesseurs n'en ont jamais supporté de pareil et que nous prétendons que la cargaison retenue à Carthagène nous soit restituée en

nature et renvoyée au plus tôt, complètement et sans aucune espèce de changement. Nous sommes forcé de vous faire cette notification, et ce n'a été qu'avec la plus grande peine que nous avons pu jusqu'ici arrêter tous les propos des Conseillers de notre Divan et de la Milice ».

Le Dey n'exagérait point. Car malgré tous ses efforts et toutes ses instances, aussi bien à Madrid qu'à Paris, le Consul n'ayant pu obtenir la moindre concession, on criait bien fort que la France était l'alliée de l'Espagne et qu'elle montrait, en l'occasion, une fort mauvaise volonté. Bien entendu notre représentant fut rendu responsable de tout ce malheur. Un jour, le peuple et les soldats se soulevèrent, parcoururent les rues d'Alger en demandant un châtiment exemplaire, s'assemblèrent devant la maison consulaire, qu'ils allaient prendre d'assaut pour jeter la Vallée dans les fers. Il fallut une énergique intervention du Dey lui-même pour lui éviter un pareil affront ; mais pendant de longs jours il vécut dans la crainte et l'angoisse.

L'affaire d'ailleurs se termina d'une façon inattendue. Revenant sur sa décision première et pour se concilier les bonnes grâces de Mohammed ben Osman avec lequel elle désirait conclure un pacte d'amitié, la Cour de Madrid, quelque temps après, renvoya sans rançon ses prisonniers et offrit en cadeau tout le chargement du bateau capturé. C'était une défaite infligée à notre diplomatie et notre consul en ressentit une grande amertume. « Le pays, écrivait-il alors, est dans l'allégresse ; la joie n'est pas pour tout le monde ; elle n'est pas pour les Français ; elle n'est assurément pas pour moi ».

Il dut, en tout cas, user de beaucoup de prudence et de tact pendant des mois pour faire oublier ce pénible incident. Il n'y réussit point tout de suite et, dans son découragement, il demanda un congé. Le 5 avril 1777, il partait pour Marseille, ayant obtenu la permission « d'aller respirer un air moins orageux que celui d'Alger ».

Après six mois de repos, il revenait prendre son poste, le 9 octobre, sur la frégate L'*Alcmène*, commandée par le chevalier de Bonneval. Pendant ses vacances, il avait été reçu à Versailles, avait obtenu de nouvelles provisions et le titre inusité jusqu'alors de *Consul général et chargé des Affaires de Sa Majesté auprès du Dey d'Alger.* Mohammed ben Osman écrivait aussitôt au Secrétaire d'Etat de la Marine pour lui annoncer ce retour : il espère, dit-il, que les bonnes relations continueront entre les deux pays ; il affirme qu'en toute occasion il accordera sa préférence aux Français. « L'expérience, ajoute-t-il, la douceur, la candeur de votre Consul et l'amitié et l'estime que j'ai pour lui m'engageront à le faire. »

Mais à peine avait-il remis le pied sur la terre africaine que le consul se voyait repris dans le tourbillon des tracas et des soucis habituels : sa vie redevenait un constant cauchemar. Il eut tout d'abord à liquider une affaire assez embrouillée, celle du sieur Crest, négociant français établi en Alger qui venait de faire banqueroute, en avouant un passif considérable de 193.479 livres ; ses créanciers, le Bey de Constantine et divers Mores influents prétendaient rendre la France responsable des actes de tous ses sujets. Après maintes tractations pénibles qui durèrent de longues semaines, la Chambre de Commerce de Marseille réussit à désintéresser en grande partie tous ces gens.

Autre incident sérieux : le 28 août de cette même année, le polacre français *Le Saint-Victor*, chargé de 183 Algériens qui se rendaient en pèlerinage à La Mecque, avait été capturé par la frégate espagnole *La Vierge des Carmes* et emmené à Carthagène. Le Ministre de la Marine lui-même s'était indigné contre ce « Commandant espagnol qui avait eu la témérité de manquer au respect qu'il devait au pavillon français qui transportait des *Hadjis* à Alexandrie avec leurs effets. » Les pèlerins

avaient été bien vite relâchés, mais on avait gardé tous leurs bagages et leur argent.

L'affaire, comme d'habitude, traîna en longueur. Les voyageurs, dépouillés de tout, racontaient avec indignation les sévices qu'ils avaient dû subir de la part des corsaires espagnols. On leur avait lié les mains derrière le dos ; on les avait copieusement outragés et battus ; quelques-uns même avaient été mis à la chaîne, comme de vulgaires esclaves. Le commandant du bateau avait reçu un vigoureux soufflet d'un sergent et avait esquivé, tout à fait par hasard, un coup de couteau lancé par un matelot ; enfin, on les avait laissés presque nus. Ils réclamaient à cor et à cri les biens qu'on leur avait confisqués.

Plusieurs mois après l'événement, rien n'avait été fait pour réparer cette injure. Chaque jour les personnes lésées se présentaient au consulat pour demander justice ; on doutait de plus en plus de l'énergie ou de la bonne volonté de la France. Le 29 octobre, la Vallée écrivait lui aussi son étonnement et son indignation, se disant incapable d'entendre davantage les doléances, les reproches et les pressantes réclamations de ces gens obstinés. « La Cour, disait-il, exigera sans doute une satisfaction éclatante et, malgré son système de modération envers une nation alliée, elle sentira qu'une réparation authentique peut seule rendre au pavillon français la considération qui lui est due, et faire oublier aux étrangers les différentes atteintes que les Espagnols ont portées à son immunité. Les Mores en étaient si scandalisés qu'ils demandaient avec étonnement si le roi d'Espagne était ennemi du roi de France et si les Espagnols étaient chrétiens comme nous ». Mais, après bien des hésitations, le roi de France n'eut rien de mieux à faire, pour sauvegarder son prestige aux yeux des Algériens, que de verser sur son trésor royal la somme de 185.964 livres représentant la valeur des objets volés aux pèlerins.

Sur ces entrefaites, un nouvel orage accourait de l'horizon. Le sieur Meifrund, négociant, agent de la Compagnie Royale d'Afrique en Alger et, de plus, investi des fonctions de chancelier du Consulat, faisait depuis longtemps de mauvaises affaires. Averti par la Vallée, le Ministre, profitant de la première occasion, lui avait retiré sa charge de chancelier pour qu'il ne lui fût plus possible de se prévaloir de son titre officiel. Le consul avait vu juste : la débâcle ne tardait pas à se produire, au début de décembre 1779. Des complications surgirent bien vite, du fait que la Régence lui avait précédemment avancé des sommes assez importantes. Dès qu'il eut connaissance de la faillite, le Dey réclama ce qui lui était dû : il avait prêté 10.000 sequins et Meifrund lui devait déjà 970 autres sequins. « Pourquoi lui prêtiez-vous tant d'argent ? s'écriait le consul. » Mais le Dey ne se montrait point satisfait de pareilles réponses. Il écrivait aussitôt au Ministre pour demander le remboursement des prêts consentis. « Le sieur Meifrund, affirmait-il, était revêtu d'une place de confiance ; il a passé ici une grande partie de sa vie, il y a mené une conduite régulière, il y a fait son commerce avec honneur, et nous avons souvent éprouvé sa droiture dans les affaires et dans les négociations. S'il nous eût demandé une somme encore bien plus considérable, pour lui éviter le moindre affront vis-à-vis de ses égaux, et par considération pour vous, dont il pouvait réclamer la protection, sur sa simple parole, nous lui eussions compté tout ce qu'il aurait voulu. »

Bien entendu, comme toujours, le consul fut l'objet de supplications, de demandes, de menaces presque quotidiennes. Il ne pouvait d'ailleurs que transmettre les réclamations du Dey et user de toute sa sagesse et de toute sa diplomatie pour faire patienter le puissant créancier. Ce ne fut que le 18 février 1881, plus d'un an après, que la Cour se décida à formuler une réponse

favorable, reconnaissant la légitimité de la demande, car l'argent avait été prêté à un moment où Meifrund portait encore le titre de chancelier. Les 10.000 sequins seraient remis au Dey à des époques différentes « pour que ce remboursement soit successif et moins onéreux aux finances de Sa Majesté Impériale ». Mais le consul devait exiger du Dey « une promesse ferme, par écrit, de ne plus rechercher désormais la Nation pour les suites de pareils engagements ».

Quelques mois après, la Vallée perdait sa femme. Seul désormais, vieilli par les soucis et le climat, il n'avait plus la force de lutter pour continuer à mener à bien la lourde tâche qu'on lui avait confiée dix ans auparavant. Le 29 mai 1781, dans une lettre au marquis de Castries, Ministre de la Marine, il expliquait sa fatigue et sa détresse et sollicitait son rappel. A plusieurs reprises, il renouvelait sa demande « afin de n'avoir plus devant les yeux des objets qui lui rappellent à chaque instant le triste souvenir de son épouse disparue ». Par l'intermédiaire du sieur de Martinenq, le Ministre, faisant droit à sa requête, lui faisait expédier son congé. Il devait seulement rester en Alger jusqu'à la nomination et à l'arrivée de son successeur. « Ce n'est pas sans regret, ajoutait de Castries, que Sa Majesté Impériale s'est déterminée à retirer des mains de ce consul des affaires qu'il mène avec beaucoup de prudence et je lui rends volontiers cette justice qu'il a toujours cherché à adoucir tout ce que pouvait avoir de désagréable pour lui la manière vive avec laquelle les reïs ont soutenu leurs prétentions, et qu'il a évité avec soin tout ce qui pouvait aigrir et éloigner d'un accommodement raisonnable ».

A ces éloges mérités, le Dey qui était un homme droit et consciencieux, joignit volontiers les siens, en apprenant la décision royale. Il répondit aussitôt : « Nous avons reçu cette nouvelle avec beaucoup de regret. Nous

avions eu souvent l'occasion de vous signaler l'activité, l'honorabilité et l'affabilité de ce respectable Consul ; il est certain qu'il est digne de plus hautes fonctions par son caractère et ses bons sentiments... »

Langoisseur de la Vallée devait cependant rester à son poste pendant plus d'un an encore, et des événements assez graves allaient attrister et assombrir davantage les derniers mois de son séjour en Alger.

A cette époque, la Place forte d'Oran appartenait à l'Espagne et avait été transformée en Préside, c'est-à-dire en prison pour bagnards : on y expédiait, par centaines, des condamnés de toute sorte, repris de justice, malfaiteurs publics, indésirables... D'autre part, une troupe assez nombreuse y tenait constamment garnison: mercenaires enrôlés avec des promesses fallacieuses, non seulement dans la Péninsule, mais aussi dans d'autres pays européens.

Pour les détenus comme pour les soldats, la vie n'avait guère d'attrait à l'intérieur des remparts d'Oran : le climat y est parfois rude, surtout en été ; les vivres manquaient souvent ; on n'y buvait pas toujours à sa soif ; tout enfin devait plier devant une discipline de fer. De temps à autre, le ravitaillement en blé, en viande et en légumes n'arrivait pas, détruit par la tempête ou capturé par les pirates barbaresques toujours aux aguets; souvent il arrivait trop tard avec des aliments avariés. Les rois d'Espagne, aux prises, en Europe, avec des difficultés d'une extrême importance, délaissaient un peu leurs possessions africaines.

Les détenus, cela se comprend, faisaient tous leurs efforts pour fuir ces lieux ; mais leurs gardiens, les soldats, aussi malheureux que leurs prisonniers, n'hésitaient pas aussi à tenter l'aventure. Ces militaires, gens peu recommandables, recrutés dans tous les pays sur la foi de beaux espoirs, étaient profondément déçus lorsque, au lieu de la vie des camps ou des villes, en Europe

ou en Amérique, on leur offrait la monotonie d'une vaste prison où ils se voyaient soumis au travail, aux privations, aux épidémies et à la discipline, comme les criminels qu'ils gardaient : ils désertaient à la première occasion.

Ils préféraient tout risquer : ils avaient l'imagination surchauffée par des récits dans lesquels des chrétiens parvenaient, chez les Maures et les Turcs, à des emplois élevés. Certaines tribus, surtout au Maroc, poussées par leur esprit de prosélytisme, accueillaient avec joie ces déserteurs, s'ils demandaient à devenir musulmans, leur faisaient fête, leur donnaient des terres et des épouses qui avaient à honneur de se marier avec eux pour parfaire leur éducation religieuse ; car ils connaissaient l'art militaire, le maniement des armes et savaient se battre.

Mais, en général, lorsque, par la fuite, ces hommes avaient évité la vie rude de garnison, le mirage qui avait pu hanter leur esprit s'évanouissait dès qu'ils tombaient au pouvoir des Indigènes qui les considéraient comme des esclaves, les soumettaient aux durs travaux et aux traitements infamants de simples bêtes de somme, ou bien les dirigaient sur Alger. Là ils avaient beau jurer qu'ils désiraient embrasser la religion du Prophète, les Turcs et le Dey ne se laissaient guère attendrir par leurs protestations et alors commençait pour eux l'ignoble vie des bagnes. « Le Dey ne permet pas aux esclaves chrétiens d'apostasier, écrit le consul. Un vient, un jour de procession, le premier du Ramadan, embrasser publiquement la bannière de Mahomet ; mais le Dey l'oblige, à force de coups, à se rétracter ». D'ailleurs, dans un traité passé avec l'Espagne vers cette époque, le chef de la Régence se réservait le droit de prendre à son service tous les déserteurs d'Oran, parce qu'il avait besoin d'esclaves.

Vers la fin de 1781, Alger possédait un nombre assez

considérable de ces soldats fugitifs ayant appartenu, pour la plupart, au Régiment de Brabant alors en garnison dans la Place forte espagnole. Pour hâter leur rachat (chaque prisonnier rapportait une somme rondelette qui s'élevait parfois à 2.000 livres), non seulement Mohammed ben Osman refusait de les admettre dans sa religion, mais encore les faisait peiner dans les carrières, les nourrissait mal et souvent leur infligeait la peine des chaînes et d'autres châtiments cruels. Les pères de l'hôpital français d'Alger, ainsi que le consul, faisaient de leur mieux en leur distribuant des aumônes, des exhortations et des conseils, pour soulager la misère des esclaves d'origine française (il y en avait environ un millier, à cette époque). Chaque vendredi ils affluaient à l'hospice. Mais loin de montrer leur reconnaissance, ces soldats, voyant toutes leurs illusions sombrer dans une immense détresse, accusaient, dans leur désespoir, les missionnaires et le consul de s'opposer à leur conversion. Ils ourdirent un complot contre leurs compatriotes libres et voici, raconté par la Vallée lui-même dans son rapport au Ministre, l'événement qui se produisit vers la fin de cette année 1781.

« Un esclave français nommé Picard, du nom de sa province, écrit-il, se présenta le 28 octobre à M. Cosson, Vicaire apostolique et Supérieur de cette Mission, et lui déclara que, quoiqu'il ne crût pas beaucoup aux songes, il en avait eu un la nuit précédente dont il avait été singulièrement frappé. Sa mère lui était apparue et, après lui avoir reproché sa mauvaise conduite, elle l'avait si fortement exhorté à se réconcilier avec Dieu que, cédant à ses instances, ainsi qu'aux remords de sa conscience, il avait enfin formé la généreuse résolution de vivre en honnête homme et en bon chrétien. Après ce début, auquel applaudit beaucoup le pieux missionnaire, le prétendu converti lui dit qu'il avait l'intention de se confesser le lendemain et qu'il le priait de se tenir prêt

à cet effet à deux heures et demie après-midi, parce qu'il ferait en sorte de sortir des travaux un des premiers et de devancer les autres esclaves, sous le prétexte, sans doute, d'avoir plus de temps pour se préparer et pour faire sa confession, mais réellement dans la vue de se trouver seul pour être plus sûr de son coup.

« Il se rendit, en effet, très exactement à l'hospice le jour suivant, à l'heure qu'il avait fixée ; mais le Vicaire, qui était allé faire une visite au consul de France, s'étant arrêté chez lui un peu plus qu'il ne se l'était proposé, ce retard donna le temps d'arriver aux esclaves qui venaient, suivant l'usage, prendre l'aumône qu'on leur distribue chaque jour dans cette maison, et lorsque le Vicaire y rentra, la cour commençait déjà à se remplir.

« Où était alors l'hypocrite scélérat ? A genoux dans l'église, devant l'autel. C'est là que son âme atroce s'affermissait dans sa coupable résolution, en attendant sa victime. Le Vicaire entre et lui dit de monter avec lui dans la sacristie. C'était ce qu'il demandait, parce que la sacristie étant placée dans un endroit plus retiré, il se flattait, avec raison, qu'il n'en serait que plus difficile aux domestiques et aux esclaves qui étaient dans la cour d'entendre aucun bruit ; et il faut avouer que la bonne foi et la sécurité du vicaire lui donnaient toutes les facilités qu'il pouvait désirer.

« Celui-ci s'habille. L'autre, après avoir fermé la porte, veut profiter du moment où il croit le premier occupé à réciter quelques oraisons, sort un instrument fort aigu en forme de stylet et se dispose à frapper le Vicaire.

« Le Vicaire se retourne alors en ce moment et quoique étonné sans doute à la vue du danger dont il est menacé, il ne perd point courage, il esquive le coup, se saisit de l'instrument meurtrier et a heureusement assez de force pour empêcher l'esclave de dégager sa main droite qu'il tient étroitement serrée dans la sienne.

« Que fait celui-ci? De son autre main qui est libre, il tire un méchant couteau qu'il avait à sa ceinture et le porte à la gorge du Vicaire. Mais comme la pointe, par un bonheur singulier, donne sur la partie du porte-collet par où il se ferme et où il y a du fer, elle ne peut pénétrer. Irrité par tant d'obstacles, le scélérat retire son couteau et le porte à l'endroit qui lui paraît, sinon le plus dangereux, au moins le plus vulnérable : à la joue même qu'il sillonne d'une manière horrible avec le tranchant qui la coupe obliquement en deux. Cette large blessure commence au-dessous de l'œil et va se terminer sous le menton.

« L'infortuné vicaire, affaibli par la perte de son sang qui ruisselle, et épuisé par la longue résistance qu'il avait opposée aux efforts d'un homme beaucoup plus grand et plus robuste que lui, ne se débat plus que faiblement et son impitoyable ennemi parvient enfin à le terrasser. C'est alors qu'il va sans peine assouvir sa rage en achevant de le tuer. Il revient à son premier dessein et veut une autre fois lui enfoncer le couteau dans la gorge ; mais en le lui faisant entrer par la bouche.

« Le Vicaire rassemble toutes ses forces contre ce quatrième assaut et aussitôt qu'il sent la lame entre ses dents, il les serre si bien qu'elle ne peut passer outre. Nouveau combat en ce moment entre le monstre qui s'efforce de pousser le couteau ou de le retirer et le courageux missionnaire qui fait tout ce qu'il peut pour le retenir et pour l'empêcher de pénétrer.

« Ses cris enfin s'étaient fait entendre et deux esclaves plus près que les autres du lieu où se passait cette triste scène, courent à la porte de la sacristie, qu'ils ont beaucoup de peine à ouvrir : le corps du Vicaire étendu par terre y faisait obstacle. Animés cependant par ses plaintes, qui ne leur laissent plus aucun doute sur l'attentat qui se commet, ils parviennent à entrer, relèvent le Vicaire et se saisissent du meurtrier qui se laisse lier

tranquillement, en leur déclarant avec une affreuse sérénité, qu'il était content. Le malheureux croyait avoir consommé son crime.

« Ainsi échappa à une mort qui paraissait certaine M. Cosson, qui fut redevable de son salut à son sang-froid, à la fermeté, à la constance qu'il opposa à la fureur et à l'acharnement de son assassin. Sa blessure toutefois, pouvait être mortelle, parce qu'une artère avait été offensée et qu'il s'ensuivait une hémorragie qu'on ne parvint à arrêter qu'au bout de plus de quatre heures. L'art enfin, tout borné qu'il est en ce pays, aidé de sa patience et des soins assidus de ses confrères, l'a emporté et son état aujourd'hui est aussi satisfaisant qu'on puisse le désirer, quoiqu'il ne soit pas parfaitement guéri.

« Tout le monde, en prenant le plus vif intérêt à son malheur, a partagé également l'horreur qu'a dû inspirer, aux Français surtout, l'énormité de l'attentat commis sur un prêtre de leur nation, qui jouit, à juste titre, de l'estime et de l'amitié de tous les Français. Les Algériens eux-mêmes en ont été indignés et il n'a pas été difficile au consul de France d'obtenir le supplice du coupable, qui a été pendu à la porte d'un des bagnes et qui, au reste, est mort comme meurent les scélérats les plus déterminés, non seulement sans donner aucun signe de repentir, mais en refusant encore, avec un farouche dédain, les secours du ministre de Dieu, qui avait voulu assister à son dernier moment ».

M. de la Vallée accompagnait ce rapport de réflexions qui montraient manifestement ses craintes et sa détresse morale ; il terminait sa lettre en réitérant purement et simplement sa demande expresse de rappel. Il parlait de « l'aveugle désespoir » des malheureux prisonniers, ajoutait que le supplice de l'infâme assassin ne semblait pas avoir produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre, qu'au contraire il n'avait fait que dévoiler tous les pro-

jets homicides de ces gens contre leurs compatriotes, consul, missionnaires, négociants, résidant en Alger. « On a manqué le vicaire, disent-ils, on ne manquera pas le consul. Il faut tout exterminer et nous mourrons contents, si avant de mourir nous pouvons détruire toute cette race de Français libres, qui sont cause que nous languissons dans l'esclavage ». Tels étaient les cris de guerre qui retentissaient chaque jour dans les bagnes et dans les tavernes ; car, le soir, après le travail, les esclaves pouvaient librement circuler en ville.

Sur la demande du consul, les aumônes furent dès lors distribuées dans les prisons, qui se refermaient sur les captifs après la distribution de la misérable pitance quotidienne. Malgré cela, la Vallée n'osant plus sortir, se barricadait dans sa demeure, craignant fort pour sa propre personne. « Je ne répéterai, écrit-il encore, ni leurs blasphèmes, ni leurs imprécations. Ils s'en prennent au commerce, qui, selon eux, se nourrit de leur sang ; ils s'en prennent au consul qui, sans doute, les trahit et les vend, en laissant ignorer leur sort et leur misère à la Cour ; ils s'en prennent au vicaire, qui est d'accord avec le consul pour les laisser languir dans les fers ; enfin, quand ils paraissent bien persuadés que le consul n'y peut rien, ils s'en prennent au Ministre, et c'est alors qu'ils se livrent à tous les écarts du désespoir le plus aveugle et le plus effréné ».

Aussitôt après l'événement, la Vallée s'était mis à l'œuvre pour essayer de remédier à la déplorable situation des prisonniers, et ramener un peu de calme dans l'existence des autres Français. S'adressant simultanément au Ministre et à la Chambre de Commerce de Marseille, il tâchait de démontrer l'urgence de mesures charitables pour éviter de déplorables accidents qui ne pouvaient manquer, à son avis, de se produire un jour ou l'autre.

« J'avoue, dit-il, que je ne reconnais aucun moyen de

pourvoir efficacement à la sûreté des missionnaires, tant qu'il y aura ici des esclaves français. Quant à moi, je déclare avec franchise que ma position est intolérable, et que je n'écris pas de sang-froid sur une pareille matière. » Il songea immédiatement à susciter en France un grand geste généreux pour un rachat général : c'était la seule façon de mettre un terme à cet ennuyeux état de choses. Il établit son plan, qu'il soumit immédiatement à la Cour. « On pourrait diviser ce rachat en dix termes de 30 esclaves chacun ; ce serait une dépense de 80.000 livres chaque année et en dix ans on aurait racheté tous les Français, en supposant qu'il n'en vînt plus ». Les ministres de Louis XVI avaient, hélas! d'autres préoccupations plus importantes que celles du consul d'Alger, dont les demandes pressantes et réitérées restèrent longtemps sans réponse.

Une année tout entière s'était écoulée, lorsque de la Vallée reçut une nouvelle qui dut le combler de joie. Le 2 septembre 1782, le marquis de Castries avait nommé, pour lui succéder, Jean-Baptiste Michel Guyot de Kercy, ancien vice-consul à Rosette et à Damiette, ancien consul à La Canée et consul général en Morée. Il arrivait à Alger le 11 septembre, sur la frégate *La Pléyade*, commandée par M. de Bessay et prenait aussitôt possession de son poste. Sur cette même frégate, le 25 du même mois, M. de la Vallée regagna la France, porteur d'une lettre de Sidi Hassan, *Vikilhardji* d'Alger, pour le Ministre de la Marine. « L'ancien consul, M. de la Vallée, votre serviteur, y était-il dit, s'est parfaitement acquitté de sa charge et a toujours été correct ; il n'a froissé ni le Gouverneur, ni nous, ni qui que ce soit des habitants de la contrée. Pour ce motif, nous osons vous demander pour le susdit vos faveurs et vos bienveillantes protections ; il le mérite sous tous les rapports, il est actif, capable et habile dans les négociations de toutes sortes d'affaires, sa droiture est exemplaire et il mérite toute confiance... »

Bien entendu, en disant adieu à la terre africaine, le consul éprouvait une grande satisfaction : il n'avait plus désormais à vivre avec cette inquiétude accablante qui pesait sur ses épaules depuis de longs mois. Mais il n'abandonna pas son successeur en proie aux ennuis qui l'avaient torturé si cruellement. Il devint son porte-parole à la Cour, où il put, de vive voix, exposer clairement la situation et insister fortement pour qu'une solution rapide y fût apportée. On finit par écouter ses conseils et l'on décida d'opérer le rachat par lui préconisé pour éviter d'autres malheurs. Ainsi, la plupart des esclaves qui avaient échappé à la misère, aux épidémies et au désespoir eurent le bonheur de retrouver leur liberté.

En 1785, Louis XVI organisa lui-même une collecte publique en leur faveur ; le roi donna l'exemple de la générosité envers ces malheureux ; la Chambre de Commerce de Marseille et la Compagnie Royale d'Afrique souscrivirent pour des sommes assez élevées. Après des démarches multiples et coûteuses, M. de Kercy put racheter 313 captifs français pour la somme de 639.052 livres. La rançon de chaque homme fut fixée sur une moyenne variant de 450 à 650 livres ; les frais divers de rachat s'élevèrent à 31.034 livres et des cadeaux importants furent offerts au Dey, aux personnages officiels de la Régence qui avaient servi d'intermédiaires, aux secrétaires, aux chaouchs, aux interprètes, aux gardes du bagne et du port, etc...

Le 6 juin de cette même année, le chevalier de Ligondez, sur sa frégate *Minerve*, emporta vers leur pays natal ces pauvres diables qui, venus de presque toutes les provinces de France (de Paris, Metz, Bourges, Montauban, Rennes, Bayonne...) avaient passé en Afrique plusieurs années de cruelles souffrances.

Les autres nations qui avaient des captifs en Alger suivirent cet exemple. L'Espagne, la première, par l'inter-

médiaire du comte d'Expilly arrivé le 16 juin et ensuite par la voix de l'amiral de Mazarredo, entama des négociations avec la Régence et racheta 389 prisonniers pour la somme énorme de 3.003.625 livres. Naples et la Sicile en délivrèrent aussi 230 pour 1.473.020 livres.

JEAN CAZENAVE.

L'Affaire du Major Churchill

(Août-Septembre 1841)

Dans l'année 1833 Mohammed Ali, Pacha d'Egypte, ayant battu les armées de son suzerain le sultan Mahmoud II, obtint la Syrie à titre viager, au traité de Koutaiah, le 8 avril 1833. Les clauses du traité ne furent pas longtemps respectées, car, en 1838, l'Angleterre conclut avec La Porte un traité de commerce que Mohammed Ali refusa d'appliquer à la Syrie. Il pratiquait dans ses nouveaux Etats, comme en Egypte, une politique de monopoles et de tarifs douaniers contraires aux intérêts anglais. Palmerston décida de chasser ce prince rétif et de rendre le pays à son ancien maître, plus accommodant. Une coalition européenne isola la France, appui du Pacha d'Egypte. La convention de Londres du 15 juillet 1840 groupant la Russie, l'Autriche et la Prusse autour de l'Angleterre somma les Egyptiens d'évacuer la Syrie. Pour hâter le mouvement, la flotte anglaise bloqua les côtes syriennes, bombarda Beyrouth en septembre, appuya la révolte des Druses et des Maronites du Liban, et débarqua des troupes anglo-ottomanes autour de Saint-Saint-d'Acre. Ibrahim Pacha évacua progressivement la côte, puis l'intérieur. Le protocole de Londres du 31 janvier 1841, rendit la Syrie au Sultan Mahmoud.

Le retour des Turcs à Damas, en janvier 1841, après l'évacuation de la ville par Ibrahim Pacha, était un triomphe pour les alliés de la Convention de Londres. Grâce à l'énergie de ses officiers et à l'expérience de ses

consuls, l'Angleterre s'employa à la remise en marche de l'administration turque, car bien vite les Syriens virent que rien n'était changé depuis l'ancien temps, sauf le nom du sultan (1). Le premier gouverneur envoyé par La Porte, Ali Pacha, renoua la tradition de ses prédécesseurs. « Il ne fit aucun bien et laissa faire beaucoup de mal » (2).

Les autorités militaires britanniques s'efforcèrent de protéger la Syrie contre un retour offensif d'Ibrahim Pacha, sans entretenir de longs espoirs sur les aptitudes des gouvernants qu'elles firent surveiller de près.

Dans une lettre du 11 mars à son ambassade, notre consul s'exprime clairement à ce sujet : « Le colonel Bridgeman arrive avec son état-major composé d'officiers du génie et d'artillerie. Il est venu, à ce qu'il paraît, pour se concerter avec Sélim Pacha auquel est confié le commandement de la ligne militaire entre Sour (3) et Damas. Il en existe deux autres, l'une de Jaffa à Jérusalem et la troisième d'Alep à Antioche.

« Le colonel Bridgeman, non plus que les officiers de sa suite, ne nourrissent pas de trop grandes espérances de voir la tranquillité se maintenir constamment dans ces contrées. Comme je lui exprimais franchement ma manière de penser sur la faiblesse et la cupidité de l'ex-gouverneur Ali Pacha, il m'a répondu qu'il croyait impossible de trouver aujourd'hui en Turquie un administrateur qui réunît les trois qualités essentielles pour le gouvernement de la Syrie, intelligence, énergie et probité ». A Damas, les consuls d'Angleterre et d'Autriche secondaient les vues de leurs gouvernements avec un zèle qui les conduisait à s'immiscer journellement dans les affaires du Pachalik. Cette ingérence fut assez

(1) *Lettre à l'Ambassade*, Damas, le 21 janvier 1841.
(2) *Id.*, Damas, le 10 février 1841.
(3) Saïda.

bien supportée par Ali Pacha, mais elle ne le fut pas du tout par un nouveau titulaire, un grand seigneur, Nejib Pacha, arrivé à Damas le 10 avril 1841. Il s'était fait longuement attendre. Le 28 janvier précédent, notre consul écrivait : « Négib Pacha doit prendre son poste en février. Heureusement qu'il possède une grande fortune, cela est presque une garantie » (1). Dès son arrivée, il entendit gouverner, et défendit aux habitants de porter des armes en public dans la ville.

Les positions furent rapidement prises entre le Pacha ottoman et les consuls des puissances étrangères à Damas. D'un côté se trouvait isolé le consul de France, comte de Ratti-Menton, représentant la nation vaincue sur le terrain diplomatique, pour avoir soutenu les Egyptiens. Dans le camp adverse triomphaient les consuls des puissances protectrices, l'Angleterre et l'Autriche, désireux de jouer un rôle prépondérant dans le Pachalik. Le Pacha pratiqua une politique de bascule bien compréhensible, il se rapprocha du consul de France et se montra peu docile aux suggestions de ses alliés. Aussi les représailles ne se firent-elles pas attendre. Dès le début du mois de mai suivant, le consul avertit son ambassade à Constantinople des conflits surgissant à Damas entre les représentants des puissances alliées à la Turquie et le Pacha turc.

« Damas, le 7 mai 1841.

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Votre Excellence entendra parler probablement des longues et acerbes récriminations que les consulats d'Angleterre et d'Autriche viennent d'adresser à leurs ambassadeurs respectifs contre le Pacha que l'on se vante ouvertement de faire sauter, c'est l'expression

(1) Carton: lettres adressées à l'Ambassadeur à Constantinople.

que j'ai entendue. Si je ne me trompe, on avait voulu m'entraîner dans la même voie, mais outre que j'ai reconnu dans la démarche suivie un plan d'intrigues dont l'artisan est Ali Pacha, prédécesseur du Pacha actuel, lequel a l'espoir d'être nommé à Damas, où il deviendrait le très humble instrument des deux agents sus-nommés, je crois aussi que messieurs les consuls d'Angleterre et d'Autriche ont adopté de prime abord, vis-à-vis de Nedjib Pacha, une ligne de conduite propre à blesser la susceptibilité de tout fonctionnaire public qui aurait le sentiment de sa propre dignité ».

Du 10 mai :

« L'agent britannique, à l'imitation de son collègue de Beyrouth et d'Alep, avait supposé que le secours prêté à La Porte par le Cabinet anglais pour la récupération de la Syrie impliquait forcément son droit d'intervention directe dans la marche administrative du pays. A Beyrouth la chose est facile et cette facilité ressort de sa position géographique, mais plus encore de la présence des canonniers anglais que l'on ne manque pas de faire parader journellement sous les yeux des soldats turcs ».

Les choses s'envenimèrent, lorsque les consuls imposèrent leurs créatures dans le grand conseil de la ville. Ils prirent même la liberté d'expédier directement à La Porte les pétitions que leur adressaient les chrétiens, sans les présenter d'abord au gouverneur. Le consul de France offrit au consul d'Angleterre de le réconcilier avec le Pacha, mais celui-ci eut recours pour cette démarche à des officiers anglais. « Le colonel Churchill qui vient à Damas en qualité de résident militaire étant arrivé hier (1), d'autres officiers anglais, notamment le major Williham l'ayant précédé ici, le consul d'Angleterre s'est décidé à avoir aujourd'hui une entrevue

(1) Le 9 mai 1841.

avec le Pacha dans l'intention de faire la paix avec lui ».

En juillet toutefois, les esprits ne sont guère calmés. Le 5 juillet, le Pacha réclame une grande réunion de tous les consuls, au cours de laquelle il leur demandera d'exposer leurs griefs contre lui. A la fin du mois, à Beyrouth, un navire autrichien apporte le bruit de la destitution du Pacha à l'instigation des consuls, nouvelle bien vite colportée à Damas, jusqu'aux oreilles de l'intéressé. Le 4 août, le chancelier Beaudin annonce un conflit nouveau : « Le vizir est toujours bien porté en notre faveur mais au contraire est très hostile aux Anglais. Le colonel Churchill qui est ici a voulu voyager dans la province de Damas pour prendre des notes sur l'esprit des populations et leurs moyens. Nedjib Pacha s'est opposé à son départ, mais le colonel a persisté et est parti même après avoir signé une déclaration qu'il prenait sur lui tous les risques de la route ». L'enquête de l'officier n'était pas sans objet, le Liban s'agitait, beaucoup de villages refusaient de payer l'impôt ». « Le gouvernement n'a pas assez de forces pour obliger la rentrée des fonds et le peuple profite de cette faiblesse pour ne pas payer sous de vains prétextes ». Quel que fût le bien fondé de ce voyage, les Turcs n'aimaient pas voir les Anglais parcourir un pays si bien excité à la révolte par leurs propres soins, un an avant. Deux semaines plus tard, avait lieu un coup de théâtre raconté tout au long dans une lettre du 23 août par le chancelier Beaudin, gérant du Consulat pendant l'absence du titulaire. Le Pacha appelle d'urgence à son Sérail tous les chefs de religion résidant à Damas. Beaudin est prié d'y assister comme représentant du Patriarche grec catholique, empêché d'assister à la conférence.

« Une heure après l'assemblée se réunit. Elle était composée du Cadi, du Mufti, du Nakib, tous les efendi, du divan choura, le vicaire patriarcal grec, le prêtre arménien, le grand rabbin de la nation juive, trois des

principaux négociants catholiques, autant de schismatiques, autant de juifs, le Pacha et le Defterdar, plus votre humble serviteur.

« Le Pacha prit la parole et exposa qu'une femme avait présenté une pétition se plaignant que des chrétiens du rite grec étaient venus la chercher chez elle pour la conduire chez un colonel afin d'y chanter et danser (cette femme est chanteuse et danseuse de profession), qu'on l'avait d'abord conduite chez un chrétien raya où elle avait dansé et chanté, qu'après, dans le milieu de la nuit, on l'avait conduite dans une autre maison chrétienne où est logé le colonel Churchill et que là, ayant reconnu qu'elle était chez des Anglais, elle insistait pour se retirer, mais que menacée de mort si elle faisait la moindre résistance, elle avait dû céder aux violences du colonel et de son drogman qui avait fini par la violer. La pétition concluait par une demande de réparation d'honneur.

« Nedjib Pacha demanda alors l'opinion de l'assemblée. Sur un pareil fait, on fut d'avis d'entendre la femme et les chrétiens qui avaient été les intermédiaires. Chacun d'eux confirma les faits. Nedjib Pacha demanda une seconde fois l'opinion de l'assemblée. Elle fut unanime que le soupçon était fondé sur la culpabilité du colonel et on demanda de le faire comparaître. Le Pacha dit qu'il l'avait prié de venir pendant quatre fois différentes et que le colonel s'y était toujours refusé ; qu'à la dernière fois il lui avait répondu par écrit une lettre qu'il lut à l'assemblée. Après quoi, tout le monde se retira en confirmant l'existence du soupçon de la culpabilité du colonel et du drogman, mais aussi que la femme était une courtisane.

« Je ne dois point cacher à votre Excellence que Nedjib Pacha m'a prié de rendre compte à l'Ambassade de ces faits et que ce n'est qu'à sa demande que je prends la liberté d'entretenir Votre Excellence de pareil

objet. Le but de Son Excellence est d'être soutenue par l'Ambassade auprès de Sa Seigneurie ». Sur la plainte du Pacha, le colonel Rose, Commandant les forces britanniques en Syrie, envoya à Damas une commission d'enquête composée d'un lieutenant-colonel d'artillerie et de quatre autres officiers anglais avec mission de vérifier les accusations portées contre le major. Cette commission se réunit dans la maison de l'ancien gouverneur général de la Syrie, Chérif Pacha, à Salhïé.

Avant l'ouverture des débats, le Président, le colonel Higgins, pria le Pacha d'assister aux séances et d'y inviter qui bon lui semblerait, la plus grande publicité étant le but que se proposait la commission. L'affaire de la femme turque ayant été appelée la première, un débat s'éleva entre Nedjib Pacha et les membres de la commission d'enquête. Ceux-ci voulaient juger exclusivement sur la plainte écrite, tandis que le Pacha insistait pour que cette femme fût entendue et examinée sur les actes dont elle assurait avoir à se plaindre. La proposition du Pacha fut écartée. Au même instant, Chubli Armin, chef d'une cohorte Druse, parut inopinément devant la commission à laquelle il déclara que le major Churchill l'avait attiré chez lui, puis après une réception des plus amicales, lui avait proposé de se mettre à la solde du gouvernement anglais. Le colonel Higgins rejeta cette allégation. On ne pouvait ajouter foi, disait-il, aux paroles de Chubli. Il avait d'abord trahi le Sultan et plus tard Ibrahim Pacha. Le gouverneur fit allusion aux démarches que M. Churchill avait faites pendant sa récente excursion à Hasbaya et Rachaya pour gagner les principaux cheikhs à refuser l'impôt. Cette accusation fut combattue, sinon victorieusement, du moins par des moyens qui couvraient le colonel Churchill. L'on présenta deux lettres des émirs druses, écrites en réponse au major, et dans lesquelles celui-ci leur donnait au contraire le conseil de faire payer l'impôt, équi-

tablement. L'on n'était pas au terme d'une séance orageuse.

« Sur ces entrefaites, dit Beaudin, une vingtaine de musulmans, que j'ai su depuis avoir été poussés par quelques meneurs mal intentionnés contre les Européens, et qui croyaient sans doute avoir l'occasion propice de faire une manifestation, se présentèrent dans la salle d'audience en criant contre le major Chirchill et, nous a-t-on dit, contre le consul d'Autriche et le consul d'Angleterre, prétendant que les Francs cherchaient à déshonorer leurs femmes et leurs filles. Soit que la commission d'enquête ait reconnu réellement dans l'entrée subite de cette vingtaine de Turcs, criant comme c'est du reste l'habitude des Arabes, un danger pour sa sécurité, soit comme je suis porté à le croire, qu'elle ait voulu lui attribuer ce caractère pour éviter d'avoir à pénétrer plus avant dans la question des intrigues politiques du major, elle leva la séance et dit au Pacha qu'elle se mettait sous la protection de l'autorité locale. »

Le lendemain, le lieutenant-colonel Higgins eut une entrevue avec Nedjib Pacha au cours de laquelle il fut décidé d'en référer au colonel Rose à Beyrouth, sur ce qui s'était passé le soir précédent. Le lieutenant-colonel rédigea une lettre au Pacha en ajoutant verbalement qu'il reconnaissait les torts du major Churchill et que celui-ci serait rappelé : le texte de cette lettre figure dans les archives du consulat.

« Damascus, 8 septembre 1841.

« Excellency,

« By desire of the court of Bristish officers of which I am the President. I have the honnor to acquaint your Excellency that in consequence of the violent clamour of certain persons concerning matters totally unconnected with the subject under investigation yesterday, a

clamour over which neither your Excellency's presence nor authority appeared to have any control, the court has decided that it cannot subject itself to such unbecomming interruption especially as your Excellency mustbe well aware that under the excited feelings which manifested themselves on the occasion its further proceedings would endanger a disturbance of the relations of amity which have hitherto subsisted batween Bristish subjects and that of the Sublime Porte which it has ever been the most anxious wish of the British governement and of all officers employed in this contry to maintain.

« Under these circumstances, the court has deemed it expédient to suspend its further proceedings until the officer commanding the British troops in Syria can be mad acquainted with those of yesterday and until order these upon can be receved.

Gordon Higgins (1) ».

Le Pacha ne se montra nullement satisfait de l'attitude du Président ; il lui répondit par écrit en réfutant toutes ses allégations : Il prenait sur lui la responsabilité de la sûreté des officiers et les priait de poursuivre leurs

---

(1) La traduction faite par notre consul figure au verso de ce document.

« Damas, 8 septembre 1841.

Excellence,

« D'après le désir de la commission des officiers britanniques dont je suis le Président, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, qu'en conséquence des violentes clameurs de certaines personnes touchant des questions entièrement étrangères à l'objet qui était en investigation, clameurs sur lesquelles, ni la présence, ni l'autorité de Votre Excellence ne semblaient avoir aucune action, la commission a décidé qu'elle ne peut pas s'exposer à nouveau à une aussi inconvenante interruption.

« Votre Excellence devant particulièrement comprendre que sous l'empire des sentiments excités qui se manifestent à cette occasion, sa procédure ultérieure produirait une dangereuse

investigations. Le colonel Higgins ne voulut pas revenir sur ce point et l'on attendit la résolution du colonel Rose.

Elle arriva à quelques jours de là, le 11 novembre 1841.

« Beyrouth, le 11 septembre 1841.

« Excellence,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le lieutenant-colonel Higgins, commandant de l'Artillerie Royale et Président de la commission d'enquête maintenant siégeant à Damas, m'a adressé une lettre en date du 8 septembre, touchant les circonstances relatives à la procédure de la dite commission, il m'a aussi communiqué la copie d'une lettre qu'il adressa à Votre Excellence le 8 du courant, sur le même sujet et en même temps qu'une copie de la traduction de la réponse de Votre Excellence à sa lettre datée du 22 Rigib : « Eu égard à ces divers documents, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que j'ai prescrit à la commission d'enquête de se rendre à Beyrouth et d'y continuer son enquête touchant les accusations avancées par Votre Excellence contre le major Churchill. J'ai ordonné à la commission de se rassembler au Sérail de Beyrouth le 20 courant, s'il est nécessaire de recevoir quelque témoignage que Votre Excellence pourra croire convenable de produire en personne, soit par délégué.

Hugh Rose,

Colonel commandant les forces de terre
de S. M. Britannique en Syrie. »

---

intérruption des relations d'amitié qui ont jusqu'à présent existé entre les sujets britanniques et ceux de la Sublime Porte, et que le Gouvernement britannique et tous ses officiers employés dans ce pays ont soigneusement cherché à maintenir.

« Dans ces circonstances, la cour jugea expédient de suspendre son enquête jusqu'à ce que le chef des troupes britanniques en Syrie ait été averti des incidents d'hier et jusqu'à ce que des ordres aient été reçus à ce sujet. »

La commission partit à Beyrouth emmenant le major Churchill. Naturellement, le Pacha refusa de poursuivre le débat dans cette ville. Il déclarait considérer la retraite du conseiller comme un aveu et protesta contre la nouvelle marche imprimée à la procédure.

Tout ceci n'était qu'un voile jeté sur son triomphe. Il avait fait place nette en utilisant dans l'arsenal des ruses turques, l'expédient du petit fait malignement enflé et exploité à fond avec des concours payés ou inattendus.

Le consul de Damas, Ratti Menton, commente l'événement le 19 septembre. « Les plaintes du Pacha avaient foncièrement pour objet les menées à peu près patentes de l'officier anglais auprès de la population du pays, la question relative à la femme turque qui se plaignait d'avoir été prise de force, quoique devenue en apparence la question principale, paraît n'avoir été considérée que comme un moyen plus prudent de mettre un terme aux intrigues de M. Churchill, dans la supposition très admissible où il agissait par ordre de son gouvernement ».

Loin de se réjouir du malheur d'autrui, notre consul tirait des événements des conclusions prudentes.

« Il ressort pour moi de ce qui s'est passé :

« Que le major Churchill, ainsi que les autres officiers anglais, se sont installés par ordre en Syrie, s'y livrant à des intrigues préjudiciables aux intérêts de La Porte ;

« 2° Que la manière plutôt légère que coupable du major Churchill, par rapport à la femme turque, a servi de prétexte à quelques musulmans fanatiques dont il conviendrait que l'on réprimât l'audace chaque jour croissante, si l'on ne veut pas revenir en peu de mois au temps ou nul Européen n'avait la permission d'entrer à Damas. »

Mais l'admirable ténacité britannique ne fléchit pas plus sur le cas du major Churchill que sur bien d'autres points. Il resta encore dix ans au Liban.

Grand travailleur, le colonel Charles Henry Churchill composa deux ouvrages bourrés de faits. Le premier en trois volumes in-8° parut à Londres en 1853. Il avait pour titre : *Le Mont Liban.* Un séjour de dix ans, de 1842 à 1852, où sont décrites les manières, les coutumes et la religion de ses habitants, et un autre : *Les Druses et les Maronites sous le gouvernement des Turcs, de 1840 à 1860*, in-16, 285 pages, édité à Londres en 1862. Dans ce dernier ouvrage, il fit une allusion discrète à ses démêlés déjà lointains avec Nedjib Pacha, sans insister toutefois sur les détails de l'affaire, cependant l'une des plus instructives de sa carrière. Toute expérience s'achète, mais nul n'est obligé d'indiquer le nom de son fournisseur.

R. TRESSE.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

LE CALENDRIER FOLKLORIQUE

CHAPITRE IX

LE SAMEDI

(*suite*)

Hommes ou femmes, ceux qui entrent dans le Divan des saints y parviennent, dans l'hagiologie populaire, par trois voies : 1° par la pratique de vertus extraordinaires; 2° par la faveur de la divinité et des saints ; 3° par les techniques d'une ascèse traditionnelle.

La première voie est de beaucoup la moins fréquentée. Voici cependant une héroïne de la charité que le ciel chrétien accueillerait. *Elouâḍh'a* était une pieuse musulmane qui, après avoir perdu son mari et six enfants. voyait son dernier à l'agonie. Elle fit vœu de s'enterrer vivante pendant sept jours si le malade recouvrait la santé. Dieu voulut éprouver sa fidélité à ses serments. Sans hésiter elle se fit ensevelir dans un jardin abandonné. Elle trouva dans sa tombe une fenêtre ouverte sur le Paradis. Elle fut témoin des félicités des femmes obéissantes, charitables, soignant les enfants d'un autre lit, bonnes pour les orphelins et les accouchées, enfin sachant retenir leurs cris de désespoir devant la mort de leurs enfants. Puis, une autre fenêtre s'ou-

vrit ; elle donnait sur l'Enfer. Elle vit une femme pendue à un arbre, virevoltant aux caprices du vent ; c'était une femme qui n'avait pas écouté son mari ; puis, une femme adultère qui perdait un sang infect par toutes les ouvertures de son corps ; puis une voleuse qui avait pillé son mari et dont la main flambait comme une torche ; puis, une médisante dont la langue pendante était couverte de scorpions; puis, une paralytique dont les jambes brûlaient comme des tisons : c'était une femme qui avait trop aimé à sortir ; une gourmande qui mangeait des charbons ardents ; enfin, une marâtre qui avait été cruelle pour les enfants de son mari et que des monstres de la colère divine assommaient de coups de barres de fer. Et toutes ces malheureuses imploraient *Elouâdh'a*, lui demandant d'intervenir auprès de leurs victimes, parce que, si elles obtenaient leurs pardons, elles seraient délivrées de leurs tourments. « Mon Dieu, pensa Elouâdh'a, permets-moi de leur rendre tout de suite ce service ; je recommencerai après intégralement la période d'inhumation que je dois ! » Elle revint donc sur la terre, courut à la recherche de ceux que les damnées avaient lésés, subit à nouveau les horreurs de la descente au tombeau ; mais elle rapportait la délivrance des suppliciées. Celles-ci, déjà installées dans les joies du Paradis, la saluèrent de ce vœu : « Puisses-tu entrer dans la troupe des saintes femmes ! » Le vœu des bienheureux est souvent exaucé : Elouâdh'a dès qu'elle revint sur la terre, fut reçue dans le Divan des Saintes, en récompense de son amour et de son dévouement pour ses enfants et pour ses semblables.

La légende d'Elouâdh'a est la seule que je possède où la sainteté couronne la vertu pure. J'en donnerai une autre qui concède l'accès du Divan des Saints au repentir et au renoncement. Un roi tyrannisait ses sujets. Un jour, deux étrangers s'étant battus, l'un d'eux tua l'autre. Le roi envoya, sans autre forme de procès, le

meurtrier au supplice. Mais, celui-ci protestant au nom du Divan des Saints et en appelant à son tribunal, le roi veut connaître ce tribunal suprême. Son président, Eldjilani en personne lui apparut en songe et lui déclara que pour voir l'assemblée des Saints il fallait avoir renoncé au monde. Il abdiqua, se rendit à Bagdad, au mausolée de Sidi Abdelcader, assista, dans la nuit de la Mi-Chaaban au concile qu'y tiennent tous les saints des terres, des mers, des cieux et des régions subterrestres. Là, il apprend que la « félicité lui a été prédestinée », et que les deux étrangers qui s'étaient entr'égorgés dans son royaume n'étaient autres que deux Saints du Divan qui s'étaient chargés de faire naître l'occasion de sa conversion. Du haut de sa chaire, Abdelcader lui reproche ses enquêtes juridiques trop sommaires, et le roi injuste confesse ses fautes. Là dessus, le Sultan des Saints s'étant assis sur son trône d'or, la crosse d'or à la main, le plafond de l'édifice s'entr'ouvrit et il en descendit un plat en or rempli de couscous qui vint se placer au milieu de l'assemblée. Sur l'invitation du Sultan des Saints, sept des principaux des assistants, tous chefs de confréries, Ben Bouzian, Mohammed ben Aïssa, etc., lui présentent chacun sept grains de couscous en disant : « Au nom d'Allah, mange de notre nourriture ! » Après quoi, Eldjilani proposa aux *Ghouts*, *Qotb* et *Outad* et autres agents de la Police divine (*ahal êl'assa*) : « Acceptez-vous dans vos rangs cet homme qui a renoncé à sa femme, à ses enfants et à son royaume ? — Nous l'accueillons avec honneur ! » Et, tendant leurs paumes ouvertes vers le ciel, ils lui souhaitèrent qu'Allah le fît parvenir au rang de *Ghouts*.

Ni le repentir, ni le renoncement, ni aucun mérite personnel n'est obligatoire pour obtenir la sainteté. Celle-ci est un don de la divinité. « La félicité est conférée d'avance aux saints *sebqet lhou essa'âda* ». Les exemples même de mauvais sujets devenus oualis subite-

ment sont nombreux dans la tradition mettidjienne. Baba M'hammed était un écuyer nègre du pacha d'Alger, dompteur émérite de chevaux. Un jour qu'il traversait une forêt avec son maître, ils se virent entourés d'un vol d'aigles qui se transformèrent en vieillards vêtus de blanc. Un divan des Saints s'improvisa autour d'eux et l'un des vénérables chioukhs tendit au palefrenier un verre en lui disant la formule consacrée : « C'est la consécration sans les mérites *khatmât mâchi khedmât.* » Sidi Ali Cherîf, à Bou Gheddou, était un joueur de deff (tambourin). Un jour qu'il jouait de son instrument dans une noce de génies et de saints, celui-ci lui fut ravi des mains et porté à la Cascade du nid d'Aigle (*Cherchar euchch él'ogâb*) où depuis on l'entend résonner nuit et jour et lui-même fut transporté par des êtres invisibles au fond d'un épais fourré dans une grotte appelée sa *cheri'a*, c'est-à-dire son ermitage et son prétoire. Sidi Ben Çalah' était un voleur de grands chemins. Une nuit que son père l'avait conduit à la coubba de Sidi M'hammed ben Ali, patron de son pays, il se trouva traîné devant le tribunal des Saints. Chacun des oualis, consultant le registre (*zemâm*) où sont consignés par avance les noms de ses subordonnés à venir, Sidi Ahmed Elkebir le trouva inscrit parmi ses obédienciers. Sidi Ahmed Elbadaouï, enterré dans l'enceinte de l'Hôpital militaire de Blida, escroc, débauché et ivrogne avait juré de boire cent tonneaux de vin. Indignés de ses excès, ses compatriotes avaient porté plainte contre lui devant le Divan des Saints. Le président Eldjilani consulta sa main. Dans la paume du Sultan des Saints, Allah a voulu que le monde actuel soit représenté comme une montre dans la main d'un homme et que le passé et l'avenir soient inscrits comme dans le livre du Destin. Eldjilani connut que ce chenapan était prédestiné à la sainteté. Il alla le chercher à la taverne, l'y trouva ivre-mort, le couvrit d'une aile de son manteau, sous

lequel Elbadaouï vit des choses qu'il ne soupçonnait pas. Il venait d'achever sa quatre-vingt-dix-neuvième barrique ; le Saint lui fit absorber sa centième ; mais elle se trouva contenir du vin « de sainteté ».

Ces brusques conversions, ces élévations subites au rang des bienheureux, sont connues sous le nom de *khetmât mâchi khedmât*, triomphes sans peines. On les explique par l'intervention d'Allah qui est Celui qui fait évoluer les états *moqallib élahouâl*. Comme la sainteté n'est nullement pour le peuple l'aboutissement d'un effort de perfection morale, mais l'entrée en jouissance du pouvoir thaumaturgique, elle peut être conférée par le caprice d'une puissance supérieure. Elle vient à l'homme de l'extérieur et non de lui-même, comme le prouvent les expressions consacrées : la sainteté l'atteignit *derkathou*, entra en lui *dekhlathou*, s'empara de lui *melkathou*. Il est une espèce de saints qui se transforment en oiseaux, ils viennent planer au-dessus des hommes que Dieu et le Divan des saints ont désignés ; ils les touchent de l'aile, et le pécheur le plus endurci se trouve converti.

C'est aussi l'invasion du divin dans la nature humaine qui fait le saint de naissance ; seulement l'amalgame se produit avant sa venue au monde. Si l'on compulse les légendes orales blidéennes, l'enfant prédestiné à la sainteté participe à la fois de l'essence humaine et de l'essence spirituelle. Il est conçu dans le sein de sa mère dans de telles conditions qu'on peut se demander s'il appartient à notre monde ou à l'autre. Presque toujours il descend d'un chérif, d'un ouali, d'un boudali : ainsi le veut le principe de l'hérédité qui assure la transmission de la baraka dans la descendance des marabouts. Dans le cas où le germe sanctifiant vient de la mère, notre saint portera le nom de celle-ci : ainsi, dans les environs du Mouzaïa, Sidi Ahmed ben Aïcha ou Sidi Ahmed ben Rekhissa ; et, dans l'hagiologie maghrebine générale, Sidi Mahammed ben Aouda.

Quand ni l'un ni l'autre des parents n'appartient à la classe sacrée, un représentant de cette classe intervient. Un boudali du nom de Sidi Bou Bekeur rencontre une femme enceinte dans la rue ; il la couvre d'un pan de son manteau et le saint et la femme disparaissent aux yeux. Celle-ci accoucha sans douleur pendant que le boudali criait à sa porte : « Béni soit notre fils Bou Bekeur ! » L'enfant ainsi adopté est devenu le saint des Beni Sbih'a, Sidi Bou Bekeur. Haédo a signalé la même croyance passée en usage dans l'ancien Alger : des femmes de bonne famille demandaient de la graine de saint *neffa çalih'a* à des marabouts en renom et des faits actuels semblent confirmer la vraisemblance de son témoignage. Le procédé tend à s'atténuer en symbole. Les père et mère d'Hammoud Ezzouaouï ont couché, pour l'avoir, près du tombeau du patron de leur pays. La mère de Nanna Aïcha du vallon de *Çamma* but, au premier temps de sa grossesse, un liquide offert par un boudali inconnu à qui l'enfant dut sa sainteté. Celle de la Nanna Aïcha de Eghzerouchen vit en songe une femme mystérieuse lui jeter une perle qui vint se fixer sur sa poitrine. Plus ou moins gazée, l'idée se conserve de la génération supra-humaine du saint.

Très fréquemment les parents sont déclarés impuissants à fonder une famille, ce qui établit la paternité, au moins spirituelle, du saint qui donne l'enfant. Le père d'*Abdelcader mta' éloïoun* souffrait de voir son foyer vide ; il demande à Eljilani de le lui peupler : la nuit venue, il vit en songe un lion qui lui cracha un enfant dans les bras, le ravala, le recracha encore, ainsi sept fois. Sid Elmahdi fut le septième garçon d'une série de morts-nés. Celui-ci ne vécut que parce qu'il fut voué à Dieu comme son père en avait reçu l'ordre en songe avant de l'avoir. Un descendant de Sidi Ahmed Elkebir, patron de Blida, n'avait pas d'enfants. Il supplia son grand-père, qui lui montra en rêve une troupe

de lionceaux, en lui disant : « Choisis ; mais il deviendra boudali. » Ce fut, dit-on, Sidi Ahmed bel Hassan qui se confina dans la vie spirituelle. Sidi *Moul ét't'riq* eut pour père un serviteur de *Moulaï Taïeb ;* vieux et sans postérité, il en demanda à son maître : « Cet enfant sera notre enfant et non pas le tien ! » lui déclara Moulaï Taïeb en le lui accordant.

Ces enfants du miracle témoignent de leur essence surnaturelle par des prodiges. Leurs légendes ressuscitent les thèmes illustrant les incarnations divines dans l'antiquité. Encore embryons, ils parlent ou, tout au moins, tressaillent à l'approche d'esprits invisibles ou de saints déguisés ; leurs mouvements sont si démesurés qu'ils menacent de briser le sein qui les porte ; le plus souvent, ils s'en échappent avant terme, comme s'ils tenaient à s'affranchir le plus tôt possible des humiliantes nécessités de l'humanité. Baba Sliman, chez les *Beni Çalah,* naquit à sept mois — c'est la limite au-dessous de laquelle la vie est condamnée — ; il fut enfermé aussitôt par des mains inconnues dans un coffre merveilleux fermé à tous les yeux et il en sortit à son neuvième mois dans les bras d'une *djannia.*

La gestation, même abrégée, est le moment où le saint mettidjien subit le plus réellement la condition humaine. Ces légendes savent faire transparaître sa spiritualité dans toutes les circonstances de la vie matérielle. Il est accouché dans une anesthésie divine par des femmes d'une beauté surnaturelle qui sont venues on ne sait d'où sous la forme de colombes blanches et vertes et qui reprennent leur déguisement ailé dès le seuil passé. L'enfant leur fait fête ; au contraire il refuse le sein maternel: on ne saurait comment il vit et grandit si l'on ne voyait ses lèvres remuer et sucer manifestement une mamelle invisible. Ce détail n'est jamais oublié dans un milieu où le lait crée une parenté et où ses droits juridiquement ne sont guère inférieurs à ceux du sang. Les étrangères mys-

térieuses usurpent une autre prérogative de la famille : elles imposent son nom à l'enfant dans la fête de son septième jour. Enfin, elles l'enlèvent et consolent la mère en lui disant : « Il était notre enfant et non le tien ! » Il est élevé alors dans un monde inconnu, qui est celui des génies, des saints, des esprits, sorte de paradis terrestre qui se superpose à notre terre sans que nous puissions le voir. Et il est présenté au Divan des saints et admis dans les rangs de ceux qui administrent l'univers dès l'âge de dix ans : ainsi le font entendre les légendes ; car le génie, comme la sainteté, est affaire de prédestination. Les bonnes gens de la Mettidja ont trouvé deux images frappantes pour rendre la brusque ascension dans la sphère du surnaturel des enfants élus de toute éternité. Quand le garçon est sur le point de sortir de son berceau, un aigle entouré de colombes vient l'enlever et l'emporte vers ses destinées célestes. Cet aigle ravisseur n'est autre que Sidi Abdelcader, le sultan des saints. Quant à la fille, au moment de sa nubilité, ses parents voient en rêve ou en réalité c'est tout comme, une foule de femmes inconnues d'une merveilleuse beauté et d'un luxe inouï envahir leur demeure, leur payer un douaire royal ; et, là-dessus, au lieu du palanquin juché sur un mulet ou sur un chameau qui sert de véhicule à la mariée quand elle sort de la maison paternelle, une coubba de soie descendre comme un ballon devant leur porte et Lalla *Oussila*, la présidente du Divan des Saintes, en personne, y conduire leur fille chargée de bijoux et l'emmener à l'on ne sait quel époux surhumain à travers les airs.

A côté de ces favoris de la grâce, qui semblent les plus nombreux dans la légende populaire, la mystique maghrebine connaît des Saints qui ont suivi une voie plus pénible, celle de l'ascétisme. La théologie savante partage avec le folklore la croyance à ceux-ci ; elle a précisé même la théorie de leur genèse ; mais nous ne consignerons ici que les détails que nous avons recueillis de la

bouche du commun de nos contemporains, en développant le chapitre que nous avons consacré à ce sujet dans notre livre des *Coutumes, institutions, croyances des Indigènes* (Blida, 1905) sous le titre : « Comment on devient marabout. »

Celui qui ne craint pas de se plonger dans cet « océan » du mysticisme doit choisir avant tout un directeur de conscience qui veillera sur lui et l'instruira de la méthode à suivre, et qui sera son *cheikh etterbia*. Un proverbe dit : « Qui n'a pas de cheikh a le diable pour cheikh. » Ce cheikh est lui-même un saint ; « il a contemplé les secrets du monde sensible et du monde spirituel et de sa bouche découlent en torrents les mystères des bienfaits divins ». A la fin du XIX[e] siècle, le type de ces maîtres de la vie spirituelle dans la région de Blida était Mohammed ben Belkacem, le chef de la confrérie des Kheloua-tia à Elhamel, près de Bou-Saâda. Il avait, disait-on, d'un mot arrêté un train express en pleine vitesse pour prouver sa puissance devant des mécréants confondus. Il connaissait les voies spirituelles pour les avoir suivies.

Le *mourid* (l'aspirant) doit porter des signes de prédisposition. C'est un *qlouqi*, un agité, un névropathe. Pour mesurer ses qualités d'imagination et de sensibilité, on organise dans la zaouïa où il se retire une hadra, ou soirée dévote d'apparat, dans laquelle on observe le rituel du lieu avec tout son éclat : si le candidat à la sainteté voit en songe ou autrement le fondateur de la confrérie ou quelque saint, c'est un signe de bon augure.

Le cheikh l'isole dans une *kheloua*, ermitage qui est une hutte, une cellule étroite, exposée à toutes les intempéries. Seul, il récite tout le jour une oraison imposée, au point d'en baver ; la mousse doit briller toujours fraîche aux commissures de ses lèvres. La nuit, après les prières obligatoires et surérogatoires, il veille pour répéter la même oraison des dizaines de milliers de fois, avant de tomber endormi. Il n'a droit qu'à tant de gor-

gées d'eau et à une ou deux poignées de figues, de blé concassé, de fèves, de glands. Le cheikh a, de sa main, coupé cinq à dix centimètres d'une branche verte : posée dans le plateau d'une balance, ce sera le poids de sa nourriture. Celle-ci est calculée et choisie de manière à le sous-alimenter sans le tuer, et elle ira diminuant au fur et à mesure que le bois sèchera. Ce régime décourage bien des présomptueux. Sur dix Blidéens qui se croyaient la vocation et se rendirent un jour de ramadan auprès de Sidi Mohammed ben Belkacem, trois revinrent dans la même semaine, deux autres à l'Aïd eçghir ; le seul qui eût persisté mourut après l'Aïd el Kebir, avant l'année finie.

Le néophyte qui se tire à son avantage de l'épreuve — on l'appelle *sâlek*, réchappé — est soumis à une discipline traditionnelle d'ordre psychologique qui s'ajoute aux pratiques physiques. Le cheikh l'engage d'abord dans la voie purgative : il redira des milliers ou des millions de fois : « *Istaghfir oullah*, que Dieu me pardonne mes péchés ! » Son passé ainsi renié, avec le monde extérieur et toute attache sociale, il prend pour *dikr* ou formule à répéter un des noms d'Allah que lui suggère son directeur et qui est doué de vertus merveilleuses, par exemple, Allah le Vivant, l'Immuable. Quand il a suffisamment « travaillé » ce vocable, « il se trouve élevé au degré des gens du Secret caché » comme le dit Ibn Elhadjdj. C'est le premier stade. Pour le second, le cheikh lui indique : « Il n'y a de Dieu qu'Allah. » Et les voies s'ouvrent devant lui. Puis il lui suggère : « Le Roi, le Donneur » : et le voile se déchire ; et, derrière, il trouve l'assemblée des Amis (des Saints). Au troisième stade, il répète matin et soir, sans arrêt : « Celui qui a la grandeur et la générosité » et il s'élève alors dans son ascension jusqu'à l'assemblée que tiennent les Esprits et les Saints au Lotus de la Limite; dans le séjour de la Vérité, auprès du Roi Tout-puissant.

Le cycle de ses exercices spirituels est terminé. Il est *medjdoub*, c'est-à-dire arraché aux choses terrestres et attrait à la vie spirituelle. Mais l'arrachement (*djedba*) ne s'est pas opéré sans danger. L'excitation produite par les insomnies, les privations et la répétition forcenée du dikr a été telle que l'exercitant a dû être modéré. Le *hâl*, c'est-à-dire son état extatique ressemblait fort à la démence (*habel*). Son cheikh, dit-on, connaît des paroles d'incantation (*'azîma*), ignorées des autres mortels, qui l'empêchent de sombrer dans la folie et lui restituent sa personnalité humaine enrichie des facultés supranormales de la sainteté et de la prérogative d'assister aux assemblées des Saints terrestres et célestes.

En résumé, si nous dégageons bien la pensée des indigènes de la Mettidja, il y a trois sources principales de la sainteté: l'ascétisme, la grâce et la vertu, mais toutes trois prises avec des acceptions particulières au Maghreb. Les anachorètes ou *zohada* sont formés par les confréries religieuses. Celles-ci ont hérité d'une technique spéciale à cet effet. Naguère encore elles se vantaient de produire les saints en séries. Haëdo comptait deux cents de ces ermites autour d'Alger. Aujourd'hui, ils semblent rares, même dans les campagnes ; mais on peut reconnaître dans nos égreneurs de chapelets une forme atténuée des vieux ressasseurs de dikr. La tradition populaire donne naissance à une autre espèce de saints, confondus souvent sous le nom de fous sacrés. Elle fournit un moule où ils sont uniformément coulés, ou, plus explicitement, un type hagiologique sur lequel se modèlent certaines natures mythomanes et sur lequel leurs légendaires achèvent de les modeler. La plupart des santons qui foisonnent dans la Mettidja appartiennent à cette catégorie. Enfin, il est des saints d'un caractère moral, tel que nous l'entendons, et qui doivent leur canonisation à la reconnaissance de leurs coreligionnaires, surtout des gens instruits ; ce sont les grands hommes de l'Islam, en parti-

culier ses défenseurs par la plume ou l'épée. J'ai connu une époque où le raïs Hamidou jouissait d'une réputation édifiante de sainteté. De nos jours, « l'émir des polémistes musulmans », Chakib Arslan, et le héros de la Tripolitaine, Omar ben Elmokhtar, sont des candidats au titre d'*oualis* fortement appuyés par les journalistes arabes, l'un pour son activité politique et littéraire, l'autre pour le martyre qu'il a subi en combattant les Italiens.

Quelle que soit leur origine, les saints maghrebins sont surtout les hommes d'Allah (*ridjâl Allah*), les agents de Dieu. Ils font partie d'une immense corporation, invisible et toute puissante après Allah, appelée le Recours de l'Univers *Ghouts el 'âlem*. Leur organisation s'étendrait à toute la création ; il est question parfois, surtout dans les livres il est vrai, de groupements correspondants dans chacun des sept cieux ; mais, en général, il ne s'agit sous ce nom que de l'administration de notre monde. En revanche elle en embrasse toutes les parties : on distingue des Saints de la terre, de la mer, des régions atmosphériques et souterraines. On dit que chaque coin de terre a son *assâs* (gardien) et qu'il n'y a pas une zaouia de campagne qui ne soit sous la surveillance d'un administrateur occulte. Même les contrées des infidèles obéissent aux ordres d'un gouverneur qui est le délégué du comité des Saints, quoiqu'il rappelle un peu le génie conducteur que Platon assigne à chaque peuple et les Anges des nations qu'a connus notre moyen âge. Une hiérarchie sévère règne dans ce corps comme dans une armée. Les promotions s'y produisent automatiquement au fur et à mesure des vacances. Il se recrute lui-même, par voie de vote, parmi les prédestinés, scrupuleux observateurs de la loi musulmane.

Le premier grade de la sainte milice est celui des *nouqaba* (singulier *neqîb*, chef). Leur vertu essentielle est l'obéissance aveugle qui convient à des novices, auxquels Sidi Abdelqader Eldjilâni, le Sultan des Saints, a recom-

mandé : « Soyez dans les mains de votre cheikh comme le cadavre dans celles du laveur des morts » (cité par Ibn Elhadjdj, *Chomous el Anouar*, p. 54). Ils sont, dit-on, au nombre de trois cent soixante. Autant que les jours de l'année », dit Ibn Elhadjdj. Leur *dikr*, ou nom divin qu'ils répètent, est *Essalâm*, le salut. « C'est grâce à eux que descendent la bénédiction divine et les pluies et grâce à eux et au Prophète que les péchés sont pardonnés et qu'Allah couvre le coupable du voile de son indulgence. »

Les généreux, les *noudjaba* (sing. *nedjîb*) occupent le second degré. Ils continuent les exercices ascétiques. Leur oraison perpétuelle est *El ouhhâb* (Dieu donneur). Quand elle a produit en eux son effet, ils ne défendent plus seulement l'homme contre la sécheresse et les suites de ses fautes, mais ils lui prodiguent les bienfaits. Ils ont à leur service les Rouhanis (esprits) du ciel et les rois des génies de la terre. Ils nourrissent les affamés, guérissent les malades, consolent les affligés. Ils sont la source où viennent se rafraîchir les pèlerins et la pauvre humanité les suit et les harcèle de ses prières. Ils sont au nombre de 40 ou de 70.

Les *Akhiar* (Excellents) répètent le nom d'Allah *El'alîm* le Savant. Quand ils ont médité sur ce nom pendant des années, Allah leur découvre le monde apparent et le monde invisible. « S'ils prononcent *El Kâfi, El Moghenni* (le Suffisant, l'Enrichisseur) jusqu'à ce que l'état extatique les prenne, et que leurs *dikr* se soient mêlés avec leurs connaissances sensibles, ils voient les beautés secrètes de l'empire divin ; alors s'ils serrent dans leur main une poignée de terre, elle devient de l'or. »

Les *Boudala* (sing. *bedil* et dans la langue courante *Boudali*) les Changeants, doivent leur nom à ce qu'ils se succèdent les uns aux autres, changeant de poste perpétuellement : d'où le nom divin qu'ils répètent est *Elouarits* l'Héritier. Tel d'entre eux peut prendre trois

cents formes animales différentes et se montrer sous sa forme humaine en trois cents endroits divers. » Au protéisme et à la multiprésence ils ajoutent le déguisement. Ils se cachent souvent sous les haillons des *bouhali* ou fous sacrées dont on compte 99 espèces. « Parmi nous, a dit le chef de confrérie Abou l'Hassan Echchadouli, il y en a que l'on pourchasse à coups de pierres, d'autres qui vivent dans la compagnie des ivrognes, d'autres au milieu des guitares et des tambourins. Il en est qui ne sentent ni le froid ni le chaud. Il en est qui invectivent les gens et parlent par paraboles et énigmes, etc. » En réalité, ces déments sont des agents du gouvernement des Saints : sous le nom d'Ambulants (*Siâhin*) ils sillonnent toute la terre de leurs missions secrètes et sous celui de gardiens (*'assâs*), ils surveillent chaque contrée.

Les *Aqtab* (sing. *qotb* pôle) sont au nombre de sept, commandant aux sept climats. Ils doivent leur élévation à la répétition du nom divin El kebir (*le Grand*). Un homme quelconque qui redirait ce vocable sacré au milieu des austérités et dans les conditions fixées par les gens experts en matière d'hagiologie, et en spécifiant dans son esprit qu'il veut devenir le roi ou le chef de tel groupement, verrait ses vœux réalisés tôt ou tard. Le qotb qui, dans sa solitude, continue ses macérations en adoptant pour dikr les mots « Le Vivant, l'Immuable », entend des communications célestes et voit toutes les créatures se présenter à lui en disant : « Par ordre d'Allah, nous sommes à tes ordres. » Il passe alors à la dignité de *Qotb des Qotbs* et Allah ne répand plus que par son canal ses bienfaits sur l'humanité.

Les quatre *Outâd* (sing. *outed*, pilier) sont les détenteurs de la science universelle. Quand l'anachorète a redit le nom d'Allah *El qaddous*, le Saint, assez pour être pris de la transe qu'il provoque, il voit des lumières sortir de sa bouche, il entend le grincement du Calame divin sur le livre des destinées, il comprend la langue du

Monde supérieur (Ibn Elhadjdj). Les *Outâd* règnent sur les points cardinaux et sur les Esprits que la cosmologie ancienne y connaissait depuis les Egyptiens, et que nos sorciers blidéens nommaient encore récemment Niâl, le Maître du printemps et du Sud, Daniâl, celui de l'été et de l'Est, Asrâfil, celui de l'automne et du Nord, et Dîâiïl, celui de l'hiver et de l'Ouest.

Le plus haut échelon de la hiérarchie est occupé par le Grand Recours (*ghouts el 'adem*). Celui-ci puise ses qualités particulières dans la méditation et la répétition constante du nom d'Allah *Elmalik*, le Roi. Quand il a réfléchi sur ce mot dans les macérations pendant des années, « Dieu, dit Ibn Elhadjdj, lui fait comprendre le mystère de l'unité (humaine) et les chaînes de l'assistance mutuelle (p. 9). » On a rapproché cette figure singulière du soter des Gnostiques. Elle rappelle le roi théocratique responsable de Frazer. Disons que le Recours Suprême s'apparente au Sauveur du monde des Chrétiens. C'est un Christ dont la Passion se renouvelle journellement pour la rédemption de ses semblables, mais un Christ dont le rôle expiatoire va se déformant dans la mémoire populaire. Il habite d'ordinaire La Mecque, nombril du Monde. Il appartient à la race des Chérifs, il est du sang de Mahomet. « Seuls, dit-on, les descendants de Fathma et d'Ali (*Achrâf 'alaouiïn*) sont capables de supporter les austérités qu'impose la fonction de Ghouts. Il est l'anachorète intégral (*zâhid*), ne mange, ni ne boit, ni ne parle sinon pour remâcher un dikr. » Les formules saintes constituent toute sa nourriture. Il n'a pas de squelette : il plie ses bras et ses jambes dans tous les sens et son corps est si transparent qu'il marche au soleil sans jeter aucune ombre. Il ne s'attarde jamais longtemps dans sa glorieuse et pénible mission et il meurt promptement après son avènement, consumé par la flamme divine. »

Dans le royaume d'Allah, trois ghouts seulement ont

vécu dix-huit années : ce sont Aba Jazid el Bostami, Sidi Abdelkader Eldjilani et Sidi Ahmed ben Yousef de Miliana. Ils ne vivent que de six mois à un an dans leur dignité suprême : c'est qu'ils ne se trouvent séparés d'Allah que par une distance égale à l'épaisseur d'une feuille de papier fin et que la lumière (*nour*) divine les brûle. »

Telle est la forme qu'ont prise dans le folklore blidéen les vieux concepts de l'holocauste allumé par le feu du ciel et du demi-dieu se sacrifiant pour sauver le monde. Il n'est jamais question, que je sache, dans la vie cénobitique d'absorption en Dieu : l'union de l'âme humaine avec la divinité (*l'idjtima'*) n'est connue que dans les livres mystiques. Les ascètes dont nous parlons rappellent nos membres d'une association d'adoration perpétuelle ayant pour but d'attirer la mansuétude céleste sur le siècle. Seulement, la milice ascétique musulmane ne se contente pas de prier, elle agit par des moyens magico-religieux. « Elle va au-devant des épreuves qui descendent sur nous. » Elle les combat avec les armes mystérieuses des 99 noms d'Allah. En ressassant ces noms, elle s'assimile leurs vertus qui sont les attributs de Dieu ; elle en mêle la puissance spirituelle à ses connaissances sensibles ; elle les fait passer dans son sang, suivant des expressions fréquemment employées (voir Ibn Elhadjdj). Ainsi le Recours de l'Univers nous protège contre les sévérités de la divinité en lui opposant les différentes incarnations de son verbe.

A la différence du christianisme qui ne canonise ses saints qu'après leur mort et l'extinction de leur famille, l'Islam africain reconnaît, en principe, plus de puissance effective à ses oualis en chair et en os qu'à leurs dépouilles. On sait combien d'Européens se sont étonnés du culte que les Maghrebins rendent à leurs marabouts vivants. Aux yeux de certains indigènes, le saint est un dignitaire en fonctions, il joue un rôle actif dans le mon-

de, il remplit une mission; tant qu'il dispose de son corps, il a prise sur les choses terrestres ; paralysé dans sa tombe, il n'est plus qu'une âme douée de sensibilité et d'intelligence, mais privée d'activité. Comment s'emploierait-il pour les autres, quand il est incapable de préserver sa coubba de la ruine ou de l'inondation ? Le peuple reconnaît cette diminution de puissance thaumaturgique en distinguant les saints endormis « *naïmin* » des saints vivants (*haïïn*). Cependant sa vénération fait exception au moins pour certains. « Il y a, dit-on, quatre ouâlis dont la puissance administrative (*teçrîf*) est restée après leur mort telle que pendant leur vie : Sidi Abdelqâder Eldjîlâni, le cheikh *Errafâ'ï* (le fondateur de la confrérie de ce nom), Sidi Ahmed ben Yousef de Miliana et Moulâï Idris le Grand, enterré à Fez. Ils resteront dans l'exercice de leur emploi jusqu'à la venue de l'Heure, si l'on en croit les gens compétents ». Ainsi les lettrés tentaient un compromis entre l'opinion antimaraboutique, qui propageait déjà vers 1910 la réforme religieuse, et la vieille croyance populaire. Celle-ci étend à tous les saints le bénéfice de leur survie administrative. La mort ne leur ôte rien de leur puissance. Dans la communauté des saints musulmans l'église triomphante se confond avec l'église militante, ou plutôt, les membres de la communauté entière restent en service tant qu'ils ne sombrent pas dans l'oubli. Et à la troupe des parvenus du dikr que l'on évalue à quatre mille, ou à trois cent cinquante, selon les milieux, augmentée des favorisés de la grâce du ciel et des héros de vertu s'ajoute la foule innombrable des ouâlis d'autrefois qui ont surnagé dans le souvenir, *Africa sanctorum plena*, disaient les anciens. « Notre siècle est le siècle des saints » disent les autochtones, « *zemannâ hâda zeman élaoulia* ».

Le chef incontesté de ces légions de surhommes est Sidi Abdelcader Eldjilani. Il suffit d'avoir parcouru

l'Algérie (et, dit-on, tous les pays musulmans sont dans le même cas) pour l'avoir entendu proclamer le Sultan des Saints par tous les mendiants. Il est le Recours des gens en danger ou en peine qui s'écrient : « Ah ! Sidi Abdelcader ! » en toute occasion. Il remplace le Ghouts dans sa surveillance générale, quoique le corps du Ghouts suprême soit composé uniquement d'yeux juxtaposés toujours ouverts. Enfin, protecteur des collectivités comme des particuliers, il fait le guet sur tous les sommets. Les légendaires racontent comment il essaye d'en relever les sentinelles anciennes, derniers survivants des vieux cultes, « A la pointe de l'Ouarensenis, Sidi A'mar priait dans sa caverne quand il vit descendre du ciel une coubba et Sidi Abdelcader s'y installer. « Elle est sur mon territoire, lui dit Sidi A'mar, donc elle est à moi ! » Ils se changèrent en aigles, et, partant d'une hauteur voisine, ils volèrent vers la coubba. Ce fut Sidi A'mar qui y entra le premier. Il est resté ainsi le propriétaire d'une chapelle qu'il n'a pas construite. »

Des légendes de ce genre prouvent que les maghrebins se souviennent fort bien que Djilâni est étranger ; ils lui savent gré de représenter la pensée islamique et même panislamique.

D'autres traits de sa physionomie ont servi à son succès. Il a paru le saint le plus sympathique et le plus miraculeux de l'hagiologie musulmane. Peut-être doit-il sa suprématie à ce que sa confrérie fut, paraît-il, la première à moraliser le pays. On en donne aussi une explication psychologique : sa doctrine est la plus largement humaine ; il a été le cœur le plus compatissant aux souffrances de tous. Mais la raison qui lui attache la dévotion des Maghrebins c'est qu'ils voient en lui le thaumaturge par excellence. Nul ne s'est mieux assimilé les vertus d'énergie pratique contenues dans le nom d'Allah : l'Empoigneur *élqâbid*. Celui qui pendant des années a pratiqué ce nom sublime selon les lois de l'ascèse voit

s'écarter enfin le voile : un ange lui présente un trône auquel est attaché le rang d'Homme de la poigne *ahl élqebd*. Quand on s'y est assis un seul instant on se trouve doué du pouvoir de dompter les forces naturelles. « C'est ainsi que lorsque le chérif hosséïnite Sidi Abdelqader él Djilânînî se sentit inondé des flots de lumières que rayonne le *qebd*, il manifesta sa puissance en ressuscitant un cheval. Il a lui-même laissé entendre dans un poème le rang prééminent qu'il occupait parmi les saints de son temps : « Si j'exerce, a-t-il dit, mon secret (ma puissance occulte) sur des montagnes, celles-ci s'aplatissent et se cachent parmi les autres ; si je l'exerce sur des mers, elles se changent en abîmes où se perdent leurs eaux ; si je l'exerce sur un cadavre, le mort se dresse par la grâce d'Allah et accourt vers moi » (cité par Ibn Elhadjdj, *Chom. elan*, p. 16). En résumé, l'idée que les Blidéens se font du Sultan des Saints est celle d'une sorte de demi-dieu protecteur, d'un grand magicien à la puissance presque divine, veillant sur l'Islam en général et secourant les musulmans en danger ou dans le dénuement.

Grand chef ou simple officier, tous ont des insignes de leur rang dans la sainte milice. Ce sont des stigmates, des excroissances, voire des tatouages dans les milieux moins islamisés. Un *ghouts* portera sur les bras sept marques (*rechmâ*) semblables à des lentilles ou des grains de beauté (*châmât*). Sidi 'Abdallah de Blida est surnommé le saint aux sept foulements *Bou sba' 'afsât*. Apparaissant en songe à l'un de ses fidèles il lui montra son dos creusé de sept fossettes, lui expliquant que c'étaient autant de coups de talon que ses maîtres lui avaient imprimés dans la chair à la façon dont les moqaddem de confréries apposent leurs cachets sur les certificats qu'ils délivrent aux *Khouans*. Il devait la première empreinte à son cheikh d'exercices spirituels, la seconde à Sidi Ahmed ben Yousef, quand il lui avait

permis d'entrer dans la voie de l'errance sacrée (*siâha*) ; la troisième à Sidi 'Abdelqader quand il l'introduisit dans le Divan des Saints... la dernière à Notre Seigneur Mahomet, qui avait voulu lui laisser un souvenir et une preuve de l'entrevue qu'il lui avait accordée. Il gardait gravé sur sa peau son *cursus honorum*.

D'après un tableau explicatif de ces signes que j'ai sous les yeux, et qui présente la hiérarchie mystique dans un ordre différent de celui qui a été donné ci-dessus, ce qui est fréquent, les *outâd*, qui occupent le plus haut échelon, présentent sept mille soixante-trois *noqtât* ou points de pigmentation cutanée ; les *ghouts* six mille soixante ; les *qotb* cinq mille cinquante ; les *çollah* (les *khiar*) quatre mille trente-cinq ; les *Abdal* trois mille trente ; les *nouqoba* deux mille vingt-cinq ; les *noudjaba* deux mille vingt-trois et les *Boudala* mille deux cents. Les *Déroucha* n'en auraient qu'un. Sidi Abdelqader Eldjilani en compte sept mille soixante et trois. Ahmed el Kebir de Blida, quarante, Ahmed ben Yousef de Miliana, cinquante, Bou Medien de Tlemcen. cent, etc. Sidi Mohamed ben 'Aïssa de Méquinez en a quatre-vingt-dix-neuf, comme l'ange Gabriel l'a prédit à son père avant la naissance de son glorieux fils. Il est évident que la partialité n'est pas sans influence sur la distribution de ces insignes, comme d'ailleurs des dignités qu'elles représentent.

Sidi Ahmed el Kebir a été ponctué au biceps, le jour où il a fait jaillir la source de l'Anceur qui alimente Blida. Sidi Etstsa'âlbi, patron d'Alger, a été ponctué sur la langue parce qu'il a commenté le Coran ; Sidi 'Aïssa, sur le corps entier parce qu'il a dormi au milieu des serpents, des scorpions et toutes autres bêtes venimeuses; Sidi Abdelkader dans la paume de sa main, parce qu'il y tient l'univers entier, dont il est sultan comme des saints.

Comment sont produites ces éphélides à la fois soma-

tiques et mystiques ? On dit que lorsque les *aqtab* et les *outâd* se montent à l'état extatique par le *djebd* (danse sacrée), une houri descend du paradis tenant à la main un aspersoir d'or rempli d'eau du *kaoutser* et qu'elle les en arrose, comme on fait dans les fêtes. On dit aussi que lorsque Notre Seigneur Mahomet, l'imam Alî, ses fils Hasan et Hoséïn, et la Sida Fathma ont fait leurs ablutions, ils répandent l'eau qui leur reste sur les saints qui sont de leur descendance et que ceux qui doivent leur sainteté à leurs œuvres reçoivent de la faveur divine des imitations de ces signes de reconnaissance. Autre version : le sang d'Hosséïn a été recueilli par les anges et conservé au ciel ; il sert à l'aspersion des saints de naissance ou de mérite. D'après d'autres, quand les saints sont consacrés ghouts, outad, etc., ils comparaissent dans l'Assemblée de la Sainteté *hadrat élqods*, où siège invisible la divinité ; tel est l'éclat de la lumière divine que chacun des regards qu'elle jette sur le récipiendaire laisse sur sa peau une trace de brûlure. Enfin, ces marques se produisent sur le corps des grands mystiques « à cause de la force de l'amour qu'ils éprouvent pour leur Maître divin », ce qui est arrivé au saint Aba Yézid El bastâmi (mort en 261 de l'hégire), quand il eut converti des milliers de chrétiens et de prêtres qu'il avait harangués dans une église. »

D'après une autre théorie, le nombre de ces brisques hagiologiques est en relation avec celui des personnalités secrètes qui composent la personnalité apparente du saint. On croit dans certains milieux traditionalistes à l'existence d'une catégorie de génies *Rouhani* ou Esprits célestes qui ont pour fonction de multiplier les forces psychiques des oualis. On les décrit comme des ombres (*khiâl*), mais ayant une âme (*rouh*) à l'image de l homme. « Le jour où un ermite a atteint le rang d'ouali, un de ces rouhanis vient le trouver et lui dit : « Voilà ton travail achevé : je vais t'endosser (*nelbsek*).

— Endosse-moi ! » lui répond l'autre. Alors il se glisse dans le corps de l'ouali entre ses os et sa chair. Quelque temps après, un autre se présente. « Je vais t'endosser ? » Si l'ouali se sent la force de le porter, il accepte ; sinon, il lui dit : « C'est assez ! » Il y a des gens qui deviennent fous dès l'entrée en eux du premier Génie-Rouhani et perdent toute la sainteté qu'ils avaient acquise. D'autres saints en revêtent des centaines. Sidi El Kebir en porte trois cent quatre-vingts superposés en lui. Celui qui dépasse tous les saints par le nombre de ses Rouhanis, c'est Sidi Abdelqader qui s'en est assimilé un nombre incalculable. »

L'informateur blidéen qui nous a fourni ces renseignements a négligé d'identifier cette espèce de Rouhani ; mais nous les connaissons. Dans notre chapitre VI du livre sur l'Enfance (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1926, n° 105) nous avons démontré que chaque partie du Coran, presque chaque mot et, en tout cas, chaque nom d'Allah sont « servis » par un ou plusieurs esclaves-génies, portant le nom consacré de Rouhani et personnifiant l'attribut divin ou la puissance supra-humaine dont le texte exprime l'idée. D'autre part nous avons signalé chez l'aspirant à la sainteté un procédé unique pour acquérir de nouvelles facultés en s'élevant à de nouveaux grades : il répète les noms sacrés d'Allah jusqu'à ce que le sens surnaturel dont ils regorgent s'amalgame à l'essence de son esprit et « se mêle à son sang ». Le résultat de cette méthode c'est que l'exercitant, dont la suggestibilité hystérique est surexcitée par la discipline érémétique et l'affolement du dikr, en arrive à se persuader qu'il s'assimile les qualités et perfections divines qu'il ressasse et qu'elles entrent effectivement en lui sous la forme d'esprits envahissant son organisme et s'y établissant à demeure. Cette technique se retrouve dans tous les ordres mystiques : elle répond donc à une conception générale de la sainteté. Les saints

par hérédité, par faveur spéciale ou par mérite personnel, sont considérés comme ayant réalisé leur condition surnaturelle grâce à un avatar du même genre, de sorte que finalement tous les saints maghrebins sont des possédés de la divinité, des incarnations du verbe d'Allah révélé dans le Livre Saint.

Leur rôle découle de leur psychologie. Ils sont les agents d'exécution de Dieu sur la terre. Allah, en effet, est le seul principe actif : il est Celui qui fait (*el fa''âl*) : il ordonne et les incarnations de ses attributs réalisent. L'histoire ne relate que les volontés divines accomplies par les saints et l'administration de chaque pays n'est qu'en apparence entre d'autres mains que les leurs. Toute la terre d'Allah (*Arḍ Allah*), son royaume terrestre (*molk*), est divisée en circonscriptions (*outen*) à la tête de chacune desquelles se trouve un seigneur (*moula*). Le moula a sous ses ordres des *'assâs* ou surveillants chargés des subdivisions de l'outen et il dépend lui-même d'un *ouâli* supérieur (gouverneur et saint portent le même nom), commandant à plusieurs outen. Ces trois degrés de la hiérarchie mystique se trouvent entre eux dans les mêmes relations que chez nous les maires, sous-préfets et préfets ou encore les caïds, les hakems et les aghas dans l'administration turque. La Mettidja se trouve partagée entre Sidi Ali Embarek, moula de Coléa, Sidi Ahmed el Kebir, moula de Blida, Sidi Elghobrini, moula de Cherchell, et Sidi el Berkani, moula de Médéa. Ces seigneurs ont la haute main sur les nombreux santons locaux de leur territoire (*hokm*). A leur tour, ils obéissent à Sidi Abderrahman Etstsa'âlbi, moula de la capitale, patron d'Alger. Il semble que l'autorité d'Etstsa'albi s'arrête au pied du Zaccar, aux frontières du Titteri, lequel est l'apanage de Sidi Ahmed ben Yousef, moula de Miliana, jusqu'au domaine du moula de Tlemcen, Sidi bou Medien. La mémoire populaire conserve sur ce point un vague souvenir des anciennes divisions

de la Régence, grâce aux hymnes souvent plus que centenaires que la piété des pèlerins a voués aux grands oualis.

Quoique intervenant dans toutes les affaires, le gouvernement des Saints est occulte. Ceux-ci se cachent à nous de diverses façons. Les chefs sont des morts, purs esprits dont l'influence est aussi obscure que l'empire du passé sur le présent, qu'ils perpétuent. Ceux qui sont vivants s'ignorent eux-mêmes, souvent, et sont inconnus des autres, sauf des affiliés qui reçoivent, en même temps que leur initiation, le *zeman rdjâl élghîb*, la liste des Hommes du mystère. Quand ils se montrent, ils sont métamorphosés en pigeons, aigles ou lions ; ou ils se masquent de leur voile de tête comme les Touaregs. Ils parlent par énigmes pour déguiser même leurs pensées. Itinérants en mission (*soïïâf*), ce sont des vagabonds sordides ; fonctionnaires à leur poste (*'assâssîn*), ils affectent la folie. Ils recherchent les accoutrements les plus vils. Un mendiant européen entre dans un café ; un indigène se lève et lui donne une pièce. « Penses-tu, lui disent les autres, qu'Allah te tiendra compte de cette aumône ? — On ne sait jamais, répond-il, qui se cache sous l'apparence d'un pauvre ! » Ils aiment à coiffer le sombrero du défricheur et du charbonnier espagnol, le mécréant le plus misérable de la colonie. Humilité ironique ! Le Sultan des Saints qui dispose de tous les trésors du monde est appelé l'Homme aux haillons (*Bou derbâla*) et tous les dignitaires de son administration « croiraient se dégrader s'ils perdaient un pou ». L'imagination populaire se complaît dans cette antithèse malicieuse : elle oppose l'abjection apparente des vrais maîtres du monde au luxe orgueilleux qu'étale le pouvoir illusoire de l'étranger.

Nos protées maghrebins ont pourtant une tenue réglementaire qui leur est imposée par leur tâche : ils copient, dans leur uniforme et même leur figure, les offi-

ciels français, dont ils remplissent en réalité les fonctions, étant, en même temps que leurs doubles hiératiques, leurs tout puissants suggestionneurs. Du temps des bureaux arabes, le patron de Blida, Ahmed élkbîr, comme le rapportaient naguère les vieilles légendes, apparaissait sous les traits du général Yousof dont il brandissait la terrible cravache, rappelant ainsi aux musulmans le nerf de bœuf du calife Omar. Vers 1900, il avait quitté le shako pour le képi brodé d'or. On l'a vu une nuit de tempête, sur la berge de son oued, discuter avec d'autres personnages mystérieux, qu'il nommait Ahmed ben Yousef de Miliana et Etstsâ'albi d'Alger, sur l'opportunité de déchaîner les flots de son torrent sur sa ville impie : tous trois portaient les étoiles de généraux français. Le Maître d'Alger, Etstsâ'albi endosse, paraît-il, volontiers l'habit chamarré du gouverneur de l'Algérie. Quand un Blidéen avait rêvé du maire Mauguin, il ne doutait pas qu'il avait été visité par Sidi Ahmed élkbir, le moula de sa ville. J'ai raconté dans mon livre sur les *Coutumes, institutions et croyances* (p. 188) comment un serviteur du saint Berreqqâ', passant en conseil de guerre, reconnut son cher maître en personne dans le président du tribunal qui le jugeait. Combien d'acquittés vont faire un sacrifice de reconnaissance au sanctuaire du protecteur de leur tribu ? « Vous autres, Français, me disait un indigène, vous vous figurez gouverner le pays. Malgré votre conquête, nous sommes restés sous la juridiction de nos saints. » Le Maghreb a-t-il reconnu jamais d'autre autorité que celle de ses magistrats spirituels ? En tout cas, il se plaît à représenter nos fonctionnaires comme supplantés par ses santons locaux à la façon dont Sosie l'était par le dieu Mercure dans la comédie ; et il lui semble supporter plus allègrement son joug parce qu'il veut en nier la réalité.

Il attribue à ses saints non seulement le pouvoir exécutif et judiciaire, mais le pouvoir délibératif, trois

ordres de choses, d'ailleurs, entre lesquelles il ne distingue pas. Ce n'est pas le Parlement français, ce ne sont pas les Délégations financières d'Alger qui ont la haute main sur ses destinées : elles dépendent du Divan des Saints (*diouân eççalihin* ou *elaoulia*). Cette assemblée personnifie à ses yeux la Providence divine. Elle règle les questions d'intérêt privé et public, les plus minimes comme les plus générales.

Beaucoup de femmes dans la Mettidja emploient cet apophtegme : « Les saints concluent les mariages de leurs serviteurs », en même temps que cet autre : « Les mariages se décident dans le ciel avant de s'accomplir sur la terre » ; et, d'autre part, elles vous raconteront les détails de la séance orageuse où les Saints du Maghreb ont fini par s'accorder sur la nécessité d'ouvrir le pays aux Français. La croyance au Divan des Saints domine leur vie familiale et leurs annales légendaires. Laissant de côté ce qu'il y a de trop particulier dans les naïfs documents que nous avons réunis sur ce sujet, nous traduirons seulement trois fragments de récits folkloriques blidéens ayant trait à l'hagiologie et à l'histoire internationale.

Comment Sidi Ahmed el Kbir devint le patron de Blida. — Des oulémas de pur sang blidéen racontent que Sidi Elkbîr était originaire de Fez. Apprenti teinturier, à 12 ans, il reçut une gifle de son patron, qui était juif. Il s'enfuit. Un mendiant lui fit quitter ses habits, le revêtit d'une haire tissée d'épines et l'introduisit, la nuit venue, dans une assemblée de graves personnages qui se tenait dans le lit de l'oued Fez. « Me reconnaissez-vous ? dit le mendiant. — Tu es notre chef, Sidi Abdelcader. — Hé bien ! je vous amène un descendant du Prophète, dont le nom figure dans le registre (*zmâm*) des Saints. — Qu'il ait donc la faculté de se transformer en lion ! » Là-dessus on lui fit fermer les

yeux et il les rouvrit à la Mecque. Il passa son stade d'errance sacrée (*sîâha*) dans cette ville et y produisit tant de prodiges que le Sultan le fit appeler à Stamboul. Ce sultan était lui-même un Saint. Dans le troisième tiers de la nuit, la chambre qu'occupait Ahmed fut envahie par une nuée de pigeons qui se changèrent en autant de saints. « Nous te confions, lui dirent-ils, la garde de Çaka (ancien nom de l'oued El Kebir à Blida). Nous allons t'armer de l'Epée du tranchement (*sîf élqet'*) et te coiffer de la couronne de la Sainteté (*tâdj élouïlâïa*). » Il fut alors couronné avec le cérémonial royal. La nomination d'Ahmed, confirmée dans une assemblée régionale tenue dans la chapelle d'Etstsa'albi, à Alger, doit encore être ratifiée dans l'assemblée œcuménique de la Sainteté (*Elqods*). « On raconte que les Saints tiennent leurs assemblées dans les sept cieux et les sept terres. L'assemblée d'élqods se tient au troisième ciel d'après quelques-uns et au septième d'après d'autres. Ahmed y comparut en état de *djedb* ou ravissement extatique. « Descendant de la Vierge (*batoul = Fathma*) Ahmed, patron de Çâkâ, lui dit le Sultan des Saints, nous t'avons nommé 'assâs de Blida, dans le fief (*hokm*) d'Etstsa'albi. — J'agrée, répondit Ahmed, tout ce que décident les Pôles et les Recours ! » Et tous, les mains ouvertes vers le ciel, formulèrent leurs vœux. « Je le revêts, dit Etstsa'albi, de la Chemise de la Perfection (*gamiçt élkamal*). — Pour moi, dit Eldjilani, je l'investis du Caftan (robe des grands dignitaires) ; je lui fais don d'une jument blanche (symbole de puissance) et lui accorde la prérogative de voir et d'entretenir son ancêtre, le Prophète de Dieu.» Alors, le Rideau qui cache aux hommes les mystères divins, le *Hadjâb élkechf*, fut tiré devant lui et il put lire dans le Livre des destins (*louh élmahfoud*). » Recueilli à Blida, 1907.

Pourquoi Charles Quint n'a pas conquis Alger. — On dit que les Espagnols purent bien entrer dans la darse,

mais ne purent opérer leur descente. Ce fut El Badrani qui s'opposa à leur débarquement. Les Ghouts avaient décidé de livrer le pays à l'Espagne, mais avaient négligé de prendre là-dessus l'avis d'El Badrani, sous prétexte qu'il n'était que *qotb*. Quand il apprit que la flotte chrétienne avait mouillé, il sortit de Blida, dit à son khedim de fermer les yeux, et, soudain, il se trouva, avec lui, dans le sanctuaire d'Etṣtsa'âlbi ; et les saints affluèrent sous forme de pigeons. « Comment ! leur dit El Badrani, vous avez engagé le sort de ce pays sans me consulter ? — Eh ! sans doute, nous l'avons donné et n'avons pas attendu tes conseils ! » La séance ayant été levée, El Badrani, vexé, se mit à choquer ses pieds l'un contre l'autre, et chaque fois qu'il les entrechoquait, deux vaisseaux espagnols entraient en collision. Il en coula ainsi un certain nombre et les autres prirent la fuite. El Badrani rentra à Blida, mais il mourut à peine arrivé. Les vieux Blidéens disent qu'il fut tué par les Ghouts, parce que ceux-ci poignardent leurs subordonnés qui osent entrer en lutte avec eux. » Recueilli à Blida, 1910.

On reconnaît le rôle que Devoulx, dans ses *Edifices religieux* (p. 171, 205 et 240) attribue à Ouali Dada, Sidi Beteka et Sidi Bou Guedour, dans le désastre que subit l'envahisseur. Ces légendes sont fort anciennes, car elles sont signalées comme ayant eu cours dès l'époque de Charles Quint à Alger, dans le livre *de Magia* de Antoni de Haen (*Ratio medendi*, tome VIII, Paris, Didot, 1778). Notre texte y signale, en sus de l'action politique individuelle du saint, la fonction générale du Divan des Saints dont il n'est fait mention ni dans Devoulx ni dans Haen.

Comment les Français furent autorisés par les Saints à entrer en Algérie. — « Quelque temps avant l'entrée des Français à Alger, les Saints du Maghreb tinrent une

assemblée à laquelle assistèrent trois cent soixante-quatre oualis. Trois cent soixante déclarèrent : « Nous allons introduire le Français dans ce pays. » Quatre seulement s'y opposèrent. Le Ghouts leur demanda pourquoi. Le premier répondit : « Nous craignons que le sang (étranger) se mêle au sang (musulman) ». — Le second dit : « Les chérifs en arriveront à boire du vin. » — Le troisième dit : « Les liens de la pudeur seront enlevés et la foi diminuera ». — Le quatrième dit : « L'enfant s'affranchira au point d'en venir à plaider contre son père, loin de le respecter. » Le Ghouts dit alors : « Par Allah ! nous le faisons entrer et nous le rendons maître du pays depuis *Ta* jusqu'à *Ta.* » Il voulait dire que la domination française s'étendrait de la Tripolitaine à Tanger et en même temps qu'elle durerait du treizième siècle (*tletâch*) au quatorzième (*reba'tach*). Depuis cette assemblée, l'on a vu, pendant des années, les ghouts servir de guides aux armées de la France à travers le Maghreb jusqu'à ce que le Roumi l'eût conquis dans toute son étendue. »

J'ai publié dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* (1910), sous le titre de « L'œuvre de la France en Algérie jugée par les Indigènes », un long développement de ce thème, qui était devenu à cette époque dans les habitudes de la Mettidja, le canevas général sur lequel l'imagination populaire brodait les critiques et plus rarement les éloges que lui inspirait la politique française. Pendant la Grande Guerre, le Divan des Saints fut le champ clos où s'affrontaient les partisans des deux groupes belligérants et où se décidait le sort des batailles avant qu'elles fussent livrées. Depuis, nous l'avons vu descendre du monde hagiologique dans le monde concret de la politique : on parle d'un comité secret, résidant dans des lieux « où jamais pieds européens ne pénétreront » et dirigeant souverainement les affaires de l'Islam. En 1922, l'émir Khaled El Achemi

en aurait fait la confidence à un publiciste du journal italien *La Nazione* (voir l'*Echo d'Alger* du 27 juin 1922); les « grands chefs silencieux », qu'il ne connaît pas lui-même et dont il n'est qu'un instrument, invisibles, renseignés, obéis, paraissent dans l'esprit des masses, conçus à la manière des ghouts et des aqtab.

A partir de cette époque, ceux-ci se font chair et le peuple croyant reconnaît sans étonnement des avatars de son vieux Divan des Saints dans toutes les assemblées qui prennent en main les intérêts des musulmans : en 1930, dans les congrès des Sociétés savantes réunies à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, comme je l'ai signalé dans les notes de « l'Entrée des Français à Alger » (*Revue Africaine*, 3e et 4e trimestres 1930) ; en 1931, dans la *Djemaiet éloulema eldjazaïriin*, le Conseil des oulémas algériens, qui s'investit de la gestion des intérêts matériels et moraux de la société musulmane algérienne ; puis, dans le *Moutemer ellogha ou el adâb ou el fonoun él'arabia*, le Congrès de la langue, de la littérature et des arts arabes, à Tunis, qui se donne comme programme de ranimer et propager la vie intellectuelle dans l'Afrique du Nord ; enfin, toujours en 1931, dans le *Moutemer elislami bélqods*, le Congrès islamique de Jérusalem, sorte de Concile œcuménique dont le but avoué était de former le front unique panislamique contre les empiètements de l'Occident. La vieille superstition du Divan des Saints aura servi à l'incubation d'institutions politiques nouvelles sous les auspices desquelles l'Islam espère se régénérer.

(*A suivre.*)

J. DESPARMET.

Comptes rendus

GRAHAM H. STUART. — *The international city of Tanger.* Stanford University Press. (California), XII, 323 pp., in-8°, Index. Bibliographie. — Appendice (Convention du 18 décembre 1923 (texte anglais). Protocole final de la conférence de 1927 (texte anglais). Textes et documents divers).

Bien qu'il ait paru depuis plusieurs années, le livre de M. Graham H. Stuart est toujours d'actualité comme le sujet même auquel il se rapporte et mérite à ce titre de retenir l'attention des historiens autant que celle des juristes. L'auteur a compris, en effet, et s'efforce de montrer que l'organisation si particulière de Tanger est en connexion étroite avec les événements dont le Maroc a été le théâtre au début du XX[e] siècle et l'évolution même de la politique européenne depuis la fin de la grande guerre. Son exposé clair et précis repose sur une information copieuse et variée : ouvrages imprimés, documents diplomatiques, renseignements fournis par les représentants à Tanger des puissances intéressées, Angleterre, France, Espagne, Italie, Etats-Unis.

La question de Tanger ne se pose, à proprement parler, qu'au moment où s'ouvre la crise marocaine. Aussi M. G. H. S., a-t-il pu se contenter, pour la période antérieure — des origines à la fin du XIX[e] siècle — d'une esquisse assez sommaire. Il en dégage pourtant quelques données importantes : d'une part, la volonté bien arrêtée de l'Angleterre de ne pas tolérer l'installation d'une puissance européenne en face de Gibraltar ; d'autre part, la constitution à Tanger, par suite de la présence en cette ville du corps diplomatique et d'une colonie européenne assez nombreuse, d'organismes d'intérêt général, telle, la commission d'hygiène, embryon d'une organisation internationale.

Cette situation de fait dut être prise en considération, lorsque la France entreprit de régler, par des accords avec l'Angleterre et l'Espagne, le sort de l'empire chérifien. Envisagée dans le projet d'accord franco-espagnol de 1902, l'inter-

nationalisation de Tanger est prévue par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 et par l'accord franco-espagnol du 3 octobre 1904. Aucune mesure toutefois ne fut prise pour la réaliser dans la pratique et la conférence d'Algésiras elle-même, si elle règle l'organisation de la police à Tanger, ne modifie pas autrement l'état de choses antérieur. La question n'est sérieusement abordée qu'après l'établissement du protectorat français par le traité du 30 mars 1912. Ce traité spécifie que Tanger conservera « le caractère spécial qui lui a été reconnu et qui devra en déterminer l'organisation ». L'accord franco-espagnol du 27 novembre 1912 stipule (art. 7) que « Tanger et ses environs formeront une zone spéciale, dont l'organisation sera réglée ultérieurement ».

Préconisée par l'Angleterre, soucieuse de sauvegarder la liberté de la navigation dans le détroit, l'idée d'une organisation internationale est adoptée, malgré les répugnances de l'Espagne qui n'admettait par l'identité des deux termes « spécial et international ». L'élaboration d'un statut applicable à la zone ainsi soustraite au contrôle de la France et de l'Espagne fut fort laborieuse. Les travaux d'une commission technique désignée à cet effet, aboutirent pourtant au projet du 5 novembre 1914, dont M. G. H. S. donne le texte jusqu'à présent inédit (appendice IV), et dont les dispositions principales devaient être reproduites dans les projets ultérieurs.

L'exécution de ce plan fut retardée par la guerre (1914-1918), puis, lorsque celle-ci fut terminée, par la difficulté de concilier les thèses espagnole, anglaise et française. Il ne fallut pas moins de quatre années de négociations et de trois conférences (Cannes, Londres, Paris), pour amener les trois puissances intéressées à signer la convention du 18 décembre 1923. La ratification de cet instrument diplomatique par les puissances signataires de l'acte d'Algésiras ne fut pas obtenue sans peine. Trois d'entre elles, le Portugal, les Etats-Unis et l'Italie refusèrent même d'y adhérer. Conforme dans les grandes lignes au projet de 1914, le statut dotait la zone de Tanger, laissée sous la souveraineté du sultan représenté par un « mendoub », d'une autonomie législative et administrative très étendue, dont les rouages principaux étaient une assemblée internationale, un comité de contrôle formé par les consuls, une cour de justice destinée à remplacer les tribunaux consulaires.

Mis en vigueur le 1er juin 1925, ce statut se révéla si imparfait que la nécessité apparut de le réviser. De là des intrigues fort compliquées où l'Italie et l'Espagne jouent le rôle principal. Les modifications demandées par l'Espagne furent rejetées par la conférence de Paris (7 février-11 août 1927), mais l'intervention de M. Chamberlain avec lequel Primo de Rivera avait eu une entrevue à Majorque, amena la reprise des négociations entre l'ambassadeur espagnol à Paris et le quai d'Orsay. Ces pourparlers aboutirent à l'arrangement du 3 mars 1928, donnant sur quelques points satisfaction à l'Espagne et invitant l'Angleterre et l'Italie à se faire représenter à une conférence où seraient examinées les conditions mises par l'Italie à l'acceptation du statut. Réunie à Paris, le 20 mars 1928, cette conférence accepta 10 sur 12 des demandes italiennes. L'introduction de trois Italiens dans l'assemblée législative, la désignation d'un juge et d'un secrétaire du tribunal mixte, celle d'un administrateur adjoint chargé de la direction des services judiciaires, le choix du consul général dans le personnel du service diplomatique, assuraient à l'Italie des avantages et une situation égaux à ceux de la Grande-Bretagne à Tanger. C'était un succès incontestable de la politique mussolinienne.

Signé à Paris, le 25 juillet 1928, l'accord fut soumis à la ratification des puissances signataires de l'acte d'Algésiras. Toutes y adhérèrent à l'exception des Etats-Unis. Le nouveau statut modifiait, en somme, dans le sens d'une internationalisation plus complète, l'organisation antérieure. Accueilli avec satisfaction par l'Italie et l'Angleterre, avec réserve par l'Espagne, il suscita les critiques des Européens de Tanger, qui reprochèrent aux négociateurs d'avoir sacrifié les considérations économiques aux considérations politiques et de leur imposer de lourdes charges financières. Mais l'organisation actuelle, à l'analyse minutieuse de laquelle M. G. H. S. consacre les trois derniers chapitres de son ouvrage, doit être considérée comme un compromis entre les intérêts divergents et ne saurait à ce titre avoir un caractère définitif et immuable.

GEORGES YVER.

Le peuplement français de l'Algérie, par BUGEAUD (d'après les écrits et discours du Maréchal). Editions du Comité Bugeaud (Tunis). Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniale. Paris, in-8°, 210 pages, s. d.

En publiant ce volume, le comité Bugeaud s'est proposé non seulement de rendre justice à la mémoire du véritable fondateur de l'empire nord-africain de la France, mais encore de rappeler à l'attention du public les principes dont l'oubli ou la méconnaissance risquent de compromettre le succès de la colonisation. Ces principes, tels qu'ils se dégagent des écrits et des discours du Maréchal, sont les suivants : « Nécessité de la colonisation pour garder la conquête et libérer peu à peu l'armée ; peuplement par l'établissement de paysans, petits propriétaires ; intervention indispensable de l'Etat ; avantages de la colonisation militaire considérée comme le système le plus propre à assurer la sécurité, à permettre l'exécution des travaux d'intérêt général, et aussi comme le plus économique, quel qu'en soit le prix ; enfin marche parallèle de la colonisation indigène et de la colonisation européenne. Les copieux extraits des brochures, discours, proclamations, circulaires, donnés par les éditeurs, permettront au lecteur de se faire une idée très précise des conceptions de Bugeaud, et les dispenseront de recourir à des publications qu'il n'est pas toujours facile de se procurer. Les historiens regretteront de ne pas trouver une bibliographie complète des écrits et des discours du Maréchal.

GEORGES YVER.

Pierre GRANCHAMP. — *Documents relatifs à la Révolution de 1864 en Tunisie.* — Documents publiés sous les auspices de la Résidence générale de France à Tunis), Tunis 1935. (Imprimerie Alassio). 2 vol., in-8°.

Le mot de « révolution », s'il n'était consacré par la tradition locale, serait peut-être excessif pour désigner les troubles qui se produisirent dans la Régence de Tunis en 1864 et se prolongèrent pendant plus d'un an. Ils ne diffèrent pas essentiellement, en effet, des mouvements du même genre qui, à diverses reprises, éclatèrent dans ce pays. « Ce fut, écrit M. G..., le soulèvement normal en pays bédouin, c'est-à-dire

la révolte contre le gouvernement qui exige des impôts et qui est trop faible pour les percevoir par la force... Point de directives générales, point d'organisation... mais anarchie et, à la faveur de celle-ci, lutte entre tribus, entre fractions, entre douars, entre particuliers. A la première réaction un peu vive du gouvernement, au premier revers qu'ils subissent, les fiers révoltés de la veille deviennent, jusqu'à la prochaine rébellion, les hommes les plus soumis ». L'insurrection de 1864 présente toutefois cette particularité d'avoir attiré l'attention des puissances européennes ayant des intérêts importants dans la Régence : la France, l'Angleterre et l'Italie.

L'insurrection eut pour cause le mécontentement provoqué chez les indigènes par les exactions et les abus du khaznadar et des « Mameluks » qui détenaient en fait le pouvoir, depuis que la « Constitution » avait annihilé d'une façon presque totale l'autorité du bey, Mohammed es Saddok, dont le caractère faible et inconsistant laissait d'ailleurs toute licence aux fantaisies de son entourage. Elle éclata à la fois dans le haut Tell, où un lettré de la tribu des Madjer, Ali ben Mohammed ben Ghedahem, fut reconnu comme chef par les populations de la région de Thala et se posa en « bey du peuple », et dans le Sahel. Elle gagna ensuite le nord (Mateur, Béjà, Le Kef), le centre (Kairouan), le sud (Arad et Djerid). Les mesures prises par le gouvernement : abandon du doublement de la « medjba » (21 avril 1864), suspension de la « Constitution » (30 avril) n'amenèrent pas l'apaisement espéré. En présence de cette situation inquiétante, la France, l'Angleterre et l'Italie se mirent d'accord pour envoyer dans les eaux de la Régence des escadres qui y séjournèrent jusqu'au 23 septembre ; la Turquie expédia un commissaire enquêteur, Haïdar Effendi, dont la mission avait peut-être pour objet de profiter de cette occasion pour replacer la Tunisie sous la suzeraineté effective du sultan.

Tandis que les représentants des puissances et de la Porte s'observaient, non sans méfiance, l'insurrection continuait. Elle se compliquait dans le Sahel de la lutte traditionnelle entre sédentaires et Bédouins, entre citadins et campagnards. Sousse résista avec succès aux rebelles, qui réussirent au contraire à s'emparer de Sfax et mirent la ville au pillage. La sécurité des Européens résidant dans les localités de la côte fut menacée ; ils durent à diverses reprises se réfugier sur

les navires mouillés en rade. Non sans peine, et avec beaucoup de lenteur, le gouvernement tunisien prit les mesures indispensables pour réprimer la révolte. Une mahalla opérant dans le Sahel sous les ordres d'Ahmed Zarrouk, dispersa, le 6 octobre, les insurgés à Kalaa Seghira et rétablit l'ordre dans toute la région. Dans le Nord, après l'échec d'une première expédition et un essai de négociation avec Ali ben Ghedahem, le khaznadar réussit à détacher du chef rebelle une partie de ses adhérents, puis une colonne mit en déroute, en janvier 1865, ceux qui lui étaient restés fidèles. Ghedahem dut se réfugier en Algérie et fut interné à Constantine. Rentré en Tunisie, en compagnie du chef de la confrérie des Tidjania, il fut arrêté le 26 février 1866 et amené devant le bey. Celui-ci lui fit grâce de la vie, mais le fit emprisonner à la Goulette, où il mourut mystérieusement, sans doute empoisonné, le 10 octobre 1867.

Les documents publiés par M. G. fournissent de nombreux renseignements sur cette période troublée de l'histoire tunisienne. Ils sont tirés, pour la plupart, des Archives de la Résidence Générale (correspondance des consuls généraux, de Beauval et Duchesne de Bellecourt avec le ministre des Affaires Etrangères Drouyn de Lhuis, le bey ou son premier ministre, les agents consulaires de la côte, les amiraux et commandants des navires en station, le gouverneur général de l'Algérie, l'inspecteur des lignes télégraphiques). A ces documents l'éditeur a joint 13 lettres inédites du lieutenant-colonel Campenon au maréchal Randon, ministre de la guerre, qui fournissent de précieuses indications sur la situation de la Régence en 1864, ainsi que l'analyse ou la traduction de 70 pièces arabes provenant des archives du Secrétariat général. La traduction d'un article italien de M. Giuseppe Gonni sur « les navires royaux italiens et sardes à Tunis (1843-1864) »; des extraits d'un article de M. Monchicourt, tiré lui-même de l'ouvrage inédit de Bou Dhiaf ; la traduction d'un chapitre de Broadley relatif à la révolution de 1864 (*The last punican war*, I, ch. XI), enfin l'arbre généalogique de la famille husseïnite complètent cet ensemble d'informations, sur les événements dont la Régence a été le théâtre à cet époque.

Quant aux troubles eux-mêmes, la correspondance des agents consulaires, Matteï, de Sfax, et surtout Espina, de Sousse, permet au lecteur de suivre pour ainsi dire jour par jour la « Révolution » dans le Sahel; elle témoigne aussi de l'activité,

de l'intelligence et du zèle de ces agents qui, tout en se conformant de leur mieux aux instructions de leur chef, durent souvent prendre des initiatives personnelles pour assurer la protection des nationaux et des intérêts français. La correspondance du consul général de Beauval met en pleine lumière les difficultés avec lesquelles ce diplomate se trouva aux prises et dont il se tira, somme toute, à son honneur. Sa conduite fut toujours inspirée par le souci de sauvegarder la prépondérance française dans la Régence. Il lui fallut, notamment, déjouer les intrigues du consul anglais Wood, adversaire déterminé de notre influence et dont les intrigues ne paraissent pas avoir été sans effet sur le développement de la révolte dans le Sahel, par suite de la propagande à laquelle il se livrait auprès des Européens, en faveur de la « Constitution » dont ne voulaient pas les indigènes, auprès des indigènes, en faveur de la Turquie, protectrice naturelle de l'Islam. Il n'importait pas moins au consul de se mettre en garde contre les ambitions de l'Italie dont le gouvernement cherchait un prétexte pour prendre pied dans la Régence et fit même des préparatifs militaires que le rétablissement de l'ordre rendit inutiles ; il devait, enfin, surveiller de près les agissements du commissaire ottoman. On ne s'étonnera donc pas que Beauval se soit efforcé d'empêcher un débarquement franco-anglo-italien, qu'il ait réclamé avec insistance le rappel de Haïdar Effendi, enfin qu'il se soit entremis sans succès, il est vrai, entre le gouvernement beylical et Ali ben Ghedahem, pour mettre fin à un état de choses dont la prolongation risquait d'entraîner des complications dangereuses. En agissant de la sorte, il se conformait d'ailleurs aux instructions de Drouyn de Lhuys, plus clairvoyant en la circonstance que Napoléon III, qui eût peut-être permis l'installation des Italiens à Tunis pour régler plus facilement l'épineuse question de Rome. Le ministre regardait, en effet, et avec raison, l'indépendance de la Régence comme la garantie nécessaire de la domination française en Algérie.

Ces quelques indications suffisent, pensons-nous, à montrer l'intérêt du nouvel ouvrage que M. G. vient d'ajouter à la liste de ses publications antérieures sur la France en Tunisie aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. La contribution qu'il a ainsi apportée à l'histoire contemporaine de l'Afrique du Nord, lui vaudra la gratitude de tous les travailleurs qui s'occupent de ce pays.

GEORGES YVER.

FRAZER (J. G.). — *Balder le Magnifique*. Etude comparée d'histoire des religions. Trad. par P. Sayn, Paris, Geuthner, 1931-1934, 2 vol. in-8°, XII-368 et 431 p.

Traduction de la dernière partie du *Rameau d'Or*. Elle sera la bienvenue, car elle a su retenir, autant qu'il appartient à une traduction, les mérites de l'original : clarté, vivacité, humour.

On sait quel est l'objet de cette section. Avec désinvolture, Frazer nous avertit dans la préface qu'il est moins disposé que jamais à attacher de l'importance au rapprochement qu'il avait indiqué lui-même entre le Roi du Bois de Némi et le dieu nordique Balder ; mais qu'il a laissé subsister cette « analogie » parce qu'elle lui fournissait un « prétexte » à traiter deux questions générales : l'âme extérieure et les fêtes du feu.

On n'analyse pas un ouvrage où les chapitres se suivent et se ressemblent, où chacun apporte une masse étonnante de faits dont le groupement est parfois arbitraire et le cadre plutôt élastique, mais dont la richesse, qui n'est pas près d'être épuisée, est mise à la disposition d'un chacun grâce à un Index très copieux et très complet. Les deux premiers chapitres concernent encore des tabous : interdiction de toucher terre, pour des personnes ou des objets sacrés ; celle de voir le soleil ; réclusion des filles à la puberté. Puis, sans transition, le mythe de Balder. Et, à ce propos, ou à cette occasion, les fêtes du feu en Europe (c'est le plus long chapitre), et leur interprétation ; sur quoi est examinée la thèse de Mannhardt, culte du charme destiné à agir sur le soleil : l'auteur, qui l'avait d'abord adoptée, lui préfère aujourd'hui la théorie « purificatrice » (Westermarck). Par ce détour, on revient à Balder (holocaustes d'êtres humains, fleurs magiques, le gui). On passe de là à l'âme extérieure (dans les contes populaires — dans les superstitions populaires) : sur la conception d'une « âme extérieure logée dans un corps d'animal », Frazer fonde son interprétation du totémisme, cependant que le « rituel de la mort et de la résurrection » l'amène à traiter des cérémonies d'initiation dans les sociétés dites secrètes.

On saura gré au traducteur d'avoir soigneusement conservé les notes ; on regrettera qu'elles aient été rejetées, suivant l'usage de toute la collection, à la fin des volumes.

L. GERNET.

Colonel Ed. de MARTONNE. — *Les cartes d'Afrique du Service Géographique de l'Armée* (Extrait de l'*Afrique Française*), Paris, Publications du Comité de l'Afrique Française, 1936, in-16, 45 p., 5 fig.

On trouvera ici tous les renseignements désirables sur les cartes d'Afrique à l'échelle de 1/500.000e ou plus petites, qu'a publiées dans ces dernières années le Service Géographique de l'Armée. Le Colonel Ed. de Martonne, « très ancien collaborateur du Service », les décrit et les apprécie avec la compétence et l'exactitude qu'on connaît.

Ce sont :

1° Le *Croquis de l'Afrique française au millionième*, en 52 feuilles, qui couvre, ou couvrira, toute la partie occidentale de l'Afrique, de la Méditerranée au Congo, et est « conçu comme un document de base sans cesse en transformation, et « dont le fond doit pouvoir être modifié aisément à la suite « de toute reconnaissance nouvelle ».

2° La *Carte de l'Afrique du Nord au* 500.000e, dont 37 feuilles sont parues. Les brigades sahariennes du S. G. A. poursuivent leurs travaux chaque hiver et la carte s'étend peu à peu vers le Sud ; les feuilles les plus méridionales sont celles d'In Salah et d'Amguid.

3° La *Nouvelle carte d'Afrique au* 2.000.000e, entreprise d'accord avec la Geographical Section General Staff du War Office britannique. Les 13 feuilles réservées au S. G. A., ont été achevées dès 1927, et couvrent, outre Madagascar, la partie occidentale du continent entre la Méditerranée et le golfe de Guinée.

4° Les 6 feuilles de la *Carte Générale Aéronautique* concernant les possessions françaises d'Afrique, publiées de 1924 à 1928.

5° La magnifique *Carte d'ensemble de l'Afrique au* 5.000.000e, complète en 6 feuilles, qui forme la meilleure carte murale d'Afrique dont on dispose actuellement.

6° Le *Croquis des principales routes et pistes de l'Afrique française au* 2.500.000e, dont 4 feuilles sur 6 sont actuellement parues, et couvrent l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et l'A.O.F.

MARCEL LARNAUDE.

Maroc. Atlas historique, géographique et économique. — Paris, *Horizons de France*, 1935, in-4°, 96 pages avec illustrations, cartes, graphiques.

Cet ouvrage qui fait suite à l'Atlas consacré à l'Algérie (1934), débute par les vœux de S. M. le Sultan du Maroc, une Introduction par M. le Résident Général Henri Ponsot, une Préface de M. J. Gotteland, Directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités du Maroc. Il se divise logiquement en trois parties :

Le Passé, par E. Lévi-Provençal,

Le Pays, par J. Célerier (Milieu physique, personnalité géographique et régions naturelles), E. Lévy-Provençal (Les Hommes), H. Terrasse (Les Arts marocains),

Le Maroc actuel, par R. Hoffherr, avec le concours de P. Mauchaussé, M. Brousser, J. Dresch, H. Mazoyer, J. Plasse (Conditions démographiques et structure administrative du Maroc. — Liaisons maritimes, ferroviaires, routières et aériennes. — Production agricole marocaine. — Le Maroc minier. — L'industrie marocaine. — Le commerce marocain). R. Vannier (L'œuvre française d'éducation au Maroc), H. Coursier (Le Maroc touristique).

On s'est efforcé, avec raison, de ne pas faire appel à un trop grand nombre de collaborateurs. L'ouvrage y gagne ainsi en unité et en cohésion.

Le nom des auteurs suffit à garantir la valeur de l'ouvrage. Il y a là en quelques pages claires et substantielles l'essentiel de ce qu'il convient de savoir sur le passé du Maroc et son état actuel.

Les cartes ont été réalisées sous la direction du capitaine Th. J. Delage, du Service Géographique du Maroc. Il semble que l'on ait tenu compte pour leur reproduction des critiques auxquelles avaient donné lieu l'Atlas de l'Algérie.

Les illustrations du capitaine Delaye et de M. Stéphane Lamarche sont d'une exactitude et d'une qualité supérieures à celles de l'Atlas de l'Algérie. Nous estimons cependant, qu'en ce qui concerne les ouvrages de ce genre, l'illustration photographique doit être choisie de préférence à toute autre.

G. ESQUER.

Docteur Ahmed ben MILAD. *L'Ecole médicale de Kairouan aux Xe et XIe siècles.* Paris, Jouve, 1933. In-8°, 61 pages (1).

L'idée d'appeler les jeunes *scholars*, de culture islamique, des Facultés de Médecine d'Occident, à des travaux qui exigent une double compétence de médecin et d'orientaliste paraîtra d'abord ingénieuse ; en 1921 déjà, Edward G. Browne la suggérait dans son *Arabian medicine :* « Il n'y a pas beaucoup d'espoir, écrivait le regretté orientaliste de Cambridge, en signalant l'urgente nécessité d'éditions critiques des œuvres les plus importantes de la littérature médicale arabe (2), que des éditions critiques de ces livres soient jamais publiées, à moins que des Egyptiens étudiant la médecine ou de jeunes savants hindous ayant le goût de la recherche et le désir de contribuer à la renaissance de la science islamique, puissent être incités, grâce à une aide matérielle et morale, à entreprendre cette besogne laborieuse et peu rémunératrice, mais de première importance (3). »

Il ne semble pas que la thèse de M. Ben Milad permette de penser que les conditions dans lesquelles elle a été préparée soient de celles qui pourraient contribuer à la réussite d'un tel souhait. Non seulement cet auteur n'ajoute rien aux données essentielles que l'on possède sur l'œuvre de **Isḥāq ibn Imrān**, d'Isaac le Juif et de Ibn **al Ǧazzār**, mais il n'a même pas utilisé tout ce qu'on trouverait facilement dans le grand traité de M. Max Neuburger ou dans le *Kurzes Handbuch*, etc., de M. Karl Sudhoff, tous deux omis d'ailleurs dans sa bibliographie, et les quelques détails biographiques qu'on lui doit et qui, sans doute, proviennent surtout du *Fihrist* et de **Ibn Abī Uṣaybi'a** sont à peu près inutilisables, faute de références.

M. Ben Milad n'apporte, en somme, rien de nouveau qu'une construction des plus fragiles : est-il plausible qu'une « école médicale » ait prospéré à Kairouan, de 290 ou 291/903 à la mort de Constantin l'Africain (1087) ? En ce qui concerne ce dernier, il ne peut y avoir d'hésitation : la seule question qu'on

(1) Thèse pour le doctorat en médecine (Paris).

(2) On peut être beaucoup plus optimiste aujourd'hui : cf. les rapports de M. H.-P.-J. Renaud et de M. Eugen Mittwoch, *Archéion*, 1932, p. 448-452 et 453-457.

(3) Edward G. Browne, *La médecine arabe* (trad. Renaud), Paris, 1933, p. 129.

soit en droit de poser est de savoir dans quelles conditions Constantin a pris connaissance des œuvres des médecins kairouanais, et, probablement par leur intermédiaire, des autres écrits arabes qu'il devait traduire à Monte Cassino (1). C'est un fait intéressant, qui ôterait beaucoup de son importance au problème de ses voyages en Orient, mais que la thèse de M. Ben Milad ne contribue guère à éclaircir.

Sans songer à demander à un travail de ce genre un grand effort de composition, on aurait été en droit d'en attendre plus de rigueur et de méthode. Il serait fastidieux de relever de trop nombreuses erreurs qui, de toute évidence, ne sont pas toutes matérielles ; mais comment ne pas signaler l'étonnante bévue qui fait de l'*abbas de curia*, cité par Mattheus Ferrarius, un musulman, car, dit l'auteur (p. 48 et n. 2), « le nom *Abbas* est un nom arabe » !

Louis LAURENS.

---

(1) L'exposé plus récent, et le plus facilement accessible de l'histoire de Salerne et de la question constantinienne se trouve dans Stephen d'Irsay, *His. des Universités*, etc., I, Aug. Picard, in-8°, 1933, p. 99 sq.

Revue des Périodiques

Afrique Française. — *Mai* 1935. — J. Menaut : Les réformes algériennes : de Caravalla à M. Clémenceau. — L. Mohendis : Pour la défense de l'Afrique du Nord française. — V. S. : L'armée tunisienne d'Ahmed bey. — *Juin.* — G. Hardy : L'enseignement professionnel en Algérie. — G. Esquer : Le premier Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. — M. Le Glay : A propos d'un film : la marée berbère : le soldat marocain. — A. Latron : Notes sur Tanger. — Le Thomet : La question des langues dans l'Afrique du Nord. — J. Menaut : Elections municipales algériennes. — *Renseignements coloniaux.* — J. Menaut : En Algérie. Le centre de colonisation comparée (suite en *juillet*). — *Juillet.* — A. Lahaque : L'idée coloniale en Allemagne et son évolution. — Al. Ménard : Comment se pose à Tanger la question de révision du statut. — M. Le Glay : Barabir. — G. J. : Maroc espagnol. La population indigène de la zone. — *Août.* — J. de Lacharrière : Les scandales de « L'Etoile Nord-Africaine ». — A. Latron : Notes sur Tanger. — B. Clarjean : Le pétrole au Maroc. — *Renseignements coloniaux.* — G. Marcy : Le serment en droit coutumier berbère du Maroc central. — Lt A. Dufour : Des levées d'itinéraires en régions désertiques. — J. H. G. : La colonisation en Libye. — *Septembre.* — J. Bigorre : L'agitation agraire en Algérie. — J. L. L. : Au Maroc. Constatations pour l'équilibre d'une politique indigène. — J. Menaut : La forêt algérienne. — *Renseignements coloniaux.* — Z. Z. : L'impôt agricole au Maroc (suite en *novembre*). — *Octobre.* — J. de Lacharrière : Au Gouvernement général de l'Algérie. — J. L. L. : La réorganisation de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes. — L. Mohendis : Pour la défense de l'Afrique du Nord française. — H. Laoust : L'intérêt d'une étude de l'enseignement de l'arabe en Egypte. — *Novembre.* — M. L. Glay : De la garde du Maroc en cas de crise européenne. — L. Mohendis : A la Commission interministérielle des affaires musulmanes. — B. Clarjean : Pé-

trole marocain et défense nationale (suite en *janvier* 1936). — *Décembre.* — J. Desparmet : Le 5e Congrès des étudiants musulmans nord-africains. — J. L. L. : Pour la défense de l'Afrique française. Le IVe Destour. — M. Gaudry : L'instruction de la femme indigène en Algérie (suite en *janvier* 1936).

Janvier **1936.** — G. Evin : Dans le sud-marocain : Sur les traces de Mardochée. — J. L. L. : Le différend marocain (suite en *février*). — *Renseignements coloniaux.* — Cnt Em. de Martonne : Les cartes d'Afrique du service géographique de l'armée (suite en *février*). — *Mars.* — J. de Lacharrière : Les nouveaux résidents généraux en Tunisie et au Maroc. — G. Hardy : Vers l'unité intellectuelle. La Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. — L. Mohendis : Pour la défense de l'Afrique française du Nord. — B. Clarjean : Pétrole nord-africain. — Lt d'Ollone : La motorisation dans la pénétration française au Maroc et au Sahara occidental. — *Renseignements coloniaux.* — M. Capitant : Contribution à l'étude de la situation juridique de la femme berbère. — *Avril.* — M. Le Glay : Lyautey et le commandement indigène. — P. Berthault : La propriété rurale en Afrique du Nord. — *Renseignements coloniaux.* — Gal P. Azan : L'organisation militaire de la Tunisie. — *Mars.* — Cel Trinquet et Lt Hourcabic : La pacification et l'organisation du Sahara occidental. G. Esquer : Le IIe Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. — *Renseignements coloniaux.* — J. Chombard de Lauwe : L'organisation ouvrière et artisanale des indigènes dans les principales villes et les mines d'Algérie et de Tunisie (suite en *juin*). — *Juin.* — J. Desparmet : Le panarabisme et l'Algérie. — J. Goulven : Un programme de sauvetage. — L. Migaux : L'aspect technique des recherches de pétrole au Maroc.

AL-Andalus. — *1936, fasc. 1.* — E. Garcia Gômez : Polemica religiosa entre Ibn Hazm e Ibn al-Nagrila. — E. Lévi-Provençal : Les « Mémoires » de 'Abd Allah, dernier roi zîride de Grenade (conclusion). — A. R. Nykl : Nuevos datos sobre el « Kitâb al Zahra ». — Cronica arqueologica de la España musulmana : IV, Variedades.

Annales de Géographie. — *15 mai 1936.* — Lt Dufour : Observation sur les dunes du Sahara méridional.

Annali del r. Istituto Superiore orientale di Napoli. — *Octobre 1935*. — C. di Marzo : Ignazio Guidi. — A. Pollera : L'Italia e le popolazioni dell' Eritrea. — G. Leonetti : Studia sulla coerenza fra la teoria e l'azione della diplomazia di S. M. Britannica nella storia contemporanea del Vicino Oriente. — R. Bocassino : Alcune notizie sul Dinka (Sudan Anglo-Egiziano), particolarmente sulla loro religione.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — *Janvier 1935*. — L. Poinssot : Une inscription d'Avedda. — Abbé Chabot : Inscriptions libyques communiquées par M. Massiéra. — E. Albertini : Inscription d'Hippone. — *Février 1935*. — Albertini : Note sur un gouverneur de Maurétanie Césarienne. — L. Leschi : Inscription de Nechmeya. Estampille de Thagora. Epitaphe de Khenchela. — E. Albertini : L'activité archéologique de l'Algérie en 1934. — *Mars 1935*. — Merlin : Inscriptions et objets communiqués par le P. Lapeyre. — J. Toutain : Note sur une inscription de Nechmeya. — *Mai 1935*. — Merlin : Documents communiqués par le P. Lapeyre. — L. Poinssot : Les Iles Kneïss. — L. Leschi : Milliaires de Timici (signalés par M. Coco). — *Juin 1935*. — E. Albertini : Inscriptions de Thagora. Un milliaire du limes de Maurétanie Césarienne. — Abbé Chabot : Inscriptions signalées par M. Rodary. — L. Laurens : Une dédicace à Saturne d'Aïn-Bessem. — Berthier : Une inscription du Khanguet Saf-Saf. — L. Leschi : Dédicace des Thermes de Djemila. — L. Poinssot : Inscriptions de Tunisie : Goubellat, Henchir el Hamamia, El-Haouria. — *Novembre 1935*. — Saumagne : Inscriptions de Carthage, d'El-Djem, de Sidi-Ahmed Djedidi et de Tunis. — L. Poinssot : Inscriptions de la région de Cillium et de Sidi-Habich. — *Décembre 1935*: — Contencin : Inscriptions de Sidi-Messaoud et de la *fossa regia*. — L. Poinssot : Inscription de Henchir ben Hassen. — L. Leschi : Les découvertes de la Place de la Brèche à Constantine. Inscription d'Affreville et milliaire de Maurétanie Césarienne. — Merlin : Inscription d'El-Haouria.

Bulletin de l'Académie d'Hippone. — *N° 37 (1930-1935)*. — Chronique 1930-1934. — E. Albertini : Un nouveau document sur la Numidie d'Hippone. — L. Leschi : Une découverte archéologique récente dans la plaine de Bône (1 pl.). — J. Gagé: Sur deux inscriptions chrétiennes d'Hippone. — A. Truillot :

Notice sur trois bornes milliaires. — A. Truillot : Œnochoe à tête de jeune femme. — A. Truillot : Excursion archéologique sur le plateau du Dyr. — A. Maitrot : Les petits métiers à Hippone. — A. de Pouydraguin : L'Edough. — Ch. Bélorgey : Mélanges archéologiques. — Ch. Bélorgey : Sur Hippone. Réflexions. — Choupaut : Les fouilles d'Hippone de 1929 à 1934. — Ch. Bélorgey : Le Théâtre d'Hippo Regius.

Bulletin de la Société d'encouragement. — *Juillet-Septembre 1934.* — H. d'Allemagne : La résurrection et la conservation des arts indigènes au Maroc.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger. — *1er trimestre 1935.* — Gal Théveney : Souvenirs de l'épopée marocaine. — Ct Cauvet : Le Djebel Amour. — *2e trimestre.* — Gal Théveney : Souvenirs de l'épopée marocaine. — Ct Cauvet : Au pays des Atarantes. — Canal : De Tunis au lac Tchad. — *3e-4e trimestres.* — Gal Théveney : Souvenirs de l'épopée marocaine. — Maitrot de la Motte Capron : Les débuts de la colonisation en Algérie. — Lt Brenans : Ihreri.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Juin 1935.* — L. Voinot : La tension des rapports avec le Maroc et l'occupation d'Oudjda par les Français (1906-1907). — A. Levraux : Le glissement du plateau des Ozaras près de Roseville (30 mars 1933). — P. Lafforgue : Le Tumulus de Mjebir (Sahara occidental). — P. Courtot : Une dédicace en l'honneur des empereurs Constance et Constant, trouvée à Altava (Lamoricière). — F. Doumergue : Musée Municipal Demaeght. — *Septembre-décembre.* — R. Lespès : La population d'Oran de 1831 à nos jours. — F. Doumergue : Grotte démantelée des carrières d'Eckmühl. — R. Thouvenot : Les origines chrétiennes en Maurétanie Tingitane. — M. Chauvin : Inauguration du nouveau Musée d'Oran. — M. Rettrault : Chez les Berbères de l'Oued Mya. — *Mars 1396.* — Albertini : Deux inscriptions nouvelles d'Oranie. — P. Courtot : Une nécropole romaine d'Altava (*suite*). — F. Doumergue : Inventaire des collections préhistoriques du Musée Demaeght à Oran. — Lasserre et Vilarem : Observations météorologiques de la station Oran-Marine (2e semestre 1934). — Tinthoin : Feuilles d'Etat-Major. Oran au 50.000e. Révision. — Doumergue : Orange-citron. L'or en Oranie. — *Juin.* — P. Laforgue :

Gravures rupestres peintes de l'Assaba (Mauritanie). — Louis Leschi : Inscription d'Ala Miliaria (Benian). — P. Courtot : Deux inscriptions chrétiennes d'Altava (Lamoricière). — V. Déjardins : Petrus Borel à Blad Touaria. — F. Doumergue : Inventaire de la section de préhistoire du Musée Demaeght à Oran (*fin*). — F. D. : Supplément à l'historique du Musée d'Oran. — Lasserre et Vilarem : Observations météorologigues (1[er] et 2[e] semestres 1935).

Bulletin de la Société Historique et Géographique de la région de Sétif. — *Année 1935.* — R. Vaufrey : L'âge des hommes fossiles de Mechta-el-Arbi. — M. Simon : La basilique d'Henchir-el-Ateuch. — M. Hadj Sadok : Avec un cheikh de Zemmorah à travers l'Ouest Constantinois du dix-huitième siècle. — P. Massiéra : Inscriptions de la Maurétanie Sétifienne. — O. Gassiot-Talabot : Un mausolée à Tocqueville. — P. Massiéra : Notes archéologiques. Quatres épitaphes sétifiennes.

La Géographie (Terre, Air, Mer). — *Janvier 1936.* — H. Lhote : Une reconnaissance au cœur du Sahara. — *Avril.* — Geneviève Delpey : Orientation de l'artisanat au Maroc.

Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole de Rome. — *1935.* — Louis Leschi : Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle (5 pl. 3 grav.). — Jean Bérard : Mosaïques inédites de Cherchel (4 pl. 3 grav.). — Jacques Aymard : La légende de Bellérophon sur un sarcophage du Musée d'Alger (3 planches).

Outre-Mer. — *4[e] trimestre 1935.* — G. Hardy : L'éducation du paysanat et de l'artisanat indigènes. — *1[er] trimestre 1936.* — G. Hardy : Le geste ultime du maréchal Lyautey. — A. Chottin : La musique arabe en Orient et en Occident. — R. Richardot : Le crédit agricole chez les indigènes d'Algérie. — *2[e] trimestre.* — A. Dupuy : Une Ecole Normale d'Outre-Mer : Bouzaréa. — J. Dardenne : Regards sur le passé. Colonisation romaine.

Revue des Deux-Mondes. — *15 mars 1936.* — P. Azan : Les problèmes de la Tunisie actuelle.

Revue politique et parlementaire. — *10 juillet 1935.* — O. Depont : Les troubles en Afrique du Nord et les franchises indigènes en Algérie.

Revue Tunisienne. — *1er trimestre 1936.* — M. Solignac : Les peintures rupestres de la région de Djebibena. — A. Gateau : Ibn Abd-al-Hakan et les sources relatives à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne. — J. Farrugia de Candia : Monnaies frappées à Tripoli et à Gafsa par Dragut. — Paul Marty : Les chants lyriques populaires du sud-tunisien. Etude, texte et traduction. — *Notes et Documents :* L. Poinssot; Une intaille d'El-Djem. — A. Bouzigo : Petites questions d'hydraulique et d'histoire. 21 puits aux environs de Mutuelleville.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1935. (*Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités*).

Les antiquités libyques ont reçu un notable enrichissement grâce aux recherches que M. Rodary, Inspecteur des Eaux et Forêts, poursuit avec méthode dans les régions boisées et jusqu'ici peu explorées, des confins algéro-tunisiens. Dans la Commune Mixte de la Calle 103 inscriptions ont été découvertes, dans la Commune Mixte de la Séfia : 71. Il s'agit de nécropoles restées intactes dans ces régions peu accessibles. Ces découvertes accroissent l'importance du Recueil des Inscriptions Libyques en voie d'achèvement à l'heure actuelle.

Dans le domaine de l'archéologie punique, Mlle Astruc, ancienne élève de l'Ecole du Louvre et titulaire d'une bourse de voyage du Gouvernement Général, a fait à Djidjelli des fouilles fructueuses qui lui ont procuré un important matériel funéraire entré aux Musées de Constantine et d'Alger. Elle a reconnu l'existence de deux nécropoles, l'une des environs de l'ère chrétienne, l'autre, plus ancienne, du VI[e] ou du V[e] siècle avant notre ère et qui atteste l'ancienneté de l'installation punique dans cette région du littoral.

Dans le domaine de l'archéologie romaine, l'activité n'a pas été moins grande ni les résultats moins féconds. Les fouilles de Hammam-Bou-Hanifia, poursuivies par Mme Vincent, ont révélé l'existence d'une nouvelle église de la ville antique des Aquae Sirenses et d'une nécropole au nord de la ville.

Les fouilles de Cherchel, poursuivies avec méthode, ont livré quelques fragments de sculpture et des inscriptions. La porte Sud de la ville antique a été retrouvée : elle offrait un ensemble assez complexe qui est en voie de

dégagement. A Tipasa, où l'on continue à déblayer la nécropole de Sainte Salsa, de nombreuses tombes ont été découvertes dont plusieurs ornées de mosaïques. Au Tombeau de la Chrétienne, la porte Ouest a été dégagée complètement, les travaux de restauration de la face Sud se poursuivent, ainsi que le nettoyage des abords et l'examen des parties effondrées.

Djemila et Timgad restent les deux chantiers les plus actifs : à Djemila, le quartier chrétien est à peu près déblayé du côté de l'Ouest et du Nord. Des rues, de nombreuses maisons avec des celliers renfermant des jarres en place ont été retrouvées. A Timgad, les recherches de l'année en cours ont porté dans la banlieue de la ville. Une grande église, ornée de magnifiques colonnes, a été dégagée et restaurée auprès de la route de Lambèse. Une autre église, donatiste, semble-t-il, a été découverte au Sud et assez loin de la ville. Elle est entourée d'un cimetière qui sera fouillé cette année. De très nombreuses inscriptions funéraires, dont plusieurs de militaires, ont été retrouvées à l'Ouest du fort byzantin.

A Khémissa, le théâtre antique a été discrètement restauré et, si l'on peut dire, inauguré par une représentation classique. Les travaux de nettoiement de la ruine et d'aménagement des abords touchent à leur fin, le travail réel de fouilles va pouvoir commencer activement. La Société archéologique de Souk-Ahras poursuit sa tâche avec zèle. Le fort byzantin de Thagora (Gambetta), minutieusement exploré, a livré de nombreuses inscriptions latines. A Ksiba, un grand édifice bien conservé a commencé à être dégagé : ce sont des Thermes dont on n'a exploré jusqu'ici que deux ou trois salles.

Des trouvailles extrêmement intéressantes ont été faites à Bône et à Constantine. A Bône, deux chantiers ont fonctionné : celui des Monuments Historiques a déblayé tout un angle du Forum. Le doute, en effet, n'est plus permis sur la destination de cette grande place dallée, entourée d'un portique à colonnades et sur laquelle s'ouvrent des salles pavées et ornées de marbre. Mais les fouilles sont arrivées à la limite des terrains qui appartiennent à l'Etat. Le chantier de l'Académie d'Hippone a découvert le Théâtre antique. La fouille n'est qu'à ses débuts, mais déjà des gradins bien conservés peuvent

laisser espérer beaucoup de ce nouveau champ de fouilles, situé d'ailleurs, dans une propriété privée.

A Constantine, un chantier destiné à aménager la Place de la Brèche a mis au jour des monuments romains très importants. Pour soutenir une esplanade qui devait correspondre à la Place actuelle, les Romains avaient construit un ensemble complexe de voûtes, de murs, de contre-forts en pierre de taille, ornés de colonnes à chapiteaux et portant une inscription qui donne le nom du Gouverneur qui a fait une partie de cet ouvrage, Flavius Avianius Caecilius, le but de l'édifice et une époque approximative : le IVe siècle de notre ère. Les efforts conjugués de la Ville de Constantine et de la Colonie vont conserver le plus possible de ces monuments remarquables.

Aidés par le Service des Antiquités des chercheurs locaux ont accompli des travaux dont les résultats ont été d'un grand intérêt. M. Massiéra, Conservateur du Musée de Sétif, a fait des fouilles fructueuses dans des stations romaines du Hodna et dans les ruines de Thamallula (Tocqueville). M. Jules Coco a découvert auprès d'Orléansville des milliaires qui situent la ville antique de Timici et a fouillé avec succès des ruines du Guelta.

M. Courcelle, Membre de l'Ecole de Rome, boursier de voyage du Gouvernement Général, a poursuivi dans la région de La Meskiana les recherches d'un de ses devanciers. Il a dégagé de nouveaux édifices.

De nombreuses vues aériennes ont été prises par l'Aviation militaire grâce à une collaboration étroite entre le Commandement de l'Air et la Direction des Antiquités : forts de la frontière romaine, travaux hydrauliques originaux, ensembles urbains, etc... En présence des résultats obtenus on ne peut que souhaiter que cette collaboration continue de façon toujours plus étroite et plus féconde.

Les découvertes des années précédentes ont donné lieu à diverses publications de MM. Bérard (*Mosaïques inédites de Cherchel*) et Aymard (*La légende de Bellérophon sur un sarcophage du Musée d'Alger*) dans les Mélanges de Rome où le Directeur des Antiquités a publié également un buste féminin trouvé récemment à Cherchel (*Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle*).

Enfin la participation algérienne au Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, qui s'est tenu à Alger en juin 1935 a montré d'une façon brillante la place que tient l'archéologie dans la vie intellectuelle de l'Algérie.

Louis LESCHI.

AU MUSEE D'ORAN.

Le 11 novembre 1935, a eu lieu l'inauguration du nouveau Musée municipal d'Oran ; les collections, conservées antérieurement dans des locaux de fortune, sont installées maintenant dans un bel édifice construit en ces dernières années. Les sections d'histoire naturelle, de préhistoire, d'archéologie classique et d'ethnographie sont désormais accessibles au public : la section des beaux-arts, dont l'aménagement n'est pas terminé, sera ouverte plus tard.

La richesse et l'originalité des collections paléontologiques et préhistoriques du Musée d'Oran sont bien connues des spécialistes ; M. R. Vaufrey appelait récemment sur elles l'attention des lecteurs de l'*Anthropologie*. L'époque romaine est représentée surtout par une abondante et intéressante collection d'inscriptions et par les célèbres mosaïques de Saint-Leu. M. Doumergue, directeur du Musée, a assumé les multiples besognes de l'organisation, avec un zèle au-dessus de tout éloge ; il a, en outre, donné généreusement au Musée les collection d'histoire naturelle, de paléontologie et de préhistoire formées par lui au cours de sa longue carrière scientifique.

La presse locale, dans l'ensemble, a loué comme il convenait l'œuvre et l'ouvrier. Cependant une note discordante est fournie par *Le Petit Oranais* du 13 novembre ; on y apprend que le Musée d'Oran est « une époustouflante collection de débris sans valeur historique ni scientifique », « un prodigieux amas de vieilleries dérisoires » ; les séries d'ethnographie, de paléontologie et de préhistoire deviennent, pour le rédacteur du' *Petit*

Oranais, « une certaine quantité de poteries orientales que l'on trouve dans tous les marchés aux puces, d'ossements divers que l'on peut ramasser à la pelle dans tous les abattoirs, de cailloux que l'on cueille tout le long des chemins ».

Nous aurions tort d'attacher quelque importance à ces surprenantes déclarations. Retenons-en seulement que l'éducation d'une partie du public oranais est encore à faire (et, de ce point de vue, le Musée a un rôle utile à jouer), et que, lorsqu'un journaliste algérien est illettré, il l'est au delà de toute expression.

E. ALBERTINI.

(*Revue Archéologique*, janvier-juin 1936).

MEDAILLE PAUL BLANCHET.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé au cours d'une de ses dernières séances, la médaille Paul Blanchet à M. Doumergue, Conservateur du Musée Municipal Demaeght à Oran. Cette distinction, destinée à récompenser les services rendus à l'archéologie dans l'Afrique du Nord est allée au savant modeste et désintéressé qui a consacré son temps et ses peines à des recherches préhistoriques en Oranie, et au classement et à la présentation des collections scientifiques et archéologiques du nouveau Musée d'Oran. La *Revue Africaine* est heureuse de lui adresser ses bien vives félicitations.

NOUVELLES ARCHEOLOGIQUES.

En construisant la maison du Service vicinal à Ténès, des ouvriers ont découvert une petite jarre contenant une vingtaine d'objets en or. Soigneusement recueillis par M. Barthès, Ingénieur du Service vicinal à Ténès, ces objets ont été déposés au Musée Stéphane Gsell, où

ils seront exposés au mois d'octobre. Il s'agit de plaques de ceinture ouvragées, de bracelets ornés de pierres ou ciselés, de poignées de coffre, de fibules, de reliquaires et d'une broche formée d'un médaillon à l'effigie d'une impératrice. Ces objets précieux, tant par leur matière que par le travail qui les a façonnés, datent de la fin du IVe siècle de notre ère et du début du Ve.

A L'INSTITUT.

L'Académie Française a décerné le prix Davaine à M. Henri Massé pour son livre *Firdousi et l'épopée nationale.*

DANS LES MUSEES.

M. Simon Fiorini, Docteur en pharmacie, a été nommé Conservateur du Musée de Guelma.

Le Docteur Louis Laurens, Médecin de colonisation à Aïn-Bessem, a été nommé Conservateur du Musée d'Aumale.

M. Estaunié, Secrétaire de la Commune Mixte de la Mekerra, a été nommé Conservateur-adjoint du Musée de Tlemcen, chargé particulièrement des collections géologiques et préhistoriques.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1936)

A. BERQUE. — L'habitation de l'Indigène algérien *(avec 10 illustrations)*.. 43

J. CAZENAVE. — Un Consul français en Alger au XVIIIe siècle : Langoisseur de la Vallée........................ 101

J. DESPARMET. — Ethnographie traditionnelle de la Mettidja : Le Calendrier folklorique (*suite*)........................ 135

L. LESCHI. — Basilique et cimetière donatistes de Numidie (Aïn-Ghorab) *(avec 5 illustrations)*....... 27

R. TRESSE. — L'affaire du Major Churchill (Août-Septembre 1841)................ 123

Comptes rendus. — J. G. FRAZER : *Balder le Magnifique* (L. Gernet), p. 172. — GRAHAM H. STUART : *The international city of Tanger* (G. Yver), p. 165. — P. GRANDCHAMP : *Documents relatifs à la Révolution de 1864 en Tunisie* (G. Yver), p. 168. — *Le peuplement français de l'Algérie,* par BUGEAUD (G. Yver), p. 168. — *Maroc. Atlas historique, géographique et économique* (G. Esquer), p. 174. — Colonel ED. DE MARTONNE : *Les cartes d'Afrique du Service Géographique de l'Armée* (M. Larnaude), p. 173. — Docteur AHMED BEN MILAD : *L'école médicale de Kairouan aux Xe et XIe siècles* (L. Laurens), p. 175.

Revue des Périodiques................................ 177

Chronique. — L'Archéologie algérienne en 1935 (L. LESCHI). — Au Musée d'Oran (E. ALBERTINI). — Médaille Paul Blanchet. — Nouvelles archéologiques. — A l'Institut. — Dans les Musées................ 183

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JANVIER 1936........................ 18

LISTE DES MEMBRES DE LA « SOCIÉTÉ HISTORIQUE » 5

Le Gérant : J. CARBONEL.